



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

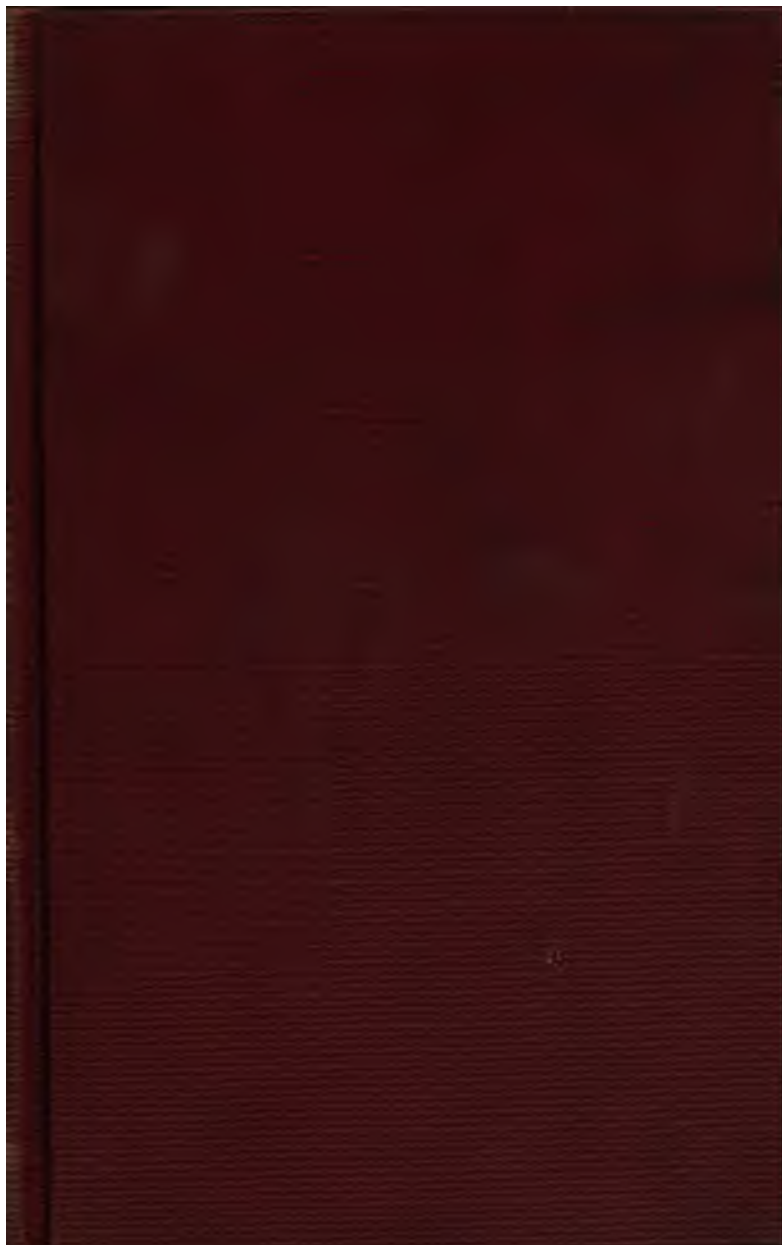
Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

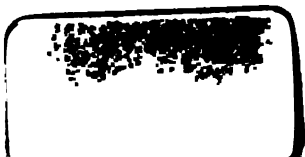
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



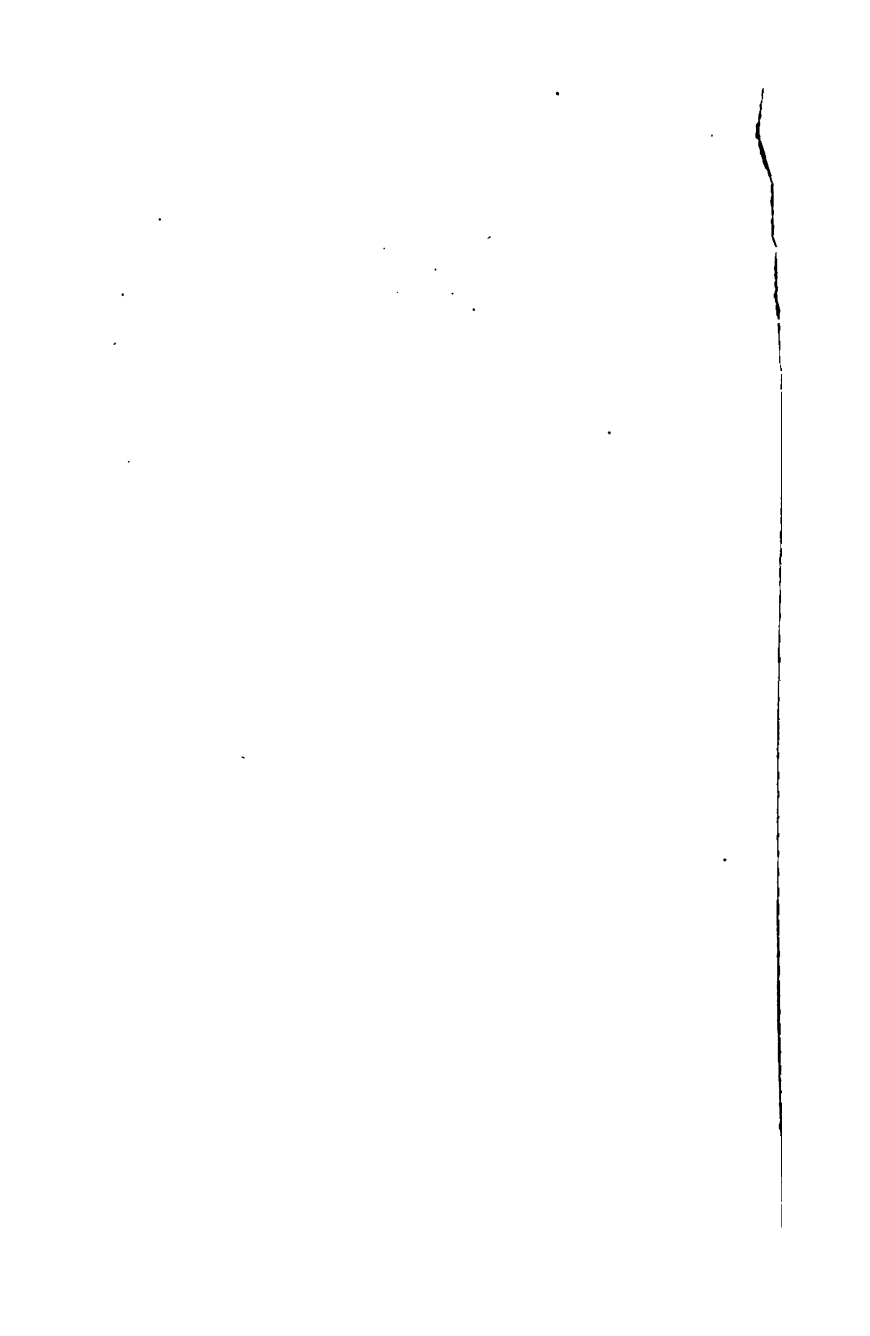
G 93.5



HARVARD  
COLLEGE  
LIBRARY







EXTRAITS  
DES  
**ORATEURS ATTQUES**

TRADUCTION FRANÇAISE  
PUBLIÉE AVEC DES NOTICES ET DES NOTES

PAR

**LOUIS BODIN**  
Agrégé des lettres  
Professeur au collège Stanislas

*De la part de l'éditeur*

PARIS  
LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>  
79. BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79



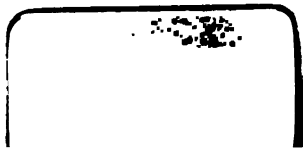


EXTRAITS  
DES  
ORATEURS ATTIQUES

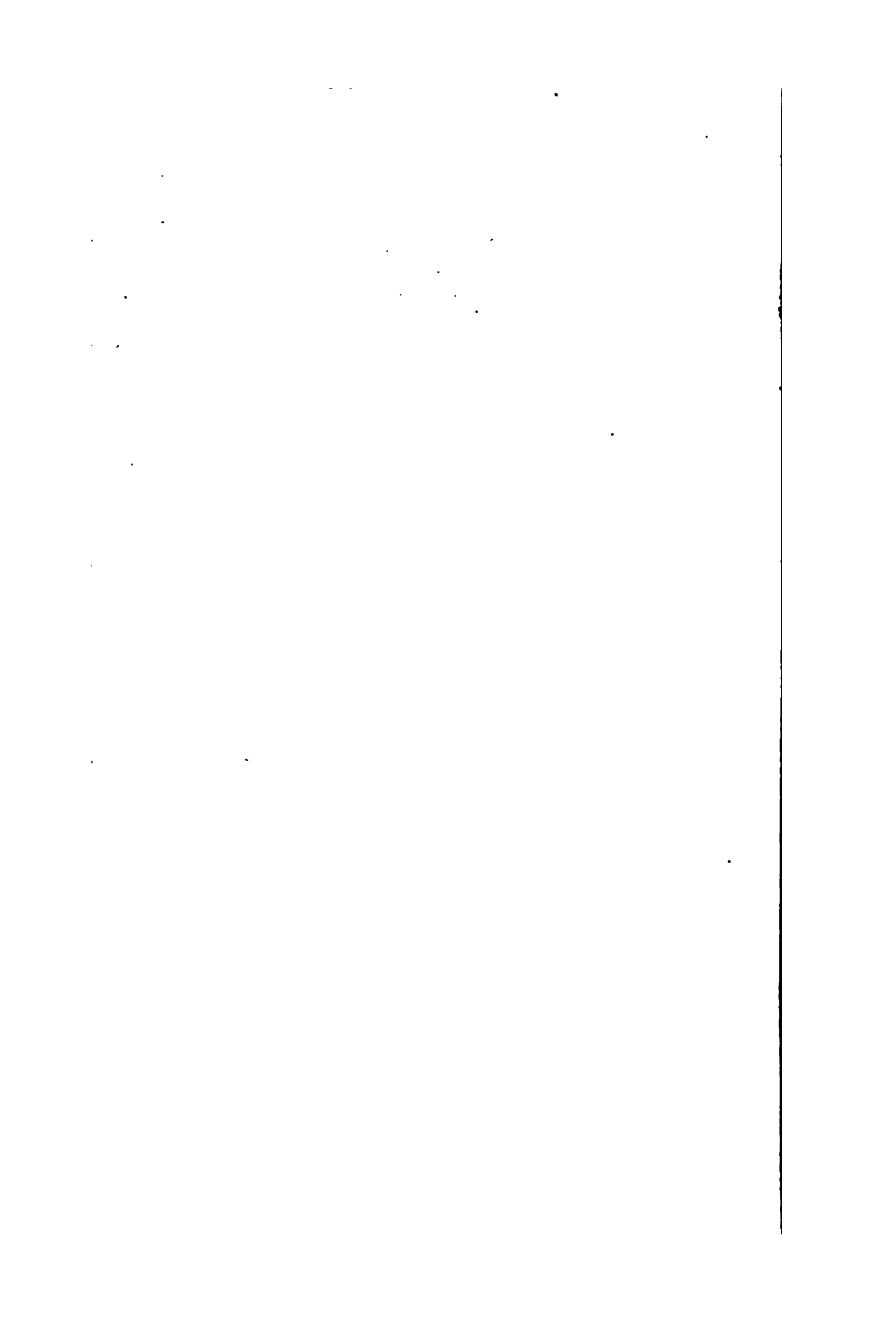
G 93.5



HARVARD  
COLLEGE  
LIBRARY







EXTRAITS  
DES  
**ORATEURS ATTIQUES**

TRADUCTION FRANÇAISE

PUBLIÉE AVEC DES NOTICES ET DES NOTES

PAR

**LOUIS BODIN**

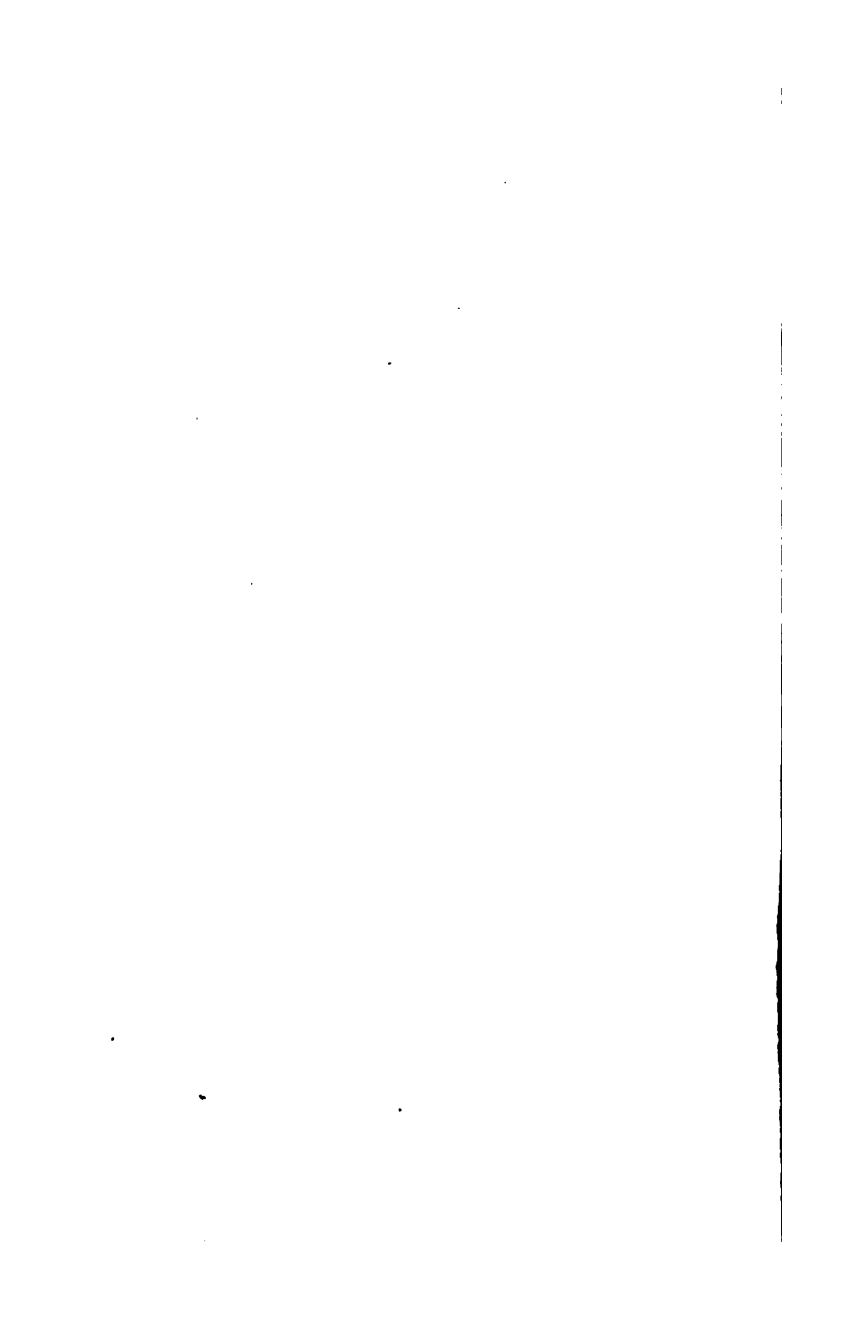
Agrégé des lettres  
Professeur au collège Stanislas

*De la part de l'auteur*

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>

79. BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79



EXTRAITS  
DES  
ORATEURS ATTIQUES

F  
7 93.5  
✓



Prof. Louis Agassiz





## AVERTISSEMENT

---

ette traduction n'est qu'en partie nouvelle. Les discours de Lysias *Contre Ératosthène*, le *Prologique* d'Isocrate, les deux discours d'Eschine *Sur l'Ambassade* et *Contre Clésiphon*, ainsi que ceux d'Hypéride, sauf le *Contre Athéno-génète*, figuraient dans les *Chefs-d'œuvre des Ora-teurs Attiques* publiés par G. Hinstin (Paris, Hachette, 1888). M. Max Egger, dans sa traduction du *Jugement sur Lysias* de Denys d'Halicar-nasse (Paris, Hachette, 1890), avait également traduit le *Contre Diogiton*. Je n'ai pas cru devoir, pour les morceaux empruntés à ces différents discours, refaire un travail qui se trouvait déjà fait et bien fait. Je me suis contenté de revoir de près ces traductions, en particulier celles de Hinstin, soit pour les mettre au courant des modifications apportées au texte, soit pour préciser le sens de certains passages, ou même pour proposer une interprétation différente. Des pages entières d'Eschine et d'Hypéride ont été ainsi complètement remaniées.

J'ai traduit à nouveau tous les autres *Extraits*, mais non sans mettre à profit les travaux anté-

rieurs. Les deux traductions du discours *Sur l'Échange* par Cartelier (Paris, Imprimerie nationale, 1862), et du *Contre Athénogène* par M. Théodore Reinach (*Revue des études grecques*, t. V) m'ont même été plus d'une fois d'un utile secours. Je dois enfin une reconnaissance particulière à mon excellent maître, M. Desrousseaux, qui bien souvent m'a aidé de ses conseils, et à trois de mes élèves, MM. Bourdon, Bousquet et O'Lanyer, en qui j'ai trouvé de zélés et très précieux collaborateurs. Qu'ils veuillent bien accepter ici mes sincères remerciements.

Quelle que soit l'origine des traductions réunies dans ce volume, j'espère qu'elles témoignent toutes d'un même souci d'exactitude. J'ai tâché de conserver à chaque orateur son caractère, à chaque discours son accent et comme sa physionomie propre. Mais les nuances sont en cela trop délicates pour qu'on puisse espérer les rendre toujours avec fidélité. Ou la traduction les exagère, ou elle les efface : on ne lit véritablement un auteur que dans sa langue. Aussi mon seul but a-t-il été de rendre plus aisée aux élèves la lecture de Lysias, d'Isocrate, d'Eschine et d'Hypéride, et si j'y avais réussi, je croirais avoir bien rempli ma tâche.

L. B.

Paris, 8 Juillet 1899.

# EXTRAITS

DES

# ORATEURS ATTIQUES

---

## I

### LYSIAS

---

### SUR L'OLIVIER

(VII)

#### ARGUMENT

L'olivier (ἐλάα) à Athènes n'était pas seulement un arbre sacré, présent d'Athènes, placé sous la protection de la déesse et de Zeus μῶριος; c'était aussi un arbre de rapport, qui se reproduisait rapidement et dont l'exploitation était pour le trésor une source importante de revenus. Aussi la culture des oliviers était-elle de la part de l'État l'objet d'une étroite surveillance. Un propriétaire ne pouvait disposer librement des oliviers qui se trouvaient sur sa terre. Les uns (ἴδια ἐλάα) lui appartenaient en propre; mais il ne pouvait en arracher plus de deux par an pour son usage personnel. Toute contravention était punie d'une amende de 200 drachmes par arbre arraché. Les autres, bien qu'ayant poussé dans sa propriété, ne lui appartenaient pas. C'étaient

ceux qu'on appelait *oliviers sacrés* (μορία). Ils faisaient partie du domaine de l'État : une marque apparente les distinguait : on mettait en ferme la récolte de leurs fruits, et chaque année l'Aréopage, sous la surveillance duquel ils étaient placés, envoyait des commissaires spéciaux (ἐπιγνώμονες) pour s'assurer de leur entretien. Sous peine d'amende, il était défendu de cultiver la terre dans un certain rayon autour de leur pied, pour ne pas les empêcher de se reproduire ou d'étendre leurs racines. Les arracher était un crime pour lequel la prescription (προθεσμία) n'était pas admise. Tout citoyen (ὁ βουλόμενος) pouvait intenter au coupable une *accusation d'impiété* (γραφῆ ἀσεβείας) qui était portée devant l'Aréopage.

Ces mesures de protection ne s'appliquaient pas seulement aux oliviers en plein rapport et dont la conservation était d'un intérêt immédiat pour l'État. Comme l'olivier est une plante vivace et qui repousse du pied quand l'arbre a été abîmé, elles s'étendaient aussi aux oliviers sacrés qui avaient été brûlés pendant la guerre et dont il ne restait plus que le tronc (στῆλεχος). Ces troncs dépouillés de leurs branches étaient entourés d'une palissade (σηκός), et ce mot avait fini par s'appliquer à la fois à la palissade, au terrain qu'elle limitait et à l'arbre lui-même.

C'est comme inculpé de destruction d'un σηκός (au sens le plus large du mot) que le client de Lysias comparait devant l'Aréopage. Ce n'était pas, il est vrai, le mot allégué dans l'acte d'accusation (ἀπογραφῆ). Il était question dans cette pièce d'une suppression de μορία. Mais avant l'audience l'accusateur s'était ravisé et avait modifié les termes de sa plainte.

Pour répondre à cette situation nouvelle, Lysias dut remanier<sup>1</sup> son plaidoyer. Il sut le faire sans en altérer

1. J'attribue à ces remaniements une certaine confusion dans l'emploi des termes μορία et σηκός. Il faut aussi tenir compte dans l'étude de ce discours, de la signification très étendue du second de ces termes. Pris au sens de *tronc d'olivier*, il peut quoique les deux mots ne soient pas synonymes, être remplacé par μορία.

les lignes générales, et son discours, tel qu'il nous est parvenu, est composé avec une habileté qu'on n'a pas coutume de rencontrer chez lui au même degré.

Dans un *exorde* rapide (1-3), l'orateur signale la manœuvre de son adversaire. Puis, comme s'il avait hâte de se débarrasser de l'accusation, il va droit aux faits, et par des rapprochements de dates, des citations de témoins, il établit que cette accusation ne repose sur rien de solide (4-11). A la rigueur, cette première discussion dans laquelle la *narration* se mêle à l'*argumentation* pourrait suffire. Mais les témoignages sont quelquefois suspects et peuvent laisser des doutes : d'ailleurs si la cause est bonne, on peut tenter d'obtenir un acquiescement à l'unanimité en profitant de tous les avantages qu'elle offre à la défense : enfin l'accusateur est un jeune homme, un débutant qui, malgré son inexpérience, s'est fait l'instrument de rancunes cachées. En homme pour qui le métier n'a plus de secrets, Lysias veut lui donner une bonne leçon. De là ce long examen des *croisemblances* et des *indices* (12-29) qui remplit la plus grande partie de son plaidoyer. Non seulement l'accusation péchait par la base, mais de tous côtés elle donnait prise à la critique. Lysias se fait un jeu de le démontrer, et cela, sans se départir de son rôle de logographe, en conservant à son client son caractère. Cette discussion brièvement résumée, l'orateur, conformément à l'usage, énumère les services qu'il a rendus à l'État (30-33), puis, appropriant à sa cause un *lieu commun* qu'on retrouve fréquemment dans les plaidoyers, il rappelle qu'il a voulu livrer ses esclaves à la torture, mais qu'il s'est heurté au refus de Nicomaque (34-37). Cela l'amène à une nouvelle attaque contre son adversaire, auquel il reproche de n'être qu'un sycophante (38-39). Un appel à la pitié des juges, appel pathétique mais très court, comme il convient devant l'Aréopage (40-41) et un *épilogue* (42-fin) dans lequel sont sommairement indiqués les points les plus faibles de l'accusation terminent le plaidoyer.

Indépendamment de l'habileté avec laquelle la discussion y est conduite, le *περὶ τοῦ σηκοῦ* peut prendre place à côté du *Discours sur l'Invalide* pour la finesse

vation que Lysias y déploie dans la peinture des caractères. La physionomie de l'accusé est celle d'un homme riche, mais de vie retirée, esprit simple, d'un caractère plein de bon sens et que révoltent les attaques inconsidérées du jeune Nicomaque — y est très heureusement mise en lumière.

Quoique la date ne puisse en être déterminée avec certitude, ce discours a dû être prononcé vers 395.

## I

**Exorde et exposé des faits.**

(§§ 1-11)

Jusqu'à présent, citoyens du conseil, je croyais qu'il était possible à qui voulait, d'éviter, en se tenant à l'écart de la politique, et les procès et les ennuis. Mais aujourd'hui je me trouve en présence d'accusations tellement imprévues et de calomnieux tellement effrontés que, s'il faut le dire, au lieu même d'être né, on doit déjà trembler pour l'avenir tant il est vrai qu'avec de telles gens le péril est le même pour les innocents et pour les grands coupables. Et voyez dans quel embarras me jette cette affaire : à l'origine c'était un olivier qu'on m'accusait d'avoir arraché, et mes adversaires s'en allaient en quête de témoignages, trouver les fermiers, les arbres sacrés. N'ayant pu réussir, par ce moyen de me prendre en faute, ils viennent dire maintenant que c'est un tronc d'olivier que j'ai fait disparaître, pensant que pour moi, l'accusation sera ainsi plus difficile à réfuter et qu'il leur sera plus aisé à eux de dire tout ce qu'ils voudront. Je n'ai appris qu'au même temps que vous, qui allez avoir à vous

noncer, les manœuvres de mon adversaire, et c'est dans ces conditions qu'il me faut plaider, quand il y va de ma patrie et de ma fortune ! J'essaierai cependant de vous exposer les faits, en les reprenant dès l'origine.

Le champ en question appartenait à Pisandre. Les biens de Pisandre ayant été confisqués, le peuple en fit présent à Apollodore de Mégare. Celui-ci cultiva lui-même ce terrain jusqu'au jour où, peu avant l'établissement des Trente, il le vendit à Antiklès, qui le mit en ferme. Moi-même enfin je l'achetai à Antiklès après la conclusion de la paix. J'estime dès lors, citoyens du conseil, que ce que j'ai à faire, c'est de vous montrer que, quand je devins propriétaire du champ, il ne s'y trouvait ni olivier ni tronc d'olivier. Car pour ce qui est du passé, en admettant même qu'il y ait eu là un grand nombre d'oliviers sacrés, je ne crois pas que je doive, en bonne justice, en être responsable : si ce n'est ni par moi ni par quelqu'un des miens que ces arbres ont été arrachés, ce n'est pas à nous d'être poursuivis comme des coupables, pour les délits que d'autres ont commis. Vous savez tous, en effet, que, parmi tant d'autres maux que nous causa la guerre il nous faut compter la ruine de nos campagnes, ravagées au loin par les Lacédémoniens, dévastées tout près de nous par ceux qui nous servaient : serait-il juste dans ces conditions de me faire payer à moi aujourd'hui les malheurs qui frappèrent autrefois la cité ? Comme de plus ce champ, qui avait été confisqué, est resté, à l'époque de la guerre, pendant plus de trois années sans acquéreur, il ne faut pas s'étonner si on arrachait les

oliviers sacrés dans un temps où nous ne pouvions même pas préserver nos propres biens. Vous n'ignorez pas, citoyens du conseil, vous tous surtout qui vous occupez de ces questions, qu'il y avait, à cette époque, beaucoup de plants d'oliviers très fournis, appartenant soit à des particuliers, soit à l'État, que la plupart sont détruits, et qu'à leur place la terre est nue. Malgré cela, vous ne croyez pas devoir punir même des gens qui sont restés propriétaires à la fois pendant la paix et pendant la guerre, quand d'autres qu'eux ont arraché les arbres. Si donc vous déchargez de toute accusation ceux qui ont fait valoir pendant toute cette période, à plus forte raison ne devez-vous pas inquiéter ceux qui ne sont devenus acquéreurs qu'après la paix.

Mais je n'insiste pas, citoyens du conseil, et quoique ayant beaucoup à dire sur ces faits passés, j'estime que ces considérations suffisent. Moins de cinq jours après être entré en possession du champ, je l'afermai à Kallistrate sous l'archontat de Pythodoros. Kallistrate le cultiva pendant deux ans, sans avoir reçu de moi ni olivier privé, ni olivier sacré, ni tronc d'olivier. La troisième année, Démétrios que voici le prit et l'exploita pendant un an. La quatrième année, je le louai à Alkias, affranchi d'Antisthène. Celui-là est mort. Enfin, durant trois ans, Protéas le prit en ferme dans les mêmes conditions. Témoins, veuillez approcher (*Témoins*).

A l'expiration de ce dernier bail, j'ai pris moi-même l'exploitation et, d'après l'accusateur, c'est sous l'archontat de Souniadès que j'ai arraché le tronc d'olivier. Or ceux qui ont cultivé le terrain avant moi, qui l'ont reçu de moi en ferme pendant



plusieurs années ont témoigné devant vous qu'ils n'y avaient trouvé aucun tronc d'olivier. Peut-on prouver d'une manière plus éclatante que mon adversaire ment? Il n'est pas possible, en effet, que celui qui cultive en dernier lieu une terre en fasse disparaître ce qui, avant lui, n'y était pas.

## II

### **Argumentation (vraisemblances et indices).**

(§§ 12-29)

Pour en revenir à moi, citoyens du conseil, jusqu'à présent quand on s'en allait répétant que j'étais un homme avisé et scrupuleux, incapable d'agir à l'aventure et sans réflexion, je me récriais, estimant qu'on me donnait là des titres qui ne me convenaient pas. Mais aujourd'hui je voudrais que tous vous eussiez de moi cette opinion. Car alors vous vous diriez que si j'avais mis la main à pareille besogne, j'aurais considéré d'abord quel avantage il y avait à arracher l'arbre et quel inconvénient à n'y pas toucher, puis, en second lieu, ce que je gagnais, en supposant que je ne fusse pas vu, et à quels châtiments je m'exposais de votre part, si j'étais découvert. Quand un homme fait de pareilles choses, ce n'est pas par bravade, mais parce qu'il y cherche son profit. Voilà le point de vue auquel il est naturel que vous vous placiez; voilà sur quelles considérations des adversaires doivent appuyer leurs accusations en montrant quel avantage le coupable pouvait trouver. Or l'homme que voilà ne saurait

prouver ni que la pauvreté m'ait contraint à pareil attentat, ni que mon champ fût perdu si le tronc d'olivier subsistait, ni que l'arbre gênât mes vignes, ni qu'il fût trop près de ma maison, ni que j'ignorasse les risques à courir devant votre tribunal. Je ne suis pas en peine au contraire, moi, de vous montrer combien de gros ennuis je me préparais en faisant ce qui m'est reproché. Et d'abord, c'est en plein jour que j'aurais, dit-on, coupé le tronc d'olivier, comme si ce n'était pas là une chose à cacher, et comme si tous les Athéniens dussent être mis au courant. Encore, s'il ne se fût agi que d'une action honteuse, peut-être aurait-on pu ne pas tenir compte des passants; mais ce n'est pas à la honte que je m'exposais, c'est aux peines les plus terribles. Ne serais-je pas le plus malheureux des hommes si, ayant mis mes serviteurs dans le secret d'un tel délit, je devais désormais trouver en eux non plus des esclaves, mais des maîtres pour le reste de mes jours? Eussent-ils commis envers moi les fautes les plus graves, je ne serais plus à même de les punir, sachant fort bien qu'il serait en leur pouvoir et de se venger de moi et d'obtenir leur liberté en me dénonçant.

Mais j'admets que j'aie pu ne pas me préoccuper de mes serviteurs : aurais-je osé, alors que les fermiers avaient été si nombreux et que tous connaissaient les lieux aussi bien que moi, faire disparaître le tronc d'olivier? D'abord le profit était mince; de plus la prescription n'étant pas admise pour les risques à courir, tous ceux qui avaient cultivé le champ n'étaient-ils pas également intéressés à ce que l'arbre fût en bon état, afin de pouvoir, en cas

d'accusation, rejeter la faute sur leur successeur? Mais vous le voyez, leur témoignage me décharge, et, s'ils mentent, ils se mettent eux-mêmes en cause avec moi. A supposer maintenant que sur ce point encore j'eusse pris mes sûretés, comment aurais-je pu gagner tous les passants et tous les voisins? Non seulement ces gens savent les uns des autres ce qui peut être vu de tout le monde, mais ils se mettent encore au courant de ce qu'on voudrait cacher à tous les yeux. Or j'ai des voisins qui sont mes amis; mais il en est d'autres avec lesquels mes intérêts me créent des difficultés. Voilà les gens que mon adversaire aurait dû citer comme témoins, au lieu de se contenter de lancer contre moi, d'une manière aussi inconsidérée, d'audacieuses accusations. Suivant lui, en effet, c'était moi qui présidais à la besogne, tandis que mes serviteurs coupaient les racines de l'arbre, et que le bouvier, après avoir chargé le bois, l'emportait dans sa charrette!

En vérité Nicomaque, tu devais, à ce moment-là, et citer les passants comme témoins, et faire constater le délit. Tu m'enlevais par là tout moyen de défense, et quant à toi, si c'était par rancune personnelle que tu agissais, tu aurais, de cette manière, obtenu satisfaction; si c'était par zèle pour la cité, tu m'aurais ainsi confondu et tu ne te serais pas donné des airs de sycophante; et si c'était de l'argent que tu voulais, c'est alors que tu aurais le plus touché : car, le délit étant flagrant, j'aurais considéré que ma seule chance de salut était de te... persuader. Mais tu n'as rien fait de tout cela et, comptant sur ta seule éloquence pour me perdre, tu te plains que mon crédit et ma fortune sont

cause que personne ne veut te donner son témoignage! Eh bien! si au moment où tu prétends m'avoir vu arracher l'olivier sacré tu avais amené sur les lieux soit les neuf archontes, soit d'autres citoyens membres de l'Aréopage, tu n'aurais pas eu besoin d'aller chercher ailleurs des témoins : tu aurais eu pour garants de la sincérité de tes paroles ceux-là mêmes qui devaient prononcer sur les faits! Ma situation est dès lors bien étrange. Si mon adversaire vous amenait des témoins, il vous demanderait d'ajouter foi à leurs dires, et parce que les témoins lui font défaut, il prétend que cette circonstance même doit tourner à mon désavantage. De cela sans doute je ne m'étonne pas, car jamais un bon sycophante ne manquera à la fois et de témoins et de raisonnements de ce genre; mais ce que je vous demande, c'est de ne pas partager son avis.

Vous savez qu'il y a dans la plaine, sur mes autres propriétés, beaucoup d'oliviers sacrés et de troncs d'oliviers brûlés pendant la guerre. Ces arbres, je pouvais, si je le voulais, avec beaucoup moins de risques, les arracher ou les couper du pied pour cultiver le terrain qui ne m'appartenait pas, d'autant que, comme ils étaient nombreux, le délit eût été moins visible. Or, en réalité, je fais autant de cas de ces arbres que de ma patrie et aussi de ma fortune, estimant qu'y toucher c'est mettre ces deux choses en péril. Et ici c'est vous-mêmes que je veux invoquer comme témoins, vous qui, chaque mois, vous mettez au courant de ces questions et qui, chaque année, envoyez sur les lieux des inspecteurs. De ceux-ci aucun ne m'a jamais infligé d'amendes pour avoir mis en culture les terrains

qui entourent les oliviers sacrés. Est-il possible en vérité que j'attache tant d'importance à de légers dommages, et si peu à ceux qui m'atteindraient dans ma personne? que je me montre si soigneux des oliviers quand, en raison de leur nombre, il m'est plus facile de commettre un délit, et que je sois accusé aujourd'hui d'avoir fait disparaître un arbre qui était seul et que je ne pouvais arracher sans être vu?

Quel était d'ailleurs pour moi le plus avantageux, de violer la loi sous la démocratie ou bien de la violer sous les Trente? Et je ne veux pas dire par là que mon crédit était plus grand à cette époque ou que je sois mal vu aujourd'hui; j'entends seulement qu'il était plus facile alors à n'importe qui de faire le mal que maintenant. Pour moi donc vous verrez que, même en ce temps-là, je n'ai commis aucun délit, ni de ce genre, ni d'aucun autre. Et comment, à moins d'être pour moi-même le pire des ennemis, comment aurais-je pu, avec la surveillance que vous exercez, essayer de faire disparaître l'olivier en question d'un champ dans lequel il n'y a pas un seul arbre, et où ne se trouvait, au dire de mon accusateur, qu'un tronc d'olivier isolé? d'une terre qu'un chemin borde de tous côtés; autour de laquelle j'ai des voisins à droite et à gauche, qui n'est pas close, et où, de toutes parts, on voit ce qui se passe? Qui donc, dans de telles conditions, aurait-eu l'audace de tenter pareille entreprise? Aussi me semble-t-il fort étrange que, tandis que vous auxquels, de tout temps, la cité a confié le soin de surveiller les oliviers sacrés, vous ne m'avez jamais, ni frappé d'amendes pour avoir mis en

culture un terrain réservé, ni traduit en justice pour avoir arraché des arbres, cet homme, qui n'a pas d'exploitation dans mon voisinage, qui n'est pas préposé à la surveillance des arbres, qui n'a pas l'âge de connaître ces questions, vienne m'accuser d'avoir fait disparaître un olivier sacré?

---

## CONTRE ÉRATOSTHÈNE

(XII)

### ARGUMENT

Ce discours présente un intérêt particulier : il est le premier que Lysias ait composé et le seul qu'il ait prononcé lui-même. Aux plus mauvais jours de l'oligarchie, lors de la poursuite intentée aux riches *météques*<sup>1</sup>, son frère Polémarque avait été arrêté par Ératosthène, un des trente tyrans, et condamné à boire la ciguë. Lui-même n'avait échappé à la mort que par la fuite. Il avait donc, lorsqu'il revint à Athènes après l'amnistie, à se venger personnellement contre les oligarques et à venger son frère contre Ératosthène.

L'acte de réconciliation solennellement juré par les deux partis — le parti du port (οἱ ἐν Πειραιεῖ) et le parti de la ville (οἱ ἐν Ἄστει) — sous les auspices du roi Pausanias, tout en excluant de l'amnistie les Trente, les Dix, les Onze et les commandants du Pirée, en accordait néanmoins le bénéfice à ceux d'entre eux qui consentaient à rendre leurs comptes<sup>2</sup>. Or, peu après la rentrée des bannis et l'échange des serments, Ératosthène se présenta pour remplir cette formalité devant les *τιμήματα παρεχόμενοι*, c'est-à-dire devant les citoyens

1. On donnait le nom de *météques* à toute une catégorie d'étrangers domiciliés à Athènes, qui, moyennant le paiement d'une taxe annuelle, participaient à certains droits des citoyens.

2. Voir p. 135, n. 1.

de l'un et l'autre parti qui *justifiaient du degré de revenu atteint* par le trésor et auxquels avait été confié le soin de recevoir ces comptes. Ce fut le moment que choisit Lysias pour intervenir. Dans un procès de ce genre, Ératosthène seul pouvait être mis en cause, et il ne pouvait l'être de la part de l'*isotèle* <sup>1</sup> Lysias que sur le fait même du meurtre de Polémarque. Il ne paraît pas cependant que celui-ci se soit renfermé dans ces étroites limites. Dès l'*exorde* (1-3), l'orateur se présente comme plaidant moins sa propre cause que celle de tous les citoyens : il parle de tous les crimes des Trente avant de parler de celui d'Ératosthène et lorsqu'il en vient enfin à Ératosthène, c'est autant pour le rendre solidaire des fautes de ses collègues que pour lui demander compte de la mort de son frère. La suite du plaidoyer présente le même caractère. Dans la *première partie* (4-36) Lysias se tient assez étroitement à l'objet de sa plainte, mais dans la *seconde* (37-91) — qui est la plus longue, — il se livre à un examen de toute la vie de l'accusé, critique la part qu'il a prise au gouvernement des Trente, puis, sous prétexte qu'Ératosthène va invoquer ses relations avec Thérამენე, c'est la mémoire de cet homme d'État qu'il attaque, c'est toute sa carrière qu'il condamne depuis l'époque des Quatre-Cents jusqu'à celle de sa fin tragique. Aussi, lorsqu'il en vient à l'*épilogue* (92-fin), peut-il confondre la cause d'Ératosthène avec celle des Trente : il s'en prend à eux autant qu'à lui : il demande leur châtiement autant que le sien et il termine en rappelant aux deux partis les souffrances qu'ils ont endurées sous l'oligarchie.

Sans doute cette façon de procéder était imposée par les circonstances et autorisée par l'usage. A côté de l'argumentation proprement dite, la rhétorique ancienne accordait une large place à l'*argumentatio extra causam*, et puisque Ératosthène alléguait pour son excuse la pression exercée sur lui par la majorité des Trente, son adversaire pouvait, dans une certaine mesure, confondre

1. Les *Isotèles* étaient des étrangers domiciliés qui ne payaient pas la taxe des *métèques*.



leur procès avec le sien. De plus, il n'est pas douteux que Lysias n'eût avantage à mettre au premier plan la question politique et à laisser dans l'ombre la question de droit. La défense d'Ératosthène était solide : il avait protesté contre les poursuites intentées aux métèques : il n'avait cédé que sous l'impression de la peur, et la mort de Théramène prouvait que cette peur était justifiée. L'argumentation si serrée, si subtile, si ingénieuse de Lysias (26 et suiv.) n'aurait pas suffi à détruire l'effet produit par ces raisons.

Mais Lysias avait un autre motif de faire dévier la question. Pour comprendre l'importance de son discours, il faut se rendre compte de l'état des esprits au moment où il fut prononcé. L'amnistie solennellement jurée n'avait pas contenté tout le monde. La réconciliation avait été l'œuvre, non de tous les démocrates du port, comme on est trop porté à le croire, mais des modérés des deux partis. Elle avait ramené au pouvoir cette fraction du conseil des Trente dont Théramène avait jadis été le chef ; et, si on n'y mettait ordre, c'est cette fraction qui allait garder la direction des affaires. La démocratie radicale se sentait vaincue. La reddition de comptes d'Ératosthène lui permit de rentrer en scène. Pour elle, l'occasion était unique et décisive : Ératosthène acquitté, c'était la paix conclue, c'était un gage de modération donné par le parti du Pirée au parti de la ville, c'était l'œuvre des modérés définitivement consacrée.

A tout prix il fallait perdre Ératosthène. Mais l'affaire n'allait pas sans difficultés. Ératosthène avait été, Lysias lui-même le reconnaît, le plus modéré des Trente : il avait été l'ami, l'agent, le défenseur de ce Théramène que les Trente avaient sacrifié et il se réclamait de lui dans un temps où sa mort l'avait rendu sympathique à quelques-uns de ceux qui ne partageaient pas ses idées. Le procès était porté devant un tribunal hostile par sa constitution à la démocratie radicale et dans lequel siégeaient, à côté des bannis du Pirée, des gens de la ville, d'anciens partisans de l'oligarchie. Enfin, la période anarchique et violente qu'on venait de traverser, les dangers qu'on avait courus avaient fait naître un

besoin d'apaisement et de concorde. Même parmi les mécontents, l'amnistie avait des défenseurs résolus.

C'est donc dans ces conditions et au milieu de ces difficultés que Lysias engagea la lutte. Le désir de venger Polémarque n'était pour lui qu'un prétexte : son but était de ruiner l'œuvre encore mal assurée des modérés.

On s'explique dès lors la disposition adoptée dans son discours : on s'explique aussi et les nombreuses précautions oratoires auxquelles il recourt et l'âpreté avec laquelle il s'exprime. Le Discours contre Ératosthène n'est pas seulement un discours politique, c'est un véritable pamphlet. Passionné, haineux par endroits, mais très habilement composé, il dut avoir un très grand retentissement. Entraîna-t-il la condamnation de l'accusé? Cela est plus que douteux étant données les circonstances. Mais, quel qu'ait été le résultat, ce discours constitue aujourd'hui un document historique de grande importance et apparaît comme un des chefs-d'œuvre de l'éloquence de Lysias.

## I

### **Exorde et exposé des faits.**

(§§ 1-25)

Ce n'est pas de commencer l'accusation qui me paraît embarrassant, ô juges, mais c'est de m'arrêter quand j'aurai pris la parole. Les crimes de ces hommes sont, en effet, si odieux et si nombreux, que la fiction même n'en pourrait dénoncer de plus horribles, et que, même en se bornant à dire la vérité, l'accusateur est incapable de tout dire : sûrement le courage lui manquera ou le temps lui fera défaut. Nous allons d'ailleurs, ce me semble, nous trouver dans une situation toute nouvelle. Jusqu'ici,

l'accusateur avait à montrer la haine qui l'animait contre l'accusé : il lui faut aujourd'hui demander à l'accusé quelle haine il a dû vouer à la cité pour oser se rendre coupable à son égard de tels forfaits. Et si je parle ainsi, ce n'est pas que je n'aie des motifs particuliers de le haïr, et que par lui je n'aie personnellement souffert : mais c'est qu'à mon avis, tous les citoyens ont grandement sujet de lui reprocher avec indignation soit leurs malheurs privés, soit les malheurs de la patrie. En ce qui me concerne, juges, je n'ai encore été mêlé à aucune affaire, ni personnellement ni pour le compte d'autrui, et me voilà contraint par les circonstances d'accuser cet homme. Aussi plus d'une fois me suis-je senti bien découragé, craignant que mon inexpérience me rendit incapable de soutenir dignement cette accusation au nom de mon frère comme au mien. J'essayerai cependant de vous instruire des faits, en remontant à leur origine, le plus brièvement qu'il me sera possible.

Mon père Képhalos vint, sur les instances de Périclès, s'établir dans ce pays; il y vécut durant trente années et jamais il ne nous arriva, pas plus à nous qu'à lui, d'être ni accusateurs ni accusés : mais nous nous conduisimes, tant que dura le régime démocratique, de manière à ne faire de tort à personne et à n'être inquiétés de personne. Bientôt les Trente, ces hommes pervers, ces sycophantes, prirent le pouvoir. Ils proclamaient la nécessité de débarrasser la ville des mauvais citoyens, et de porter les autres à la vertu et à la justice : ils le disaient du moins, mais faisaient tout le contraire,

comme je vais essayer de vous le montrer, en commençant par vous parler de moi, pour vous rappeler ensuite ce qui vous touche vous-mêmes.

Dans le conseil des Trente, Théognis et Pison, parlant des métèques, prétendirent qu'il y en avait d'hostiles à la constitution. « Excellente occasion, disaient-ils, de les pressurer, en ayant l'air de les punir. Athènes était pauvre, et ses chefs avaient besoin d'argent. » Il n'était pas malaisé de persuader des gens qui comptaient pour peu la vie d'un homme, mais pour beaucoup son argent. Ils décidèrent donc de faire arrêter dix métèques, dont deux seraient pauvres : de cette manière, même à l'égard des autres, ils pourraient soutenir qu'ils avaient agi en cela, comme dans le reste, non par cupidité, mais dans l'intérêt public. Ils se partagent les maisons, et se mettent en route. Pour moi, ils me surprennent ayant des hôtes à ma table : ils les chassent et me livrent à Pison. Les autres étaient allés à l'atelier, et dressaient une liste de nos esclaves. Je demande à Pison si, pour de l'argent, il voudrait me sauver ; il me répond que oui, à condition qu'il y en ait beaucoup. Je me déclare prêt à lui payer un talent d'argent et il me promet de faire ce que je désire. Je savais bien qu'il n'avait aucun respect ni des dieux ni des hommes, mais, en ce moment critique, il me parut indispensable de le lier par un serment. Prononçant des imprécations terribles sur ses enfants et sur lui-même, il jure de me sauver la vie pour un talent. J'entre alors dans mon cabinet, j'ouvre ma caisse. Pison s'en aperçoit, entre aussi, et voyant ce qu'elle contenait, appelle deux de ses serviteurs, et leur ordonne

d'enlever tout ce qu'il y avait dans la caisse. C'était bien plus que la somme convenue, ô juges : trois talents d'argent, quatre cents cyzicènes, cent dariques et quatre patères d'argent. Je le prie de me donner au moins une petite somme pour le voyage : il me répond que je dois m'estimer heureux si je puis sauver ma personne. Juste au moment où nous sortions, Pison et moi, nous rencontrons Mèlobios et Mnèsithidès qui revenaient de l'atelier : ils nous arrêtent sur le seuil même de la porte, et nous demandent où nous allons. Pison lui répond qu'il va chez mon frère pour voir ce qu'il y avait aussi dans sa maison. Ils l'engagent à y aller ; et moi, ils m'ordonnent de les suivre chez Damnippe. Pison, s'approchant de moi, m'exhorte à ne rien dire et à prendre confiance, m'assurant qu'il viendrait me rejoindre. Nous trouvons chez Damnippe, Théognis, qui gardait d'autres prisonniers : ils me laissent entre ses mains, et repartent.

Dans une telle situation, je crus devoir tenter quelque chose pour échapper à la mort que je voyais imminente. J'appelle Damnippe : « Tu es mon ami, lui dis-je ; me voici dans ta maison. Je ne suis pas coupable : c'est ma fortune qui me perd. Tu vois ce qui m'arrive : viens à mon aide, fais tout ce que tu pourras pour me sauver. » Il me le promet, mais juge que le mieux est d'en parler à Théognis, de qui, pensait-il, on obtiendrait tout avec de l'argent. Pendant qu'il le prenait à part, moi, qui connaissais la maison et n'ignorais pas qu'elle avait deux issues, je vis dans cette circonstance un moyen de salut que je résolus d'essayer. Si j'échappe aux regards, me disais-je, je suis sauvé : si je suis pris, ou Théo-

gnis acceptera la somme d'argent offerte par Darnippe, et je n'en serai pas moins relâché : ou il la refusera, et je ne mourrai toujours qu'une fois. Là-dessus, je pris la fuite. La porte de la cour était seule gardée. Il y en avait trois autres par où je devais passer : je les trouve toutes les trois ouvertes. Arrivé chez le capitaine Archénéos, je l'envoie à Athènes s'informer du sort de mon frère : il revient m'annoncer qu'Ératosthène l'a arrêté dans la rue et emmené en prison. A cette nouvelle, dès la nuit suivante, je m'embarque pour Mégare.

Cependant les Trente donnent à Polémarque l'ordre habituel à cette époque, celui de boire la ciguë, sans faire savoir au malheureux pourquoi il devait mourir, à plus forte raison sans le juger ni écouter sa défense. Ils l'emportèrent mort de la prison, mais ne voulurent pas que le convoi partit d'aucune des trois maisons que nous possédions : ils louèrent un hangar et c'est là qu'ils exposèrent le corps. Nous ne manquions pas de vêtements pour parer le mort : ils n'en accordèrent pas un seul aux gens qui les demandaient. Ce furent ses amis qui donnèrent, celui-ci un manteau, celui-là un coussin. chacun ce qu'il avait, pour l'ensevelir. Et, bien qu'ils nous eussent pris sept cents boucliers, tant d'or et d'argent, de l'airain, des meubles, des bijoux, des habillements de femmes, qu'ils n'auraient jamais cru trouver aussi nombreux, et, avec cela, cent vingt esclaves, dont ils avaient gardé les meilleurs et vendu les autres au profit du Trésor. voyez encore cette preuve de leur insatiable cupidité et ce trait de leur caractère : les pendants d'or que portait la femme de Polémarque, au moment

où elle entra pour la première fois dans la maison, Mèlobios les lui arracha des oreilles!

Il n'y eut pas enfin une parcelle, si petite fût-elle, de notre fortune, qui nous obtint la moindre pitié de leur part; et on les vit s'acharner contre nous, pour nous dépouiller, comme d'autres l'auraient fait pour se venger des plus graves offenses. Est-ce là ce que nous devons attendre de la république? Nous avons accepté toutes les chorégies <sup>1</sup>, et fourni de nombreuses contributions au Trésor; nous nous montrions bons citoyens et faisons tout ce qui nous était commandé, nous avons réussi à ne nous faire aucun ennemi et racheté beaucoup de prisonniers athéniens : et voilà comme ils nous ont traités, nous qui remplissions nos devoirs de métèques autrement qu'eux leurs devoirs de citoyens! Que d'Athéniens, en effet, réduits par eux à s'enfuir chez nos ennemis! Que d'innocents mis à mort et privés de sépulture! Que de citoyens jouissant de leurs droits et qui en avaient été privés! Que de filles, sur le point de se marier et qui en avaient été empêchées! Et ils poussent l'audace jusqu'à venir se justifier : ils soutiennent qu'ils n'ont rien fait de mal ni de honteux. Plût aux dieux que ce fût vrai! Personne n'y serait plus intéressé que moi. Mais ce n'est vrai ni pour la république ni pour moi-même. Je l'ai dit, Ératosthène a fait périr mon frère, non pour venger quelque crime dont il se fût rendu coupable envers lui ou envers la république, mais pour prendre plaisir à satisfaire ses caprices de tyran. Juges, qu'Ératosthène monte à la tribune :

1. Voir p. 50, n. 1.

je veux l'interroger. Car tel est mon sentiment : je considérerais le fait seul de parler de lui à qui que ce fût pour le sauver, comme une impiété ; mais je crois remplir un pieux et saint devoir en lui parlant à lui-même pour le perdre.

Monte donc ici, et réponds à mes questions. As-tu, oui ou non, conduit Polémarque en prison? — « J'ai exécuté, par crainte, les ordres de ceux qui étaient les maîtres. » — Étais-tu au Conseil lorsqu'il y fut question de nous? — « J'y étais. » — As-tu défendu ou combattu l'avis de ceux qui proposaient de nous faire périr? — « Je l'ai combattu. » — Voulais-tu notre mort ou ne la voulais-tu pas? — « Je ne la voulais pas. » — A ton avis, étions-nous ainsi traités avec ou sans justice? — « Sans justice. »

## II

### Réfutation : examen des « vraisemblances ».

(§§ 26-36)

Ainsi donc, ô le plus scélérat des hommes, tu parlais contre tes collègues pour nous sauver, et tu arrêtais Polémarque pour nous perdre? Quand le vote de la majorité d'entre vous pouvait disposer de notre vie, tu combattais, dis-tu, ceux qui voulaient notre mort : et, quand il dépend de toi seul de sauver ou de perdre Polémarque, tu le conduis en prison? Quoi! pour avoir, comme tu le soutiens, parlé contre les Trente, sans réussir à sauver mon frère, tu te flattes de mériter notre estime, et quand.



en l'arrêtant, tu t'es fait son meurtrier, tu prétends échapper à ma vengeance, à la vindicte publique?

Et d'ailleurs, s'il est vrai, comme il le dit, qu'il ait parlé contre cette mesure, comment croire — c'est ce qu'il prétend — qu'on l'eût chargé de l'exécuter? D'abord, ce n'est pas dans une affaire comme celle des métèques qu'on eût voulu mettre à l'épreuve sa fidélité. Ensuite, à qui devait-on moins donner cet ordre, qu'à un homme qui l'avait combattu, et qui avait clairement exprimé son opinion à ce sujet? Qui devait, selon toute vraisemblance, mettre moins d'empressement à obéir, que celui qui s'était opposé au projet de ses collègues? Il y a plus : les autres citoyens ont une excuse très suffisante, à mon avis, en ce qui concerne ces événements passés : ils peuvent en rejeter la faute sur les Trente. Mais que les Trente se la renvoient à eux-mêmes, pouvez-vous l'admettre? Ah! s'il y avait eu à Athènes une autorité supérieure à la leur, de qui cet homme eût reçu l'ordre de faire périr les citoyens contre toute justice, peut-être aurait-il droit à votre indulgence : mais, en vérité, qui sera maintenant responsable de ces crimes, si les Trente peuvent alléguer qu'ils n'ont fait qu'exécuter les ordres des Trente?

Circonstance aggravante : ce n'est pas dans sa maison, c'est dans la rue et quand il pouvait à la fois sauver mon frère et respecter les décisions prises qu'Ératosthène l'a arrêté pour le conduire en prison. Vous n'avez pas assez d'indignation contre tous ceux qui violaient vos domiciles pour vous rechercher, vous ou quelqu'un des vôtres. Cependant, s'il faut avoir quelque indulgence pour ceux

qui ne voient leur salut que dans la perte des autres, ceux-là y auraient encore quelque droit : il y avait danger pour eux à ne pas aller où on les envoyait. et, s'ils avaient trouvé les proscrits, à ne pas l'avouer. Mais Ératosthène pouvait dire qu'il n'avait pas rencontré Polémarque, et ensuite qu'il ne l'avait pas vu. Cette dernière affirmation ne comportait ni recherche ni enquête : en sorte que, même aux plus acharnés de ses ennemis, il eût été impossible de le convaincre. Si tu avais voulu agir en honnête homme, Ératosthène, tu aurais dû bien plutôt avertir ceux qui allaient être injustement mis à mort, et non arrêter ces innocentes victimes. Aujourd'hui ta conduite prouve clairement que tu as vu, non avec chagrin, mais avec joie, ce qui est arrivé. Ce n'est donc pas sur tes paroles, mais sur tes actes, que les juges doivent prononcer leur sentence; c'est en prenant ce que tu as fait comme indice de ce que tu as dit, puisque sur ce point il nous est impossible de produire aucun témoignage. Comment, en effet, aurions-nous eu le droit d'assister à vos conseils? nous n'avions pas même celui de rester dans nos maisons : en sorte que ces hommes sont libres, après avoir fait à la république tout le mal possible, de dire d'eux-mêmes tout le bien qu'ils veulent.

Mais, soit! je n'y contredis pas : je t'accorde, si tu le veux, que tu as résisté à tes collègues. Je me demande alors ce que tu aurais bien pu faire, si tu avais été de leur avis, puisque en leur résistant, comme tu t'en vantes, tu as fait périr Polémarque. Voyons, juges, que feriez-vous, alors même que vous seriez frères ou fils de l'accusé? L'accusé-

riez-vous? Il faut, en effet, qu'Ératosthène prouve de deux choses l'une, ou qu'il n'a pas arrêté Polémarque, ou qu'il l'a fait avec justice. Or il a reconnu l'injustice de l'arrestation : il vous a donc rendu facile à remplir, en ce qui le touche lui-même, votre devoir de juges. De plus, beaucoup d'Athéniens, beaucoup d'étrangers sont accourus ici pour savoir ce que vous déciderez à l'égard de ces hommes. Les uns, ceux qui sont vos concitoyens, emporteront d'ici l'une ou l'autre de ces leçons, ou qu'ils seraient punis de leurs attentats, ou que, s'ils réussissaient, ils deviendraient vos tyrans, et que, s'ils échouaient, ils resteraient vos égaux. Aux autres, aux étrangers ici présents, vous allez apprendre s'ils ont tort ou raison de chasser les Trente de leurs villes. Si, en effet, ceux mêmes qui ont été les victimes de ces tyrans les renvoient absous, lorsqu'ils les tiennent, ils se demanderont assurément pourquoi ils se donneraient, eux, la peine de veiller pour vous. Eh quoi! ne serait-ce pas là une chose révoltante? Des généraux, vainqueurs dans une bataille navale, parce qu'ils n'avaient pu, à cause d'une tempête, comme ils l'ont déclaré eux-mêmes, retirer les cadavres des flots, vous les avez condamnés à mort, convaincus que vous deviez cette satisfaction aux braves qui avaient péri : et ces hommes qui, avant même d'arriver au pouvoir, avaient contribué, autant qu'il était en eux, au désastre de votre flotte; qui ensuite, maîtres d'Athènes, reconnaissent avoir, de leur plein gré, mis à mort sans jugement un grand nombre de citoyens : vous ne trouveriez pas qu'ils méritent, eux et leurs enfants, d'être condamnés par vous aux derniers supplices?

## III

**Argumentation « extra causam » : la Politique de Théramène.**

( §§ 62-78 )

Et maintenant je vais aussi le plus brièvement possible vous édifier sur le compte de Théramène. Dans mon intérêt, comme dans l'intérêt public, je vous demande toute votre attention. Et qu'on ne s'étonne pas que je charge Théramène, quand c'est Ératosthène qui est en cause. Ératosthène, je le sais, doit alléguer pour sa défense qu'il était l'ami de Théramène, et qu'il a pris part aux mêmes actions que lui. Je ne doute pas alors que, s'il avait gouverné Athènes avec Thémistocle, il ne s'attribuât la gloire d'en avoir fait construire les murs puisqu'il se vante aussi d'avoir contribué avec Théramène à les faire abattre ! Ces deux hommes n'ont pas eu tout à fait, ce me semble, le même mérite : l'un, malgré l'opposition des Lacédémoniens, élève les remparts d'Athènes ; l'autre trompe ses concitoyens pour les détruire. Quoi qu'il en soit d'ailleurs de ce rapprochement, les choses ont tourné pour la ville tout autrement qu'on eût pu s'y attendre. Les amis de Théramène auraient dû périr avec lui, excepté ceux, s'il s'en trouvait par hasard, qui avaient combattu sa politique : or voici maintenant que des accusés, pour leur défense, se couvrent de son nom et se font de son amitié un titre à votre estime, comme si la république eût trouvé en lui le

plus utile, et non le plus malfaisant des citoyens. C'est d'abord Théràmène qui fut le principal auteur de la première oligarchie en vous conseillant d'adopter le gouvernement des Quatre-Cents. Son père, en sa qualité de délégué provisoire <sup>1</sup>, y contribua aussi, et Théràmène lui-même, qui paraissait très dévoué au nouvel ordre de choses, fut nommé stratège par les délégués. Tant qu'on le combla d'honneurs, il remplit fidèlement sa charge. Mais lorsqu'il vit que Pisandre, Kallaischros, et d'autres, prenaient une autorité supérieure à la sienne, et que, d'autre part, ils n'avaient plus l'oreille du peuple, la jalousie qu'il ressentait contre eux et la crainte que vous lui inspiriez l'amènèrent à conspirer avec Aristocratès. Pour donner à la démocratie un gage de sa fidélité, il accusa ses meilleurs amis, Antiphon et Archéptolémos et se fit ainsi leur meurtrier. Sa perversité sut à la fois vous asservir pour garder la confiance de ses partisans et les faire périr pour gagner la vôtre.

Honoré par vous, comblé de marques de votre estime, il s'engage spontanément à sauver Athènes, et c'est lui qui la perd. Il avait, disait-il, découvert un expédient merveilleux, d'un prix inestimable. Il s'engageait à faire conclure la paix sans donner d'otages, sans abattre les murs, sans livrer les vaisseaux. Pour le surplus, il ne voulut rien dire à

1. A la suite du désastre de Sicile, on avait nommé un conseil de dix citoyens âgés (πρόβουλοι) chargés de veiller au salut public. Bientôt à ces dix πρόβουλοι on en avait adjoint vingt autres et ce sont ces trente délégués qui avaient préparé le gouvernement des Quatre-Cents. Hagnon, père de Théràmène faisait partie de la commission.

personne, demandant qu'on s'en rapportât à lui. Et vous, Athéniens, quand l'Aréopage travaillait à nous sauver, quand Thérémène rencontrait une forte opposition, quand vous saviez qu'un bon citoyen n'a de secrets que pour l'ennemi, et que Thérémène au contraire cachait précisément à ses compatriotes ce qu'il devait dire à l'ennemi, vous ne lui en avez pas moins tout remis, patrie, femmes, enfants, et vous-mêmes. Lui ne fit rien de ce qu'il avait promis. Il était si convaincu qu'il lui fallait abaisser et affaiblir la république qu'il vous fit prendre une résolution que jamais n'avait exigée aucun ennemi ni prévue aucun citoyen : sans y être forcé par les Lacédémoniens, mais de lui-même, il leur promit d'abattre les défenses du Pirée et de renverser votre constitution démocratique. C'est qu'il savait bien que, à moins de vous réduire à une situation tout à fait désespérée, il ne pourrait plus échapper longtemps à votre vengeance. Enfin, juges, il ne laissa pas siéger l'assemblée du peuple avant d'avoir bien constaté que le moment qu'il appelait lui, le moment favorable, était venu, avant que la flotte de Lysandre, qu'il avait fait venir, fût arrivée de Samos et l'armée lacédémonienne entrée en Attique.

C'est alors que, ces dispositions étant prises, ils convoquent l'assemblée et l'invitent à délibérer sur la forme du gouvernement en présence de Lysandre, de Philocharès et de Miltiade, de telle sorte que nul orateur ne puisse protester ni menacer, et que vous, au lieu de prendre les résolutions les plus utiles à la république, vous soyez réduits à voter celles que vous imposeraient

vos ennemis. Théramène se lève : il vous enjoint de remettre le gouvernement d'Athènes à trente magistrats et d'adopter la constitution exposée par Dracontidès. Vous cependant, même dans une telle situation, vous protestez tumultueusement que vous n'en ferez rien : vous compreniez bien que, ce jour-là, votre assemblée allait décider si Athènes serait esclave ou libre. Théramène, ô juges — ici j'invoque le témoignage de vos propres souvenirs, — Théramène s'écrie alors qu'il ne tient pas compte de vos murmures, parce qu'il sait que beaucoup d'Athéniens adhèrent à sa politique, et qu'il exprime d'ailleurs les intentions de Lysandre et de Sparte. Après lui, Lysandre se lève, et dit, entre beaucoup d'autres choses, qu'il vous considérait comme n'ayant pas exécuté les clauses du traité, et que, si vous n'obéissiez pas aux ordres de Théramène, ce n'est pas la forme du gouvernement qui serait en question, mais l'existence de la cité. Tous les honnêtes citoyens présents à cette réunion voient bien l'intrigue qui s'ourdit et la contrainte qu'on leur impose. Les uns restent et gardent le silence; les autres se retirent, et ont au moins conscience de n'avoir donné leur suffrage à aucune mesure fatale à la république; quelques-uns seulement, gens lâches ou mal inspirés, votent à mains levées ce qu'on leur a prescrit. Ils avaient reçu l'ordre de nommer dix citoyens désignés par Théramène, dix imposés par les éphores<sup>1</sup> qu'on venait d'éta-

1. Après la conclusion de la paix, un comité de cinq membres avait été nommé pour préparer la révolution. Ces cinq délégués avaient reçu le nom d'*éphores*, emprunté à la constitution de Sparte.

blir, dix choisis dans l'assemblée même : vos ennemis, en effet, voyaient si bien votre faiblesse et étaient si sûrs de leur force qu'ils savaient d'avance ce que cette assemblée déciderait.

Ce n'est pas moi qu'il faut en croire, c'est Thérémène. Tout ce que je viens de vous dire, il l'a dit lui-même pour se justifier dans le Conseil, où il rappelait amèrement aux bannis qu'ils lui étaient redevables de leur rappel, alors que les Lacédémoniens ne s'inquiétaient pas d'eux, et à ses collègues que c'était lui qui les avait élevés au pouvoir — par les moyens que je vous ai fait connaître, — pour être ainsi traité par eux maintenant, après leur avoir donné tant de preuves manifestes de sa loyauté et reçu d'eux-mêmes tant de serments. Et voilà celui dont Ératosthène et ses complices oseront se dire les amis, cet homme qui a commis tant d'indignités et d'infamies, celles-là et d'autres encore, anciennes ou récentes, grandes ou petites; ce Thérémène qui a péri, non pour vous défendre, mais pour expier ses crimes; que l'oligarchie a justement frappé — il travaillait déjà à la renverser — et qu'aurait aussi justement frappé la démocratie, — il vous avait deux fois asservi; — qui enfin, toujours ennemi de la constitution présente, toujours voulait celle qu'il n'avait pas, et décorait d'un beau nom les crimes abominables dont il donnait l'exemple.



IV

**Péroraison : Appel aux deux partis.**

(§§ 92-100)

Je veux, avant de descendre, rappeler quelques souvenirs aux citoyens des deux partis, à ceux de la ville et à ceux du Pirée, pour que les malheurs causés par ces hommes vous servent d'exemple au moment où vous allez déposer votre vote. Et d'abord vous qui appartenez au parti de la ville, considérez que leur tyrannie vous a réduits à engager contre des frères, des fils, des concitoyens une lutte où la défaite vous laisse les égaux des vainqueurs, mais où la victoire eût fait de vous leurs esclaves. Eux, à la faveur du désordre, augmentaient leur fortune privée; et vous, cette guerre fratricide a diminué la vôtre. Ils ne voulaient pas vous associer à leurs profits, mais ils vous associaient de force à leur déshonneur, arrivant à ce point de mépris pour vous, qu'au lieu de vous donner part à la fortune afin de s'assurer votre fidélité, ils croyaient, en vous faisant partager leur honte gagner votre bienveillance. Aussi, maintenant que vous n'avez plus rien à craindre, vengez-vous de tout votre pouvoir, vengez le Pirée. Songez d'abord que vous aviez en eux d'exécrables despotes; songez ensuite qu'aujourd'hui, avec des hommes de cœur, vous exercez vos droits de citoyens, vous combattez vos ennemis, vous délibérez sur les intérêts de la cité. Rappelez-vous enfin ces auxiliaires établis par les Trente dans

l'Acropole pour maintenir leur tyrannie et votre servitude.

J'aurais encore beaucoup à vous dire : je m'arrête. — Et vous, braves du Pirée, souvenez-vous que vous avez été dépouillés de vos armes, non par les ennemis dans les nombreux combats livrés par vous hors de l'Attique, mais par les Trente en pleine paix. Souvenez-vous aussi qu'ils vous ont chassés de la ville de vos pères, et que, bannis, ils demandaient votre extradition à celles qui vous avaient donné asile. A ces souvenirs enflammez-vous de colère, comme au temps de votre exil. Rappelez-vous aussi tout ce que ces hommes vous ont encore fait souffrir : comment ils saisissaient les uns sur l'Agora, dans les temples, pour les faire périr de mort violente ; comment ils arrachaient les autres à leurs enfants, à leurs parents, à leurs femmes, pour les contraindre à se tuer de leurs propres mains, et défendaient qu'on leur rendit même les derniers devoirs, persuadés apparemment que leur tyrannie était trop solide pour avoir rien à craindre de la justice céleste. Ceux d'entre vous qui échappèrent à la mort coururent bien des périls, errèrent en bien des villes. Chassés de partout, manquant de tout, après avoir laissé vos enfants, soit dans votre patrie devenue pour vous un sol ennemi, soit sur la terre étrangère, à travers d'innombrables obstacles, vous arrivez enfin au Pirée. Là, au milieu de nombreux et sérieux dangers, vous déployez un intrépide courage, et parmi vos concitoyens vous délivrez les uns ; aux autres, vous rouvrez leur patrie. Si la fortune vous eût été contraire, si vous aviez échoué dans cette lutte, vous-mêmes, d'un

côté, vous seriez retournés en exil plutôt que d'endurer encore une fois tout ce que vous aviez déjà souffert, sachant, qu'avec leurs façons tyranniques, vous n'auriez trouvé de refuge, malgré votre innocence, ni dans ces temples, ni au pied de ces autels, qui même pour les coupables sont un asile; et, quant à vos enfants, les uns, restés à Athènes, auraient été outragés par eux; et les autres, sur la terre étrangère, faute d'appuis, pour quelque mince dette, réduits en esclavage.

Mais je ne veux pas vous parler de ce qu'auraient pu faire les Trente, quand je ne puis vous dire tout ce qu'ils ont fait : ce n'est pas assez d'un accusateur ou de deux; il en faudrait un grand nombre. Du moins n'ai-je pas manqué de zèle pour dénoncer à votre justice les sanctuaires dont ils ont vendu les biens ou qu'ils souillaient de leur présence, la république qu'ils ont amoindrie, les arsenaux qu'ils ont détruits, enfin leurs victimes, dont vous n'avez pu sauver la vie, dont il vous faut venger la mort. Oui, j'imagine que ces morts nous entendent, et qu'ils apprendront à vous connaître quand vous déposerez vos suffrages dans l'urne. Si vous acquittez leurs bourreaux, ils se croiront eux-mêmes une seconde fois condamnés à périr; si, au contraire, vous les livrez au supplice, ils seront vengés.

Je termine ici mon accusation. Vous avez entendu, vu, souffert; vous savez : jugez!

## POUR L'INVALIDE

(XXIV)

### ARGUMENT

L'Invalide pour qui fut composé ce plaidoyer était d'humble condition. C'était un petit commerçant qui tenait boutique près de l'Agora. Parfois ses affaires l'appelaient au dehors : on le rencontrait alors appuyé sur deux béquilles, ou bien, quand les courses étaient trop longues, monté sur le cheval de quelque voisin charitable. Comme il était bon compagnon et aimait à rire, on se réunissait volontiers chez lui : sa maison était le rendez-vous, non pas peut-être de la meilleure société d'Athènes, mais de quelques habitués de l'Agora. gens de loisirs, amis des longues flâneries et des conversations sans fin sur la politique et sur les procès en cours. On discutait sous l'auvent; on s'égayait aux dépens des passants. L'Invalide avait la langue vive et malheur à qui lui déplaisait : le trait était vite décoché et portait juste. Mais on le connaissait : soit qu'on le redoutât, soit qu'on eût égard à son malheur, on le laissait dire. Un jour cependant quelqu'un dut perdre patience et il semble bien que ce fût une de ses victimes — un jeune homme sans doute — qui, pour se venger de ses railleries, voulut lui faire retirer la petite pension dont il jouissait.

L'Invalide, en effet, touchait une pension. En vertu d'une loi due à Solon, tout citoyen dont la fortune était

inférieure à trois mines (291 francs) et qu'une infirmité mettait hors d'état de subvenir à son existence avait droit, pourvu qu'il présentât certaines garanties de moralité, à l'assistance de l'État. Celui-ci lui allouait une somme qui, à l'époque de notre discours, s'élevait à une obole par jour (environ 0 fr. 16 de notre monnaie). Ces pensions étaient accordées par un décret du peuple et, chaque année, le *Conseil* (ἡ βουλή) procédait à un *examen des Invalides* (ἐδοκίμαζε τοὺς ἀδυνάτους) pour s'assurer qu'ils remplissaient toujours les conditions exigées par la loi. Ceux qui ne se présentaient pas perdaient leurs droits pour la durée d'une *prytanie*<sup>1</sup> (35 à 38 jours suivant les années). La procédure suivie était la même que dans les *dokimasies*<sup>2</sup> de magistrats. L'examen terminé, tout citoyen (ὁ βουλόμενος) pouvait se porter accusateur et contester les titres de l'invalidé pensionné : celui-ci présentait sa défense et l'on passait au vote.

C'est à une défense de ce genre que nous avons ici affaire. L'objet du débat était mince; l'invalidé mis en cause était un bien petit personnage : tout le charme du discours vient de l'art délicat avec lequel Lysias a su approprier son style et ses arguments à la nature du sujet et au caractère de l'accusé.

L'exorde est très simple, mais d'une simplicité soignée, et sur un ton de fine et ironique bonhomie qui sera celui de tout le plaidoyer. L'affaire ne comportant point de *narration*, l'orateur passe tout de suite à la *discussion* et reprend une à une les allégations de son adversaire. Quoique celui-ci prétende, il n'est point dans l'aisance et son métier ne saurait le faire vivre; son infirmité est bien réelle : il suffit d'ouvrir les yeux pour la constater; enfin, tout ce qu'on a dit de son mauvais caractère, de son humeur querelleuse, de sa violence, est contraire au bon sens : il faut être riche,

1. Les cinquante représentants que chacune des dix tribus avait au Conseil restaient successivement en permanence au prytanée pendant la dixième partie de l'année. C'est cette période de temps qui constituait la *prytanie*.

2. La *dokimasia* était l'examen auquel les différents magistrats étaient soumis avant leur entrée en charge.

jeune et bien bâti, pour se permettre d'être insolent. Rien de pénible d'ailleurs, ni de travaillé dans cette argumentation : l'Invalide ne se met point en frais pour prouver que sa fortune est bien inférieure à trois mines, ou que, s'il touche une pension, c'est parce qu'il ne peut vivre de son travail. Ce serait attacher trop d'importance au débat. Il plaisante, au contraire, il parle en homme qui est sûr ou qui veut paraître sûr de ses juges et de sa cause; il discute peu les raisons de son adversaire, s'en amuse et les tourne en ridicule; ou, s'il affecte de les prendre au sérieux, c'est pour en tirer des conséquences inattendues et piquantes à force d'imprévu. Puis soudain il redevient grave : il s'indigne, il invoque les sentiments de justice et de pitié des membres du conseil : mais sa gravité est souriante et son indignation évite les grands éclats. Une étonnante variété de ton, un mélange constant du sérieux et du plaisant, de l'ironie et du pathétique, de la colère et d'une certaine bonne humeur font de cette petite discussion un chef-d'œuvre de grâce légère et amusante. On dirait par moments que Lysias, très maître de son art, très sûr de ses effets, se joue lui-même de ses propres procédés. Tel lieu commun débité gravement par l'Invalide prend dans sa bouche un air de parodie, et un certain comique très fin, sensible surtout à des oreilles exercées aux disputes judiciaires, naît du contraste voulu entre l'objet du débat et l'emploi pour la défense de moyens en usage dans les plaidoyers plus sérieux. La même variété de ton se retrouve dans la *péroraison*, mais avec quelque chose de plus ému. Après avoir rappelé — ce que devait faire tout bon Athénien cité en justice — qu'il avait fui la ville sous les Trente, l'orateur termine en ramenant la question à ses véritables proportions et en donnant une dernière leçon à son adversaire.

On ignore la date exacte du procès de l'Invalide : on voit seulement, d'après le § 25, qu'il est postérieur de plusieurs années au rétablissement de la démocratie.

**Discours.**

(§§ 1-21)

Pour un peu, citoyens du conseil, je remercierais mon accusateur de m'avoir intenté ce procès. Car auparavant je n'avais pas de prétextes pour rendre compte de ma conduite, et voici que, grâce à lui, j'en ai trouvé un. Aussi je vais essayer, en vous parlant, de montrer que cet homme ment, et que, pour ce qui est de moi, la vie que j'ai menée jusqu'à aujourd'hui devrait m'attirer des éloges plutôt que la jalousie. S'il m'expose au danger où vous me voyez, c'est en effet, à ce que je crois, par pure jalousie. — Et de quelle méchanceté, à votre avis, n'est-on pas capable, quand on porte envie à des gens dont tout le monde a pitié? — Car enfin ce n'est pas par amour de l'argent qu'il me calomnie, et s'il allègue que je suis son ennemi et qu'il se venge, il ment. Méchant comme il l'est, je n'ai jamais eu de rapports avec lui ni comme ami ni comme ennemi. Vous voyez donc bien qu'il est jaloux, et cela, parce que, dans le malheur où je me trouve, je suis encore meilleur citoyen que lui. C'est que j'estime, citoyens du conseil, qu'il faut que les qualités morales corrigent les misères physiques. Supposez que mes sentiments, que toute ma conduite répondent à mon mauvais sort, en quoi vaudrais-je mieux que cet homme?

Mais en voilà assez sur ce sujet. Pour la défense qu'il me convient de présenter, je serai aussi court que je pourrai. Mon adversaire prétend que je n'ai

aucun droit à toucher l'argent de la cité, que je suis assez solide de corps pour n'être pas compté parmi les Invalides, et que j'exerce un métier capable, même sans le secours qui m'est alloué, de me faire vivre. Les preuves qu'il allègue sont, pour ma force corporelle, que je monte à cheval, pour les profits de mon métier, que je suis en état de fréquenter des gens qui sont eux-mêmes en état de faire de la dépense. Sur les profits de mon métier, et sur toute ma vie, du reste, vous savez tous, je pense, à quoi vous en tenir. Je veux cependant vous en dire à mon tour quelques mots.

Mon père, en héritage, ne m'a rien laissé du tout; ma mère est morte il y a deux ans, et jusque-là j'ai pourvu à son entretien; quant à des enfants pour me soigner, je n'en ai pas encore. Ce que j tire de mon métier est peu de chose; déjà j'ai de la peine à l'exercer moi-même, et je n'ai pas encore le moyen d'acheter un esclave qui me remplace. En fait de rentes je n'ai que celle-ci. Que vous m'enleviez, je risque fort de tomber dans la plus noire misère. Eh bien non, citoyens du conseil, puisque vous pouvez, en bonne justice, me sauver la vie, n'allez pas contre toute justice me l'ôter; ce que vous m'avez accordé alors que j'étais plus jeune et plus solide, n'allez pas me le retirer aujourd'hui que je suis vieux et sans forces; n'allez pas, après avoir passé jusqu'ici pour la nation la plus humaine à l'égard même de ceux qui n'avaient aucune infirmité, accueillir avec dureté, pour le bon plaisir de cet homme, des misérables qui font pitié même à leurs ennemis; n'allez pas, en prenant sur vous de me faire du tort, ôter tout courage à ceux



qui se trouvent dans la même situation que moi. Ce serait, en effet, citoyens du conseil, une chose bien étrange : on m'aurait vu toucher cette pension, quand je n'avais que mon malheur, et maintenant que la vieillesse, la maladie, et tout leur cortège de maux viennent fondre sur moi, maintenant, dis-je, on me l'enlèverait!

Pour ma pauvreté, m'est avis que mon adversaire, à lui tout seul, pourrait mieux que personne au monde vous en montrer l'étendue. Supposez que je sois constitué chorège pour le concours de tragédie et que je le somme de faire l'échange des biens <sup>1</sup>, il aimerait mieux exercer dix fois la chorégie que de consentir une seule fois à l'échange. Eh bien! n'est-ce pas là une chose bizarre? Voilà un homme qui allègue contre moi que j'ai assez de bien pour frayer de pair avec les citoyens les plus riches d'Athènes, et, si ma supposition pouvait en quelque point se réaliser, il reconnaîtrait que je suis tel que je dis, et plus misérable encore!

Sur mes aptitudes équestres, dont il a eu le front de vous entretenir, sans avoir égard ni à la fortune, ni à vous-mêmes, point n'est besoin de tant parler. Je dis seulement, en effet, citoyens du conseil, que tout homme ayant éprouvé quelque disgrâce cherche et s'ingénie à trouver un moyen, pour s'accommoder au moins mal possible de son malheur. Or je suis du nombre, étant tombé dans l'infortune où vous me voyez, et c'est là l'adoucissement que j'ai trouvé aux courses trop longues que la nécessité m'impose. La meilleure preuve, citoyens du conseil, que le

1. Voir p. 105, n. 1.

malheur seul, et non mon insolence, comme il le prétend, me fait aller à cheval, c'est que, si j'avais des rentes, je me ferais porter en cacolet, au lieu de monter des bêtes d'emprunt. Comme il m'est impossible de me payer un pareil équipage, je suis bien obligé de recourir souvent au cheval du voisin. Eh bien, n'est-ce pas une chose absurde, citoyens du conseil, que le même homme, qui, s'il me voyait voituré en cacolet, garderait le silence — car que pourrait-il encore dire? — parce que je monte un cheval d'emprunt, cherche à vous faire entendre que je suis valide? Je me sers aussi de deux bâtons pour marcher, alors que les autres Athéniens n'en ont qu'un : que ne soutient-il contre moi que cela aussi est le fait d'un homme bien portant, lui qui, de ce que je monte à cheval, se fait un argument pour vous soutenir que je ne suis pas infirme? Car cheval ou béquille, c'est pour la même raison que je me sers de l'un et de l'autre.

Mais il passe tellement en effronterie tous les autres hommes, qu'il s'efforce de prouver — lui seul contre vous tous tant que vous êtes — que je ne fais pas partie des Invalides. Eh bien! s'il parvient à faire admettre cela à quelques-uns d'entre vous, citoyens du conseil, qui empêche que je prenne part au tirage au sort pour les neuf archontes, et que vous me priviez de mon obole, comme sain de corps, pour l'en gratifier tous en chœur, par un vote, comme estropié. Car apparemment vous n'irez pas priver de sa pension, en alléguant qu'il est valide, un homme auquel les thesmothètes refuseront le tirage au sort en alléguant qu'il ne l'est pas. Mais je sais bien que vous n'êtes pas d'accord avec

mon adversaire, — lui non plus, d'ailleurs, et il a bien raison. Il vient exercer ses revendications comme si mon malheur était une fille épiclère <sup>1</sup>, et il s'efforce de vous faire entendre que je ne suis pas l'infirmes que vous voyez; mais vous, comme il convient à des hommes de sens, croyez-en plutôt vos yeux que les discours de cet individu.

Il dit encore que je suis insolent, que je suis violent, que je suis extrêmement grossier, comme si, en employant de grands mots, il devait dire la vérité, et si, en le prenant de moins haut, ce n'était plus la même chose! Moi, j'ai idée, citoyens du conseil, que c'est à vous de faire une distinction entre ceux qui peuvent se permettre d'être insolents et ceux qui ne le peuvent pas. Ce n'est point aux gens pauvres et dénués de toutes ressources que l'insolence est naturelle, c'est à ceux qui ont plus que le nécessaire; ce n'est pas à des individus mal bâtis, mais à ceux qui peuvent avoir toute confiance en leurs bras; ce n'est pas à ceux qui sont déjà avancés en âge, mais à des hommes jeunes et de corps et d'esprit. Les riches, en effet, avec leur or, achètent l'impunité; mais les pauvres, privés de tout, sont obligés par là même d'être sages. Pour ce qui est des jeunes, on trouve bon qu'ils obtiennent l'indulgence des vieux : mais quand ce sont

1. A Athènes, les filles n'héritaient pas; mais en l'absence d'héritiers mâles, elles étaient appelées à transmettre la succession. On les désignait alors sous le nom d'*épiclères*. Comme la religion de la famille se transmettait avec la fortune, le plus proche parent de l'*épiclère* avait le droit de la réclamer en mariage. Aussi plus la succession était importante, plus les prétendants étaient nombreux. D'où de fréquentes contestations que les tribunaux avaient à trancher.

les vieux qui font mal, tous, jeunes et vieux, sont d'accord pour les blâmer. Enfin des gens robustes peuvent, sans qu'il leur arrive malheur, insulter qui bon leur semble : mais il est interdit à un impotent et lorsqu'on l'insulte, de repousser l'insulteur, et s'il veut faire l'insolent, d'avoir le dernier mot avec ses victimes. Aussi, quand mon adversaire vient parler de mon insolence, je ne crois pas qu'il le fasse sérieusement : il plaisante et cherche moins à vous persuader que je suis ce qu'il dit, qu'à me tourner en ridicule — comme si c'était là un bel exploit.

Il raconte aussi que ma boutique est le rendez-vous d'une foule de gens tarés, qui, après avoir gaspillé tout leur bien, cherchent à faire tomber dans leurs pièges ceux qui veulent conserver leur avoir. Mais mettez-vous bien tous ceci dans la tête, c'est qu'en disant cela ce n'est pas plus à moi qu'à tous les gens de métier qu'il s'en prend, ni à mes pratiques plus qu'à celles des autres artisans. C'est, en effet, pour chacun de vous une habitude : on va faire son tour chez le parfumeur, chez le barbier, chez le cordonnier, chez n'importe qui, plus souvent dans les boutiques qui sont le plus rapprochées de l'Agora, plus rarement dans celles qui s'en éloignent davantage. En sorte que, accuser de malice ceux qui viennent chez moi, c'est accuser aussi ceux qui passent leur temps chez les autres, et du même coup, tous les Athéniens. Car tous vous aimez à faire votre tour et à vous installer là ou là.

Mais je ne sais, en vérité, si je dois répondre point par point à chacun de ses dires et vous ennuyer plus longtemps. J'ai traité les questions plus importantes ; à quoi bon m'occuper d'argu-

ments qui ne valent pas mieux que l'homme qui est là? Mais tous, citoyens du conseil, je vous demande de conserver de moi la même opinion que vous aviez jusqu'à aujourd'hui : le seul avantage auquel la fortune m'ait donné part dans ma patrie, ne m'en privez pas pour le bon plaisir de cet homme ; ne souffrez pas que ce que vous m'avez accordé jadis par un vote unanime, mon adversaire, à lui seul, vous persuade aujourd'hui de me l'enlever! La divinité, citoyens du conseil, nous ayant interdit les plus hautes magistratures, la cité nous a, par un vote, accordé cette pension, considérant que tout le monde doit avoir les mêmes chances de bonheur et de malheur. Ne serait-ce pas dès lors le comble de la misère, si, déjà privé par mon accident de ce qu'il y a de plus important et de plus honorable, je me voyais également frustré, par le fait de mon accusateur, de ce que la cité, dans sa sollicitude pour les malheureux comme moi, m'a accordé. Non, citoyens du conseil, n'accordez pas votre vote à cette tentative.

Et pourquoi en viendrais-je à trouver chez vous de tels sentiments? Serait-ce que quelque citoyen traduit par moi en justice ait jamais, par ma faute, perdu sa fortune? Mais il n'y aurait pas un seul homme pour le prouver. Suis-je alors un intrigant, plein de confiance en lui, aimant à se faire des ennemis? Mais je n'ai pas des moyens d'existence à me permettre de pareilles manières. Est-ce donc que je suis un insolent, un emporté? Mais mon accusateur lui-même se garderait de le prétendre, s'il ne voulait ajouter un nouveau mensonge à tous les autres. Serait-ce enfin qu'on m'ait vu sous

les Trente disposer du pouvoir pour faire le malheur de beaucoup de mes concitoyens? Mais j'étais en exil avec vous, avec le peuple, à Chalcis, et quand rien ne m'empêchait de vivre ici tranquillement avec les Trente, j'ai mieux aimé m'expatrier, et partager vos périls. Ne me traitez donc pas, citoyens du conseil, moi qui n'ai commis aucune faute, comme vous traitez ceux qui en ont commis de nombreuses; que votre vote soit pour moi ce qu'a été celui des Conseils qui vous ont précédés. Souvenez-vous que je ne suis pas là après avoir manié l'argent de la cité, pour rendre mes comptes, ni après avoir exercé une magistrature pour justifier mon administration, mais qu'il ne s'agit dans ce débat que d'une obole. Et alors, votre décision sera conforme au droit; moi, j'obtiendrai justice, et vous rendrai la reconnaissance qui vous est due; quant à mon adversaire, cela lui apprendra à ne pas s'attaquer à plus faible que lui, et à ne chercher des triomphes que sur ses égaux.

---

## POUR UN SUSPECT

(XXV)

### ARGUMENT

Le titre <sup>1</sup> sous lequel ce discours nous est parvenu n'est pas exact. Le personnage inconnu qui est mis en cause n'a pas spécialement à répondre à une *accusation de menées anti-démocratiques* (γραφὴ καταλύσεως τοῦ δήμου). Désigné, par le sort ou par l'élection, pour l'exercice d'une magistrature, il s'était présenté, comme devaient le faire tous ceux qui étaient dans son cas, pour subir l'*examen* (δοκιμασία) devant le tribunal (ἐν δικαστηρίῳ). Lorsque, l'*examen* terminé, le président avait posé la question traditionnelle : « *Quelqu'un veut-il accuser cet homme?* » (τοῦτου βούλεται τις κατηγορεῖν;), trois accusateurs, Épigène, Démophane et Clisthène, s'étaient présentés. Leur accusation entendue, la parole avait été donnée à l'accusé, et c'est le discours prononcé par lui à ce moment que nous possédons. Ce discours est donc proprement une *défense* pour un citoyen mis en cause à l'occasion d'une *dokimasie*. Comme l'accusation avait été dirigée surtout contre la conduite du candidat sous l'oligarchie, celui-ci s'applique, dans sa défense, à établir la sincérité de ses sentiments démocratiques et de son attachement à la constitution. De là

1. Titre dans le manuscrit : *Défense pour un citoyen, accusé de menées anti-démocratiques.*

l'erreur commise sur la nature du débat et par suite sur le titre du discours.

Nous ne connaissons les accusateurs que de nom : mais du moins nous savons à quel parti ils appartenaient. Ils étaient du nombre des démocrates avancés qui, revenus avec Thrasybule, avaient subi plutôt qu'accepté l'acte de réconciliation, et qui, depuis, cherchaient à le rendre lettre morte dans la pratique. Leur haine intéressée ne faisait aucune distinction parmi ceux qui n'avaient pas quitté Athènes sous les Trente : quiconque n'avait pas fui les oligarques passait à leurs yeux pour les avoir servis : et contre tous ils avaient une accusation toujours prête, celle d'avoir pris part à des *menées anti-démocratiques*. Or, peu avant la *dok-masie* qui fait l'objet de notre discours, ce parti avait remporté un succès. Le bruit s'étant répandu que les aristocrates retirés à Éleusis, en vertu des conventions, préparaient un retour offensif contre Athènes, les démocrates avancés avaient organisé contre eux une expédition. Les chefs de l'armée d'Éleusis, appelés pour négocier, avaient été mis à mort et l'on avait conclu un nouvel et définitif arrangement avec les derniers survivants de l'oligarchie (401-400). Fière de ce succès, la démocratie radicale relevait la tête et reprenait contre le parti modéré le système d'attaque dont elle avait fait l'essai avec le *Discours contre Ératosthène*. A trois ans de distance, et en tenant compte de la différence de circonstances, la *Défense pour un suspect* forme donc comme la contre-partie de ce discours, et, après avoir entendu Lysias se faire l'interprète des rancunes démocratiques, nous l'entendons plaider, pour le compte d'un client, la cause du parti modéré.

Le métier de *logographe* imposait quelquefois de ces tâches délicates ; mais nul n'était plus capable que Lysias de les mener à bien. Il avait l'art non seulement de se dissimuler derrière son client, mais de s'identifier avec lui, d'entrer dans ses sentiments, de partager ses vues. Il ne se contentait pas d'observer ses habitudes et de saisir ses manies : sa psychologie allait plus avant et atteignait le caractère. Peu de discours le montraient mieux que celui-ci.



L'accusé est inconnu, mais sa personnalité est si fortement empreinte dans le discours composé pour lui par Lysias, que nous arrivons sans nul effort à nous le représenter. C'est un homme qui, visiblement, s'est intéressé à la politique, mais que la politique a lassé. Engagé, à ce qu'il semble, dans le parti de Thérémène, il avait au début favorisé l'oligarchie; puis bien vite il avait compris qu'il faisait fausse route et s'était tenu à l'écart. De son passage aux affaires, il avait gardé ce sentiment que, dans les luttes de parti, ce sont toujours des intérêts personnels qui sont en jeu. On ne naît point aristocrate ou démocrate : les opinions sont affaire de circonstance : l'avantage de chacun en décide. Voulez-vous savoir si cet homme a servi la cause de la révolution? Demandez-vous plutôt s'il avait profit à la servir. En cela, d'ailleurs, nulle mauvaise humeur : de l'amertume, mais point de rancune. Le client de Lysias n'a rien du politique qui se croit méconnu : il se contente d'observer les événements et de tirer la leçon que ces événements comportent. Libre de tout esprit de parti, non seulement défiant, mais radicalement sceptique à l'égard de tout ce qui est sentiment, il le fait d'une façon tranquille. Il ne s'indigne pas, il ne s'émeut pas, il est revenu de tout. Comment, en effet, conserver encore des illusions quand on a vu autour de soi un Pisandre, un Phrynichos servir avec la même ardeur la démocratie et l'oligarchie, quand on a rencontré parmi les patriotes du Pirée d'anciens membres du gouvernement des Quatre-Cents?

Homme d'expérience, c'est l'expérience qu'il invoque. Ses raisonnements n'ont rien d'abstrait : à chaque instant ils s'appuient sur les faits : ils ne sont en quelque sorte que ces faits rapprochés et mis en lumière les uns par les autres. Tout le discours se réduit à une série de considérations sur l'histoire intérieure d'Athènes depuis la fin du cinquième siècle. Ces considérations ne sont pas liées entre elles d'une façon très étroite, et l'orateur ne paraît pas se préoccuper des transitions. Mais chacune d'elles prise à part est présentée avec force, en des développements très nets, très clairs et dont l'ampleur contraste avec la sécheresse ordinaire de

Lysias. C'est ainsi que jusque dans la façon d'exposer les faits reparait le caractère pratique de l'accusé. Tout est subordonné à la nécessité de faire comprendre à l'auditeur les leçons que lui fournit l'histoire. Aussi cette *Défense* est-elle moins un plaidoyer qu'un discours politique : elle a sa place marquée à côté du *Contre Ératosthène* parmi les œuvres les plus fortes de Lysias.

### Fragment d'Argumentation.

(§§ 7-27).

... J'essaierai de vous montrer quels sont, à mon avis, parmi les citoyens, ceux qui doivent naturellement souhaiter, les uns, un régime oligarchique, les autres, une démocratie. Cette distinction nous permettra, à vous, de prendre votre décision, à moi, de présenter ma défense. J'établirai, en effet, qu'rien dans ma conduite, ni sous la démocratie, ni sous l'oligarchie, ne devait faire de moi un ennemi du peuple. Cela étant, vous devez avant tout vous bien mettre dans l'esprit que nul homme n'est, par caractère, ni partisan de l'oligarchie, ni partisan de la démocratie. Le régime que chacun souhaite de voir établi, c'est celui qui sert le mieux ses intérêts. C'est donc de vous qu'il dépend pour une large part que les partisans de l'ordre de choses actuel soient le plus nombreux possible. Et la preuve qu'il en est bien ainsi, vous la trouverez sans peine dans les événements antérieurs. Considérez en effet, juges, de quelle versatilité les chefs de nos deux oligarchies ont fait preuve. N'est-ce pas Phrynichos, Pisandre et les démagogues de leur suite qui, après vous avoir fait beaucoup de mal, ont établi, par

crainte du châtimeut qu'ils s'étaient attiré, la première oligarchie? N'a-t-on pas vu un grand nombre de ceux qui avaient fait partie des Quatre-Cents rentrer à Athènes avec les démocrates du Pirée, et quelques-uns de ceux qui avaient renversé les Quatre-Cents, se retrouver ensuite parmi les Trente? Certains même, après s'être fait inscrire pour résider à Éleusis, ont marché avec vous contre cette ville, assiégeant ainsi ceux dont ils avaient partagé les sentiments. Il n'est donc pas difficile de voir, juges, que ce n'est point la question de la forme du gouvernement qui nous divise, mais bien celle de nos intérêts particuliers. Voilà ce qui doit vous guider, lorsque vous avez à juger, dans une dokimasie <sup>1</sup>, des citoyens : examinez leur conduite sous la dernière démocratie, cherchez s'ils avaient quelque intérêt au renversement de la constitution, et votre sentence sera alors tout à fait conforme à la justice.

Ainsi, à mon sens, tous ceux qui, sous la démocratie, avaient, à la suite d'une reddition de comptes <sup>2</sup>, été privés de leurs droits de citoyens, tous ceux qui s'étaient vu confisquer leurs biens ou qui avaient éprouvé quelque au're disgrâce du même genre, tous ceux-là devaient naturellement souhaiter l'avènement d'un nouveau régime, dans l'espoir de retirer quelque avantage d'une révolution. Quant à ceux, au contraire, qui souvent ont rendu service au peuple sans jamais lui faire de mal, et dont la conduite mérite de votre part plutôt de la reconnaissance qu'un châtimeut, il ne convient pas d'accueillir les calomnies qu'on débite contre eux,

1. Voir p. 35, n. 2.

2. Voir p. 135, n. 1.

non, pas même si tous nos hommes politiques vous les représentent comme animés de sentiments oligarchiques. Et maintenant, en ce qui me concerne, juges, jamais à l'époque dont je vous parle, je n'avais à aucun moment, ni dans des affaires privées ni dans des affaires publiques, éprouvé la moindre disgrâce qui pût faire de moi, par désir de me tirer d'une situation fâcheuse, le partisan d'un nouvel ordre de choses. J'ai exercé cinq fois la triérarchie et pris part à quatre batailles navales; pendant la guerre, j'ai fourni de nombreuses contributions, enfin je ne me suis montré, dans l'exercice de mes liturgies<sup>1</sup>, inférieur à aucun de mes concitoyens. Or si je dépensais ainsi plus que la cité ne le demandait, c'était afin que vous eussiez de moi une meilleure opinion, et que, si jamais quelque disgrâce m'atteignait, je pusse me défendre dans de meilleures conditions. Ces avantages, j'en ai été complètement privé sous l'oligarchie. Ce n'était pas en effet à des hommes qui avaient rendu quelque service au peuple que les oligarques croyaient devoir de la reconnaissance : ceux qu'ils élevaient aux honneurs, c'étaient ceux qui vous avaient fait le plus de mal, trouvant là, de la part des gens restés comme moi dans la ville, un gage de fidélité donné à leur cause. Voilà ce dont vous devez vous persuader, ne vous fiant pas aux discours des hommes ici présents, mais cherchant, à la lumière des faits, ce qu'a été la conduite de chacun. Quant à moi, en effet, juges.

1. Le mot de *liturgie* désigne certaines obligations que l'État imposait aux citoyens les plus riches; celles, par exemple, de pourvoir à l'équipement et à l'entretien des vaisseaux (*triérarchie* ou de réunir et de payer les chœurs qui prenaient part aux différents concours (*chorégie*).

je n'ai pas fait partie des Quatre-Cents, — ou bien que celui de mes accusateurs qui le voudra s'avance à la tribune pour me confondre; — encore bien moins pourra-t-on vous prouver qu'après l'établissement des Trente, j'ai fait partie du Conseil ou exercé aucune magistrature. Eh bien! si pouvant exercer des charges, je les ai refusées, j'ai droit aujourd'hui à recevoir de vous un honneur, et si c'est que les gens alors au pouvoir ne voulaient pas de moi comme collaborateur, puis-je vous prouver plus clairement l'imposture de ceux qui m'accusent?

Mais il convient, juges, que vous teniez compte aussi dans votre examen du reste de ma conduite. J'ai, en effet, gardé, au milieu des malheurs de la cité, une attitude telle que si tous avaient partagé mes sentiments, personne parmi vous n'aurait éprouvé la moindre disgrâce. On verra qu'au temps de l'oligarchie, personne n'a été par moi traîné en prison, que je n'ai ni exercé de vengeance contre aucun de mes ennemis, ni obligé aucun de mes amis, — à la vérité, ce n'est pas ce dernier trait qui doit vous étonner : il était en effet difficile à une pareille époque de rendre un service, tandis que faire le mal était chose à la portée de tous, — on verra, dis-je, que je n'ai fait inscrire sur la fameuse liste<sup>1</sup> aucun Athénien, que je n'ai obtenu de sentence arbitrale contre personne, et que je n'ai pas profité de vos malheurs pour m'enrichir. Eh bien, si vous ne pardonnez pas à ceux qui ont été la cause de vos

1. Il s'agit probablement de la liste, dressée sur la demande de Lysandre, des citoyens autres que les trois mille. Ces derniers seuls jouissant des droits politiques, cette liste était comme une sorte de liste de proscription.

maux, il est naturel aussi que vous regardiez comme meilleurs que les autres les citoyens qui ne vous ont fait aucun mal. Au reste, juges, je crois avoir donné à la démocratie le plus sûr des gages. N'ayant rien fait contre elle à cette époque, et quand la chose m'eût été si facile, à plus forte raison aujourd'hui mettrai-je tout mon zèle à me montrer excellent citoyen, étant bien certain qu'à la première faute je recevrais, sans tarder, mon châtement. Mais pourquoi insister? Mes principes sont toujours restés les mêmes : sous l'oligarchie, je ne cherchais pas à prendre le bien d'autrui ; sous la démocratie, je dépense le mien pour vous sans compter.

J'estime également, juges, qu'il ne serait pas juste de prendre en haine ceux qui, sous l'oligarchie, n'ont éprouvé aucun malheur, quand rien ne vous empêche de sévir contre ceux qui ont fait tort au peuple, et que vous devez tenir pour ennemis. non ceux qui ne sont pas partis en exil, mais ceux qui vous y ont envoyés ; non ceux qui se préoccupaient de sauver leur fortune, mais ceux qui s'emparaient de celle de leurs concitoyens ; non ceux qui, pour assurer leur propre sécurité, sont restés dans la ville, mais ceux qui, pour en faire périr d'autres, ont mis la main au pouvoir. Que si vous croyez nécessaire de perdre les hommes que l'injustice des tyrans a épargnés, de tous les citoyens restés dans la ville pas un ne subsistera.

Voici encore, juges, une considération qui doit vous guider. Sous la première démocratie, vous le savez tous, beaucoup de nos hommes politiques pillaient le trésor public ; quelques-uns se laissaient corrompre et vous payiez les frais ; d'autres, par

leurs dénonciations calomnieuses, poussaient nos alliés à faire défection. Si les Trente n'eussent exercé leurs sévérités que contre ces gens-là, vous auriez été les premiers à les tenir pour de bons citoyens; mais comme vous voyiez qu'en réalité ils prétendaient faire porter à tout le peuple le poids de ces fautes, vous vous indigniez, considérant qu'il était révoltant d'associer aux injustices de quelques-uns la cité tout entière. Vous ne devez donc pas, après avoir vu, sous les Trente, à quelles erreurs ces principes conduisaient, vous en inspirer aujourd'hui, ni considérer comme juste, quand vous l'infligez à d'autres, un traitement que vous estimiez injuste quand vous en étiez les victimes. Rentrés dans la ville, ayez pour ces autres citoyens les sentiments que, dans votre exil, vous aviez pour vous-mêmes. C'est par là que vous assurerez le mieux la concorde, que notre cité deviendra tout à fait puissante, et que votre décision sera le plus désagréable à vos ennemis.

Vous devez songer aussi, juges, à ce qui s'est passé au temps des Trente, pour que les fautes de vos ennemis vous inspirent de meilleures résolutions dans vos propres affaires. Quand on venait vous dire que les gens de la ville étaient d'accord entre eux, vous ne comptiez guère sur une rentrée dans Athènes, considérant que, dans votre situation d'exilés, notre union était pour vous le pire des maux; appreniez-vous au contraire que les trois mille se constituaient en parti, qu'on décrétait le bannissement des autres citoyens, que la division se mettait parmi les Trente, qu'il y avait plus de gens à trembler pour votre sort qu'à vous combattre,

c'est alors que vous vous croyiez tout près de faire votre rentrée et de tirer vengeance de vos ennemis. La conduite que vous leur voyiez tenir était précisément celle que vous demandiez aux dieux de leur inspirer, persuadés que la perversité des Trente ferait plus pour votre salut, que les forces des exilés pour votre retour.

C'est donc, juges, en vous appuyant sur l'exemple du passé, que vous devez arrêter vos résolutions pour l'avenir : et ceux-là doivent être regardés comme les meilleurs amis du peuple, qui veulent maintenir la concorde parmi vous et s'en tiennent fidèlement aux serments et aux conventions, considérant que cette politique est, pour la ville, la meilleure sauvegarde, pour vos ennemis, le plus dur des châtimens. Rien en effet ne saurait leur être plus pénible que d'apprendre que nous avons accès aux affaires, et d'autre part de voir que les citoyens vivent comme si aucune difficulté ne s'était jamais élevée entre eux. Il est nécessaire également de le savoir, juges, les oligarques exilés souhaitent que le plus grand nombre possible de citoyens soient exposés à la calomnie et privés de leurs droits, dans l'espoir que vos victimes deviendront pour eux des alliés ; et d'un autre côté, ils ne seraient pas fâchés d'apprendre que les sycophantes sont en honneur auprès de vous, et jouissent d'un grand crédit dans la ville, car ils regardent la malice de ces gens comme leur meilleure chance de salut.

Il est bon de vous rappeler aussi les événements qui ont suivi le règne des Quatre-Cents. Vous verrez alors parfaitement que ce que ces gens-là s'accordent à vous conseiller n'a jamais été à votre



avantage, et qu'au contraire les résolutions que je vous invite à prendre peuvent servir en toutes circonstances l'une et l'autre forme de gouvernement. Vous savez en effet qu'Épigène, que Démophane, que Clithène, dans leur particulier, ont exploité à leur profit les malheurs de l'État, dans leur vie publique, ont provoqué les maux les plus grands. Pour les uns, ç'a été la peine de mort qu'ils vous ont fait prononcer, sans jugement régulier; pour un grand nombre, des confiscations injustes; pour d'autres, le bannissement et la privation des droits de citoyen. Ils étaient gens à se faire payer pour innocenter les coupables, et à citer les innocents devant vous pour les perdre. Et ils n'eurent pas de cesse qu'ils n'eussent jeté la cité dans les dissensions et dans les plus grands malheurs, et qu'ils ne fussent eux-mêmes devenus riches de pauvres qu'ils étaient. Vous, au contraire, vous avez eu pour politique constante d'accueillir les exilés, de rendre leurs droits aux citoyens qui en avaient été privés, de sceller par des serments votre accord avec les autres. Enfin vous auriez plus volontiers châtié ceux qui, sous la démocratie, faisaient métier de sycophantes, que ceux qui, sous l'oligarchie, avaient exercé le pouvoir. Et c'était avec raison, juges. Il est bien évident, en effet, maintenant, et pour tout le monde, qu'une politique d'injustice sous l'oligarchie engendre la démocratie, et que, si par deux fois le régime oligarchique s'est établi, c'est grâce aux sycophantes de la démocratie. Aussi ne convient-il pas de prendre toujours pour conseillers des gens que vous n'avez pas une seule fois trouvé profit à écouter.

## CONTRE DIOGITON

(XXXII)

### ARGUMENT

Ce discours ne nous est connu que par Denys d'Halicarnasse, qui, dans son *Jugement sur Lysias*, en cite un fragment important (environ la moitié, suivant toute vraisemblance) pour donner une idée de la méthode et du talent de l'orateur (ἐξ ἑκείνου τὴν τε προαίρεσιν καὶ τὴν δύνάμιν τοῦ ἀνδρὸς ἐπιδείξομαι). Voici en quels termes Denys en expose le sujet : « Diodote, un de ceux qui furent enrôlés avec Thrasyllé pendant la guerre du Péloponnèse, étant sur le point de s'embarquer pour l'Asie, sous l'archontat de Glaucippe, et ayant des enfants en bas âge, fit un testament; il leur laissa pour tuteur son frère Diogiton, qui était à la fois l'oncle paternel des enfants et leur grand-père du côté de leur mère (Diodote avait épousé la fille de Diogiton). Diodote mourut en combattant près d'Éphèse. Diogiton administra tout ce que possédaient les orphelins, et d'une très grande fortune il ne put rien leur représenter. Il est, à la majorité d'un des jeunes héritiers, accusé par lui d'avoir mal géré la tutelle. Celui qui parle en justice contre Diogiton, c'est l'époux de la petite-fille de Diogiton, sœur des jeunes gens. »

Nous avons donc affaire à un de ces procès de tutelle qui semblent avoir été très nombreux chez les Grecs et dont le plus célèbre est le procès intenté par Démo-

sthène à Aphobos. La procédure suivie en pareil cas est bien connue. Lorsque, après examen du *compte de tutelle* (λόγος τῆς ἐπιτροπῆς), l'orphelin devenu majeur constatait que sa fortune avait été mal gérée par le *tuteur* (ὁ ἐπιτροπος), il pouvait intenter à celui-ci une *action de tutelle* (δίκη ἐπιτροπῆς). S'il se décidait à agir, l'affaire était instruite par l'Archonte (celui qu'on désigne plus tard sous le nom d'éponyme) et introduite par celui-ci devant un tribunal d'héliastes dont il avait la présidence. L'accusateur devait, dans son *acte d'accusation* (ἔγκλημα), indiquer la somme dont il se prétendait frustré et fixer lui-même l'indemnité qu'il exigeait (τίμησις, *estimation*). L'accusé, de son côté, déposait une *contre-estimation* (ἀντιτίμησις). Le jugement rendu, s'il n'avait pas obtenu le cinquième des suffrages, l'accusateur devait payer le sixième de la somme qu'il réclamait. Mais, en général, les tribunaux étaient sympathiques aux orphelins et leur donnaient volontiers gain de cause. Ceux-ci, néanmoins, avaient tout intérêt à se montrer modérés dans leurs revendications. Faire retomber sur le tuteur infidèle l'odieux de pareilles discussions entre parents, s'excuser de la nécessité d'intervenir sur la grandeur du dommage causé, rappeler les concessions qu'on était disposé à faire pour arranger le différend à l'amiable, étaient autant de lieux communs qui s'imposaient à l'orateur et pouvaient lui fournir une entrée en matière. Dans le plaidoyer composé pour le gendre de Diodote, Lysias n'en néglige aucun et l'on comprend que Denys ait considéré son exorde comme un modèle du genre.

Mais ce qui fait surtout l'intérêt de ce discours, c'est la *narration* (διήγησις). Elle présente les qualités de brièveté, de clarté et de simplicité propres à Lysias, mais relevées d'une nuance de sentiment qui les rend plus précieuses. Un pathétique discret et dont les effets sont habilement ménagés s'y mêle peu à peu à l'exposé des faits. Sans recherches de style, sans violences d'expression, par le seul art de raconter en choisissant le détail qui touche, le trait qui porte, Lysias arrive à produire l'émotion. Il met en scène la veuve de Diodote et il prête à cette femme, qui est à la fois la mère de

l'accusateur et la fille de l'accusé, l'attitude ferme et respectueuse qui convient à sa situation et aux circonstances. Accompagnée de ses enfants, entourée d'amis, elle va trouver son père. Elle n'a pas, dit-elle, l'habitude de parler devant les hommes, mais la grandeur de ses maux la force à sortir de sa réserve. Et avec une énergie calme et maîtresse d'elle-même, avec une logique toute féminine et où la passion s'allie au raisonnement, elle lui reproche sa conduite, elle lui rappelle toutes les sommes qu'il a reçues et lui montre qu'elle ne saurait être dupe des comptes fantastiques qu'il présente. Son langage est celui d'une femme de tête qui, bien que tenue en dehors des affaires, est au courant de tout et à qui l'amour maternel blessé donne un sentiment très fin et très éclairé de la façon dont a été gérée la fortune de ses enfants.

Après ce discours habilement rapporté par l'orateur, les personnages sont jugés; l'effet moral de la narration est produit : il ne reste qu'à conclure. Lysias l'a fait très heureusement : en quelques mots il note la tristesse poignante qui avait saisi tous les témoins de cette scène, leur enlevant jusqu'à la force d'échanger leurs impressions. Puis brusquement, et tandis que l'effet produit dure encore, il passe à la discussion.

Cette note émue, cet emploi du pathétique sont choses rares chez Lysias. A l'ordinaire il est plutôt très fin, pénétrant, spirituel : il comprend les malheurs de ses clients plus qu'il ne les partage : il les fait saisir à ses auditeurs plus qu'il ne leur en donne une impression vive. Ce don de sympathie qui seul chez un *logographe* pouvait produire l'émotion lui fait presque défaut. A cet égard, le discours *Contre Diogiton* est donc comme une exception dans son œuvre. Et encore peut-on remarquer que, même dans ce discours, ce sont ses qualités ordinaires d'observation qui le servent : c'est en cherchant à être vrai qu'il devient touchant. le pathétique y naît moins d'un sentiment profond qu'd'une intelligence très nette des souffrances de toute sorte endurées par ceux qu'il fait parler.

Grâce à certaines indications chronologiques qui renferme, le discours *Contre Diogiton* peut être da-

avec exactitude. Il a dû être composé en 401 et appartient par conséquent aux débuts de Lysias dans la carrière de *logographe*.

### Exposé des faits.

(§§ 4-18.)

Juges, Diodote et Diogiton étaient frères, nés du même père et de la même mère, et ils se partagèrent les biens non apparents, mais ils gardaient en commun les biens apparents. Diodote ayant réalisé de grandes richesses par le négoce, Diogiton l'amène à prendre en mariage sa fille, son unique enfant, et il naît à Diodote deux fils et une fille. Dans la suite, il est enrôlé parmi les hoplites qui partaient avec Thrasyllé; il fait venir sa femme, qui était sa nièce, le père de celle-ci, qui se trouvait à la fois son beau-père, son frère, l'aïeul et l'oncle des petits-enfants; il croyait, à cause de ces liens de parenté, qu'il n'y aurait pas pour se montrer juste envers ses enfants un homme plus convenable que Diogiton; il lui remet son testament et cinq talents d'argent en dépôt; il lui explique que sept talents et quarante mines étaient prêtés à la grosse aventure, ... et qu'on lui devait deux mille drachmes en Chersonèse; il lui recommanda, en cas de malheur, de donner en dot à sa femme un talent et de lui donner aussi les meubles de sa chambre à coucher, et à sa fille un talent. Il laissa de plus à sa femme vingt mines et trente statères de Cyzique. Cela fait, il laisse chez lui copie des documents, et part en campagne avec Thrasyllé. Mais Diodote étant mort à Éphèse, Diogiton cache à sa fille la mort de son mari, et prend les papiers

que Diodote avait laissés cachetés, alléguant qu'il avait besoin de produire ces pièces pour recouvrer l'argent prêté à la grosse aventure. Enfin, avec le temps, la mort révèle la mort à la famille; on rend à Diodote les devoirs d'usage, et l'on passe d'abord une année au Pirée : c'est là que Diodote avait laissé partant tout ce qui était nécessaire. Mais ces ressources commençant à s'épuiser, Diogiton renvoie les enfants à la ville et marie leur mère en la dotant de cinq mille drachmes, mille de moins que son mari ne lui en avait donné.

Huit ans après, l'ainé des deux jeunes gens atteint sa majorité; alors Diogiton les fait venir et dit que leur père a laissé pour eux vingt mines d'argent et trente statères. « J'ai dépensé, ajouta-t-il, une grande partie de ma fortune pour votre entretien. Tant que je le pouvais, cela m'inquiétait peu : mais aujourd'hui je suis moi-même sans ressources. Ainsin toi qui désormais es majeur et qui comptes parmi les hommes, dès ce jour veille seul à ta subsistance. A ces mots, hors d'eux-mêmes et en pleurs, ils accourent chez leur mère, l'emmènent et arrivent chez moi : ils faisaient peine à voir dans leur malheur : on les avait indignement chassés; ils pleuraient et me conjuraient de ne pas les laisser ainsi privés de patrimoine, tombés dans la misère, outragés par ceux dont ils attendaient le meilleur traitement; au contraire je leur devais protection pour leur sœur et pour eux-mêmes.

Je pourrais en dire long sur le deuil qui régnait alors dans la maison; à la fin leur mère me prie et supplie de réunir son père et leurs amis : bien qu'elle n'ait jamais été accoutumée à parler devant

les hommes, la grandeur de ses infortunes lui fera cependant violence pour nous exposer le détail de ses malheurs. Je vais donc me plaindre chez Hégémon, le second mari de la fille de Diogiton, je cause aussi avec nos autres parents, et je demande à Diogiton de venir rendre compte de ses actes. D'abord il refuse ; à la fin il est forcé par ses amis. Nous nous réunissons, et la femme lui demande quel cœur il avait pour vouloir traiter ainsi les enfants : « Vous êtes le frère de leur père, mon père, leur oncle et leur aïeul, et si vous n'aviez point de honte à l'égard des hommes, dit-elle, vous deviez au moins craindre les dieux, vous qui, au moment du départ de Diodote, avez reçu de lui en dépôt cinq talents ; et sur ces faits je veux bien, entourée des enfants, de ceux-ci et de ceux qui depuis me sont nés, prêter serment à l'endroit que vous désignerez vous-même. Certes je ne suis point assez misérable et je n'attache pas assez de prix à l'argent pour ne quitter la vie qu'après m'être parjurée sur mes enfants, ou pour arracher injustement les biens de mon père. » En outre, elle le convainc d'avoir reçu les sept talents et quatre mille drachmes prêtées à la grosse aventure, et elle montre l'écrit qui en faisait foi : car au temps de son déménagement, lorsqu'il quitta Collyte pour aller habiter la maison de Phèdre, les enfants avaient trouvé le registre tombé dans le transport, et l'avaient remis à leur mère. Elle prouva qu'il avait reçu cent mines prêtées au taux de l'intérêt terrestre, et une seconde somme, celle-là de deux mille drachmes, et des meubles d'un grand prix ; de plus, chaque année il arrivait aux enfants du blé de la Chersonèse. — « Et

après cela, ajouta-t-elle, vous avez osé dire, vous possesseur de tant de richesses, que leur père avait laissé seulement deux mille drachmes et trentestatères, juste la somme qui m'avait été donnée et qu'à sa mort je vous avais remise; et ces enfants vous avez trouvé bon de les chasser, eux fils de votre fille, de leur propre maison, mal habillés, sans souliers, sans valets, sans couvertures, sans vêtements, sans les meubles que leur père leur avait laissés, sans l'argent qu'il avait déposé chez vous. Et maintenant, les enfants que vous avez de ma belle-mère, vous les élevez au milieu des richesses, et ils sont heureux, et en cela vous avez raison : mais les miens vous leur faites du tort en les chassant avec ignominie de leur demeure, vous désirez changer leur richesse en misère, et pour de pareilles œuvres rien ne vous arrête, ni la crainte des dieux, ni la pudeur à la vue de votre fille, témoin de votre conduite, ni le souvenir de votre frère; loin de là, nous sommes tous peu de chose à vos yeux auprès d'une fortune! »

Alors, juges, après ce long et véhément discours, en quel état nous avaient mis et les manœuvres de Diogiton et les paroles de sa fille! La vue de maux endurés par les enfants, l'idée que le mort avait laissé un curateur de ses biens aussi indigne, la pensée des difficultés qu'on éprouve à trouver un homme de confiance pour les soins de sa fortune, tout cela, juges, empêchait les assistants de dire un mot : ils pleuraient autant que les victimes et ils se séparèrent en silence.



## II

# ISOCRATE

---

## PANÉGYRIQUE

(IV)

### ARGUMENT

Ce discours, appelé quelquefois très improprement *Panegyrique d'Athènes*, tire en réalité son nom de ce qu'il est censé prononcé dans une de ces assemblées solennelles des Grecs (πανήγυρις) que provoquait la célébration de certaines fêtes, comme les Panathénées ou les Jeux Olympiques. Sa publication dut coïncider avec la *Panegyrie* d'Olympie en 380.

Les circonstances mêmes imposaient à l'orateur le choix d'un sujet ayant une haute portée morale ou politique et capable d'intéresser un auditoire nombreux, venu de tous les points de la Grèce. Or le but qu'Isocrate se propose est de rétablir la concorde entre les différents peuples grecs depuis longtemps divisés, pour les amener à entreprendre en commun une expédition contre les Barbares. Nul cadre ne pouvait mieux convenir que celui d'un *Discours Panegyrique* au développement d'un pareil thème : la fiction s'accommode ici merveilleusement au sujet.

Ce sujet d'ailleurs n'était pas nouveau. Quelques

années auparavant, en 392, le célèbre sophiste Gorgias, dans un discours réellement prononcé, mais qui ne nous est pas parvenu, l'avait déjà traité devant les Grecs assemblés à Olympie. Quatre ans plus tard, en 388, Lysias l'avait repris dans les mêmes circonstances, mais en le modifiant légèrement. Son discours, en effet, dont la plus grande partie nous a été conservée par Denys d'Halicarnasse, invitait les Grecs à s'unir, non pas seulement contre les Barbares d'Asie, mais contre Denys l'Ancien, tyran de Syracuse. En le traitant une troisième fois, Isocrate le modifie à son tour et le renouvelle par la façon dont il pose la question. Selon lui, la concorde entre Grecs ne sera possible que du jour où Athènes et Sparte auront cessé de se disputer le commandement suprême, l'*hégémonie*. C'est à cette vieille rivalité entre les deux glorieuses cités qu'il importe avant tout de mettre fin, et le seul moyen d'y arriver est de partager entre elles cette suprématie que l'une et l'autre revendiquent. Que si cependant l'*hégémonie* devait être l'appanage d'une seule ville, c'est à Athènes qu'elle reviendrait de droit, en raison des nombreux services rendus par les Athéniens à la cause hellénique. Par là, la question se trouvait complètement déplacée : le discours n'était plus seulement un discours *délibératif* (συμβουλευτικός : il rentrait dans le genre *laudatif* (ἐγκωμιστικός). L'éloge d'Athènes devenait un élément nécessaire de l'argumentation.

Or cet éloge d'Athènes n'était point non plus un sujet très neuf. Thème en quelque sorte obligé des oraisons funèbres<sup>1</sup>, Périclès, Gorgias, l'auteur inconnu de l'ἐπιτάφιος attribué à Lysias, et un grand nombre d'autres orateurs l'avaient déjà développé. Cette considération n'était point de nature à empêcher Isocrate de le reprendre. Bien loin que le souvenir de ses devanciers soit pour lui une gêne, il semble au contraire éprouver du plaisir à rivaliser avec eux : il rappelle leurs œuvres : au besoin, il les critique ; et son admiration pour la puissance du λόγος est telle qu'il considère presque comme moins glorieux de discourir sur des sujets dont

1. Voir l'Argument de l'Oraison funèbre d'Hypéride, p. 210.

personne n'a jamais parlé que de donner une forme nouvelle et de plus en plus voisine de la perfection à un sujet déjà traité.

De fait, le *Panegyrique* laisse bien loin derrière lui non seulement les deux discours de Lysias et du pseudo-Lysias, auxquels on peut le comparer, mais même les plus achevés des discours d'Isocrate. Œuvre artificielle sans doute, mais qui reste cependant toujours sincère et qui, par la pureté de la forme, comme par la noblesse constante de l'inspiration, constitue le monument le plus glorieux que la rhétorique ait élevé à la grandeur d'Athènes.

L'*exorde*, quoique assez développé, est heureusement proportionné au reste du discours. L'orateur cherche à prévenir les objections que l'on pourrait faire à son dessein d'écrire un *Panegyrique*. Il sait qu'il n'y a point de prix réservés dans les fêtes gymniques aux œuvres de l'éloquence : mais la gloire qu'il se promet est le seul prix qu'il ambitionne ; il n'ignore point que d'autres l'ont devancé : mais il se flatte de les vaincre et de les faire oublier ; enfin, si les discours d'apparat sont d'ordinaire sans utilité pratique, il a cependant confiance que le sien vient à son heure et peut agir sur les événements. Puis, passant à l'*exposition* du sujet (*πρόθεσις*), Isocrate montre par quel lien étroit se rattachent l'une à l'autre les deux questions qu'il va traiter : droits d'Athènes à l'hégémonie ; nécessité et opportunité de la guerre contre les Barbares.

Athènes a pour elle non seulement sa puissance et une expérience reconnue — ce seraient aux yeux de beaucoup des titres insuffisants, — mais l'antiquité même de son origine, et la supériorité que lui confèrent les nombreux et importants services qu'en toutes circonstances elle a rendus à la Grèce. L'énumération de ces services constitue la *première partie* du discours. Isocrate commence par rappeler le rôle pacifique d'Athènes : c'est elle dont on retrouve le nom à l'origine de toutes les inventions et de tous les arts qui contribuent au bonheur des hommes. Puis, mêlant d'une façon très heureuse la légende à l'histoire, il caractérise sa politique par le souvenir du concours désintéressé

prêté aux fils d'Héraklès et àAdraste. Enfin il en vient aux exploits militaires des Athéniens contre les Barbares et, dans une page célèbre, il compare la glorieuse conduite de Sparte et celle d'Athènes au temps des guerres médiques, et revendique pour les vainqueurs de Salamine l'honneur d'avoir sauvé le monde grec par leur esprit de décision et leur ardeur héroïque.

Une objection que l'orateur se fait à lui-même sur le caractère de la domination athénienne l'amène à établir un parallèle entre la façon dont Sparte et Athènes ont exercé leur hégémonie. Tout en se réservant la direction générale de la politique, Athènes a su maintenir l'indépendance de ses alliés; Sparte, par le honteux traité d'Antalcidas, les a livrés au Grand Roi. Et c'est ainsi que, par une transition insensible, Isocrate arrive à la *seconde partie*, à la partie proprement délibérative de son discours.

En se laissant humilier par le roi de Perse, les Grecs prouvent qu'ils n'ont pas le sentiment de sa faiblesse. Et cependant cette faiblesse est évidente : la Perse a dû abandonner l'Égypte; elle a échoué devant l'énergie du roi de Chypre Évagoras; et tout récemment, dans la guerre de Rhodes, malgré l'appui de Conon, la flotte chargée de la défense de l'Asie est restée investie par cent trières pendant trois ans. Et ce ne sont pas là des accidents : la véritable cause de tous ces revers est immédiate; elle est dans le caractère des Perses et dans leur système d'éducation. Une expédition contre eux offre toutes les chances de succès désirables. Elle répondra au sentiment unanime des Grecs qui ont au fond du cœur la haine du Barbare : elle sera favorisée par les circonstances, qui n'ont jamais été plus propices; elle procurera à la génération actuelle des satisfactions qui lui sont bien dues après tous les malheurs qu'elle a éprouvés. Quant aux traités, c'est vainement qu'on voudrait les objecter : en réalité, il s'agit d'ordres donnés par le Grand Roi, et plutôt que d'y obéir, on devrait blâmer les ambassadeurs qui ont consenti à une paix si avantageuse pour lui, si honteuse pour les Grecs.

Dans un court *épilogue*, Isocrate résume toutes les raisons qui viennent à l'appui de son projet et termine

en regrettant de n'avoir pu, malgré ses promesses du début, trouver des paroles qui répondissent à la grandeur de son sujet.

Est-il besoin d'ajouter que ce *Panegyrique* n'eut et ne pouvait avoir de conséquences pratiques et qu'il ne changea rien ni à la politique d'Athènes, ni aux dispositions de Sparte? Néanmoins, son succès fut considérable: il devint comme le modèle du genre, et, quelques années plus tard, Isocrate lui-même pouvait se plaindre du grand nombre de ceux qui l'avaient pillé pour orner leurs propres discours.

## I

**Influence civilisatrice d'Athènes.**

(§§ 19-50)

Les autres orateurs auraient donc mieux fait de commencer par là<sup>1</sup>, au lieu de nous donner leur opinion sur les points incontestés avant de nous éclairer sur les autres. Pour moi, deux raisons me déterminent à m'arrêter particulièrement sur cette question; la première et la plus importante est le désir que mon discours ait un effet utile, et que, terminant nos querelles, nous nous unissions pour marcher contre les Barbares; en second lieu, si ce résultat ne peut être atteint, je veux faire connaître ceux qui mettent obstacle au bonheur de la Grèce et montrer à tous que, après avoir autrefois possédé à juste

1. Isocrate avait dit au paragraphe précédent : « L'orateur qui ne se préoccupe pas seulement de faire montre de son talent, mais qui veut atteindre un résultat, doit chercher des paroles capables de persuader à ces deux villes (Athènes et Sparte) de se rendre égales l'une à l'autre, de partager l'hégémonie et de réaliser au détriment des Barbares les avantages qu'elles s'efforcent d'acquérir aux dépens des Grecs ».

titre l'empire maritime, ce n'est pas sans droit que notre ville prétend aujourd'hui à l'hégémonie. D'une part, en effet, si, dans toutes les circonstances, on doit honorer ceux qui possèdent à la fois la plus grande puissance et l'expérience la plus étendue, il nous appartient, sans aucun doute, de reprendre cette hégémonie que nous exerçons autrefois : est-il, en effet, une seule ville qui l'emporte dans les combats sur terre autant que la nôtre se distingue dans les périls des luttes navales ? Et, d'autre part, si quelques-uns ne trouvent pas cette solution conforme à la justice, parce que, disent-ils, les choses humaines sont sujettes à mille révolutions, et que la puissance ne reste pas toujours dans les mêmes mains ; s'ils pensent que l'hégémonie, comme toute prérogative, doit appartenir à ceux qui ont obtenu les premiers cet honneur ou rendu à la Grèce les plus grands services, j'estime que ceux-là aussi sont avec nous. Car plus on remonte dans les siècles passés pour examiner ce double titre de prééminence, plus nous laissons loin derrière nous ceux qui nous le contestent.

Il est reconnu que notre ville est la plus ancienne, la plus grande et la plus renommée du monde entier. A ce premier titre de gloire se rattachent des circonstances qui nous donnent plus de droit encore à être honorés. Si nous habitons cette terre, ce n'est pas que nous en ayons expulsé d'autres peuples, ni que nous l'ayons occupée quand elle était déserte, ni que nous y formions un mélange de plusieurs races diverses ; mais telle est la noblesse et la pureté de notre origine que le sol d'où nous sommes nés est celui que nous n'avons jamais cessé de posséder.

étant autochtones et pouvant donner à notre terre natale les mêmes noms qu'aux êtres qui nous sont les plus chers : seuls des Grecs, en effet, nous avons le droit de l'appeler à la fois nourrice, patrie, et mère. Eh bien ! les peuples qui veulent justifier leur orgueil, qui prétendent avoir droit à l'hégémonie et ne cessent de rappeler les titres de leurs ancêtres doivent produire une telle origine.

Tels sont les dons précieux qui nous ont été départis dès le principe, et que nous avons reçus de la fortune. Que de biens, à notre tour, nous avons procurés aux autres peuples de la Grèce ! C'est ce que je ne saurais mieux faire voir qu'en remontant aux âges les plus lointains et en exposant selon l'ordre des temps la conduite constante de la république. On verra ainsi, que non seulement elle a forcé les Grecs à affronter les dangers de la guerre, mais qu'elle leur a enseigné à peu près tout ce qui assure la vie sociale, la vie politique, la vie matérielle. Parmi tant de bienfaits, je ne choisirai pas ceux que leur médiocre importance a ensevelis dans le silence et dans l'oubli, mais les plus éclatants, ceux dont aujourd'hui encore comme jadis on se souvient, dont on s'entretient partout dans l'univers.

Les premiers besoins qui se firent sentir aux mortels, c'est notre ville qui leur apprit à y pourvoir. En effet, pour être fabuleuse, cette tradition n'en mérite pas moins d'être encore rappelée aujourd'hui. Les courses errantes de Démèter après l'enlèvement de Korè l'avaient amenée dans notre pays : nos ancêtres lui rendirent des services qui ne peuvent être révélés qu'aux initiés. Dans sa recon-

naissance, elle leur fit deux présents, les plus précieux que les hommes puissent recevoir : elle leur donna l'agriculture, qui nous a permis de ne plus vivre à la manière des bêtes sauvages, et les mystères, qui offrent aux initiés, pour le terme de la vie et pour l'éternité, de plus douces espérances. Comblée de ces faveurs, Athènes, amie des dieux, voulut aussi se montrer amie des hommes, et, loin de garder pour elle seule les biens qu'elle avait reçus, elle en fit part à tous les autres peuples. Maintenant encore, chaque année, nous leur révélons nos mystères; et quant à l'agriculture, c'est notre ville qui leur en a enseigné tout à la fois l'usage, les travaux, les bienfaits. Quelques mots encore, et personne ne voudra mettre en doute ce que j'avance.

Et d'abord, l'ancienneté même de ces récits, qui pourrait les rendre suspects à quelques esprits, est, au contraire, une raison d'y croire. Cent fois publiés, connus de tout le monde, il convient de les regarder, bien qu'ils ne soient pas nouveaux, comme cependant dignes de foi. Ensuite, nous ne sommes pas réduits à invoquer seulement leur haute antiquité et celle de la tradition : nous avons sur ce point des preuves plus convaincantes à citer. Chaque année, en mémoire de cet antique bienfait, la plupart des villes nous envoient comme un tribut les prémices de leurs blés : plus d'une fois même, à celles qui y manquèrent, la Pythie ordonna de nous apporter notre part de leur récolte, et d'accomplir envers Athènes ce devoir héréditaire. Or, s'il est des choses dignes de foi, n'est-ce pas celles qu'attestent les réponses du dieu, le témoignage



unanime des Grecs, les coutumes du présent conformes à la tradition du passé, l'accord de ce qui se fait aujourd'hui avec ce qui s'est dit de tout temps?

Et si, d'ailleurs, laissant de côté toutes ces considérations, nous remontons à l'origine des peuples, nous verrons que les premiers hommes qui ont paru sur la terre n'ont pas trouvé tout de suite, comme on les trouve aujourd'hui, les ressources nécessaires à la vie, mais que ce fut peu à peu et par de communs efforts qu'ils se les procurèrent. Or ce bien dont nous parlons, à quel peuple faut-il reconnaître le mérite de l'avoir reçu des dieux ou cherché et trouvé lui-même? N'est-ce pas à celui qui, de l'aveu de tous, est le plus ancien, le mieux doué pour les arts, et le plus attaché au culte des dieux? Et quant à essayer de dire quels honneurs doivent être réservés à de tels bienfaiteurs du genre humain, c'est chose superflue : comment, en effet, trouver une récompense assez magnifique pour répondre à la grandeur du service qu'ils ont rendu?

Sur le plus grand, le plus ancien, le plus universel de nos bienfaits, voilà ce que j'avais à dire. Environ le même temps, voyant que les Barbares occupaient la plus grande partie de la terre, tandis que les Hellènes, resserrés en d'étroites limites, faute de terres à cultiver, se dressaient des embûches, se faisaient la guerre, et périssaient décimés, les uns par la misère, les autres par les combats, Athènes, loin de rester indifférente à cet état de la Grèce, envoya partout des chefs, qui prirent avec eux les plus dénués de ressources, se mirent à leur tête, et après avoir vaincu les Barbares, fondèrent un grand nombre de villes sur les

deux continents, conduisirent des colonies dans toutes les îles, et par là sauvèrent également ceux qui les avaient suivis et ceux qui étaient restés dans leurs foyers. Aux uns ils laissaient dans leur pays un territoire qui suffisait à leurs besoins; aux autres ils en procuraient un plus étendu que celui qu'ils possédaient : ils avaient en effet embrassé dès ce moment toute cette étendue de pays que nous occupons maintenant. Par cette conduite, ils rendirent la tâche bien facile aux peuples qui à leur tour voulurent, dans la suite, établir des colonies et imiter notre exemple. Ceux-ci, en effet, n'avaient pas besoin de s'exposer aux chances de la guerre pour conquérir un pays nouveau : il leur suffisait d'aller habiter les contrées dont nous avons marqué les limites. Qu'on nous montre donc une domination comparable à la nôtre, ou plus anciennement héréditaire — puisqu'elle existait déjà avant la fondation de la plupart des villes grecques, — ou plus bienfaisante — puisque c'est elle qui avait chassé les Barbares de leur pays et amené les Grecs à un tel état de prospérité!

Pour avoir accompli les plus importants de ses devoirs, Athènes ne négligea pas les autres. Elle avait inauguré ses bienfaits en procurant des moyens d'existence à ceux qui en étaient privés : c'est par là qu'il faut commencer, quand on prétend gouverner sagement les affaires humaines. Mais, persuadée que la vie, si elle n'est que cela, ne mérite pas d'être vécue, elle s'est occupée de tout le reste avec tant d'ardeur que, parmi tous les biens que possèdent les hommes et qu'ils doivent, non pas aux dieux, mais à eux-mêmes, à leurs

mutuels efforts, il n'y en a pas un où Athènes ne soit pour quelque chose, et que la plupart leur viennent d'elle.

Elle avait trouvé les Grecs sans lois, dispersés, les uns opprimés par des tyrans, les autres ruinés par l'anarchie : c'est elle qui les a délivrés de ces maux, en soumettant les uns à son autorité, en proposant aux autres son exemple. Athènes est, en effet, la première ville qui ait établi des lois et fondé un gouvernement régulier. Voici ce qui le prouve : les premiers qui poursuivirent les meurtres en justice et voulurent terminer leurs différends par la raison plutôt que par la force se conformèrent à nos lois pour rendre leurs arrêts. Mais il y a plus : les arts qui servent aux nécessités de la vie, comme ceux qui ont été créés en vue d'en accroître les jouissances, c'est nous qui les avons tous inventés ou expérimentés pour les transmettre ensuite aux autres peuples.

Dans tout le reste de sa conduite, Athènes s'est montrée si libérale aux étrangers, si accueillante à tous qu'elle attire ceux qui veulent gagner leur vie aussi bien que ceux qui veulent jouir de leur fortune. Heureux ou malheureux dans leur patrie, ce n'est pas en vain qu'ils s'adressent à elle : aux uns elle offre le plus agréable séjour, aux autres l'asile le plus sûr. En outre, comme les différents peuples, occupant chacun des régions qui ne pouvaient se suffire à elles-mêmes et qui tantôt leur refusaient presque certaines productions, tantôt leur en accordaient d'autres avec surabondance, comme ces peuples se trouvaient dans un grand embarras, ne sachant ni où vendre celles-ci, ni où acheter celles-

là, c'est encore Athènes qui leur vint en aide : elle fit du Pirée un entrepôt commun placé au milieu de la Grèce, et si abondamment pourvu de tout, que les produits les plus difficiles à trouver dans chacun des autres marchés on peut tous se les procurer facilement dans le nôtre.

Ceux qui ont institué les panégyries méritent notre reconnaissance : nous suivons encore les usages qu'ils nous ont transmis. Nous concluons des trêves, nous effaçons les haines qui nous divisent. pour nous rassembler tous dans les mêmes lieux où la communauté des vœux et des sacrifices nous rappelle la parenté qui nous unit et nous laisse pour l'avenir mieux disposés les uns à l'égard des autres. Là nous resserrons les anciens liens d'hospitalité et nous en contractons de nouveaux. Les hommes les plus ordinaires n'y perdent pas plus leur temps que les plus distingués : mais c'est une occasion, pour les uns, de faire briller aux yeux de la Grèce entière les dons qu'ils ont reçus de la nature, et, pour les autres, de voir ces rivaux se disputer la palme. Ni les uns ni les autres ne languissent dans une froide indifférence : mais ils sont également flattés, ceux-ci de voir les efforts que font les athlètes pour leur plaire, et ceux-là de penser que les spectateurs ne sont tous venus que pour eux. Tels sont les avantages que nous offrent ces grandes assemblées. Eh bien ! en cela même, notre ville n'a été surpassée par aucune autre.

Elle possède les spectacles les plus nombreux et les plus beaux : les uns dont rien n'égale la magnificence, d'autres que rehausse la perfection de l'art : d'autres enfin, qui réunissent ces deux mérites. Et

la foule qui accourt à nos fêtes est telle que, si les hommes trouvent quelque plaisir à se rapprocher les uns des autres, c'est aussi notre ville qui se flatte de leur procurer cette jouissance. C'est encore à Athènes que l'on peut trouver les amitiés les plus fidèles, les relations les plus variées. Ici on se dispute la palme, non pas seulement de l'agilité et de la force, mais de l'esprit, de l'éloquence, de tous les arts : et nulle part les vainqueurs ne sont plus magnifiquement récompensés. Gagnés par notre exemple, les autres Grecs ajoutent leurs prix à ceux que nous décernons : car nos jugements ont une si grande autorité qu'ils s'imposent à tous les hommes. Enfin, les autres panégyries ne se réunissent qu'à de longs intervalles et ne durent que peu de temps : Athènes, au contraire, offre aux étrangers qu'elle reçoit le spectacle d'une perpétuelle panégyrie.

La philosophie, qui a conçu et créé toutes ces institutions, qui nous a appris à nous conduire, qui nous a rendus plus humains à l'égard les uns des autres, qui enfin, distinguant entre les malheurs qui viennent de la nécessité et ceux que cause notre ignorance, nous a enseigné à éviter les uns et à supporter noblement les autres, c'est Athènes qui l'a mise en honneur. Et elle n'a pas attaché moins de prix à cet art de la parole que tous désirent posséder et envient à ceux qui le possèdent. Elle savait bien que la parole est le seul don que nous ait spécialement accordé la nature, en le refusant à tous les animaux, et que ce privilège nous assure, à leur égard, toutes les autres supériorités. Elle voyait aussi que, dans les affaires humaines, souvent le caprice de la fortune fait échouer la sagesse et

réussir la sottise, mais que l'art de composer de beaux discours, refusé aux esprits médiocres, appartient aux esprits distingués ; et que, si tels hommes passent pour instruits, tels autres pour ignorants, c'est par là surtout qu'ils diffèrent à ce point. Elle avait de plus observé que ni le courage, ni la fortune, ni les autres avantages de ce genre ne distinguent ceux qui ont reçu dès l'enfance une éducation libérale, mais qu'ils se font surtout reconnaître à leurs discours, et que c'est là la marque la plus sûre que chacun puisse donner de l'éducation qu'il a reçue. Elle voyait enfin que les hommes doués du talent de la parole sont puissants chez eux et honorés chez les autres. Notre ville, dans le domaine de la pensée et de l'éloquence, a laissé si loin derrière elle les autres peuples, que ce sont ses disciples qui sont devenus leurs maîtres. Grâce à Athènes, le nom d'Hellènes semble désigner moins une race qu'une forme de pensée, et l'on mériterait plus encore d'être appelé Hellène, si l'on a reçu la culture athénienne, que si l'on est seulement d'origine hellénique.

## II

### **Puissance militaire d'Athènes.**

#### **Les guerres médiques.**

(§§ 71-99)

Voilà certes des faits glorieux et bien dignes d'un peuple qui prétend à l'hégémonie. Des exploits du même genre, et tels qu'on devait en attendre des descendants de ces héros, furent accomplis par les vainqueurs de Darius et de Xerxès. Jamais nous

n'avions été engagés dans une guerre aussi terrible; de nombreux périls nous menaçaient à la fois; nos ennemis étaient persuadés que leur nombre les rendait invincibles, nos alliés, qu'on ne pouvait les surpasser en courage : eh bien! nos ancêtres vainquirent lès uns et les autres, de la manière dont ceux-ci et ceux-là pouvaient être vaincus, et se distinguèrent à ce point dans tous les combats qu'ils méritèrent d'abord le prix de la valeur et que, bientôt après, l'empire de la mer leur fut décerné par les autres Hellènes, sans contestation de la part de ceux qui cherchent aujourd'hui à nous le ravir.

Je ne méconnais pas, croyez-le bien, les grands services que, dans ces circonstances, les Lacédémoniens eux aussi rendirent à la Grèce. C'est au contraire une raison de plus pour moi de louer notre cité, qu'ayant rencontré de tels émules, elle les ait tellement surpassés. Mais je veux parler un peu plus longuement de ces deux villes, sans passer trop vite sur l'une ni sur l'autre, afin que vous ayez présent à l'esprit le double souvenir et de la valeur de nos ancêtres et de leur haine pour les Barbares. Je ne me dissimule pas, à la vérité, qu'il est difficile, arrivant le dernier, de reprendre un tel sujet, quand tout en a été dit d'avance depuis longtemps, quand les plus habiles orateurs l'ont souvent traité dans l'éloge des citoyens ensevelis aux frais de l'État. Ils en ont pris nécessairement les plus beaux traits : ce qu'ils ont laissé est peu de chose. Mais, après tout, ce faible reste, puisqu'il peut être utile à notre dessein, ne craignons pas d'en faire usage.

Sans doute, ils sont, à mes yeux, les auteurs de la plupart des biens dont nous jouissons, et ils méritent les plus magnifiques éloges, ces hommes qui ont exposé leur vie pour le salut de la Grèce. Mais il ne serait pas juste non plus d'oublier ceux qui vivaient avant cette guerre, et qui ont gouverné les deux cités. Ce sont eux qui ont formé les générations suivantes, suscité l'héroïsme des deux peuples, et préparé aux Barbares de si redoutables adversaires. On ne les voyait pas, insouciants des intérêts de l'État, ou disposer de la fortune publique, comme si elle leur eût appartenu, ou la négliger, comme si elle leur eût été étrangère : ils en avaient, au contraire, le soin qu'on a de son bien, et s'abste-  
naient d'y porter les mains, comme à la chose d'autrui. L'argent n'était pas pour eux la mesure du bonheur ; mais celui-là passait, à leurs yeux, pour posséder les richesses les plus solides et les plus brillantes, qui, par ses actes, s'acquerrait le plus de réputation et préparait le plus noble héritage de gloire à ses enfants. On ne les voyait pas rivaliser d'audace, ni se complaire dans leur insolence : mais ils considéraient comme plus redoutable d'être mal jugés de leurs concitoyens que de bien mourir pour la patrie ; et ils avaient honte des fautes de la république beaucoup plus que chacun ne rougit aujourd'hui des siennes propres. La raison en est qu'ils s'appliquaient à donner à Athènes des lois bien faites, pleines de sagesse, moins en vue de régler les discussions d'intérêt que de maintenir la pureté des mœurs. Ils savaient bien que les honnêtes gens n'ont pas besoin de tant d'ordonnances, mais qu'il leur suffit d'un petit nombre de conven-



tions pour s'entendre aisément sur les affaires publiques ou privées.

Ils avaient à un si haut degré l'esprit politique que leurs querelles de partis avaient pour objet de décider, non qui écraserait ses adversaires pour dominer seul, mais qui préviendrait les autres par son zèle à servir la cité; et quand ils formaient des associations politiques c'était, non dans leur intérêt particulier, mais pour le bien général. Le même esprit les animait dans leurs rapports avec les autres Hellènes. Toujours prêts à les servir, non à les outrager, ils voulaient commander, non tyranniser, être appelés par eux chefs, et non maîtres, libérateurs plutôt qu'opresseurs, et ils aimaient mieux gagner les villes par leurs bienfaits que les réduire par la violence. Leur parole était plus sûre que ne le sont aujourd'hui les serments; ils obéissaient à une convention, comme à une invincible nécessité. Moins orgueilleux de leur puissance que fiers de l'exercer avec modération, ils tenaient à montrer pour les plus faibles les sentiments qu'ils exigeaient eux-mêmes des plus puissants. Enfin, tandis que leurs cités n'étaient pour eux que des villes particulières, ils voyaient dans la Grèce une patrie commune.

Animés de ces généreux sentiments, s'en inspirant dans l'éducation qu'ils donnaient à la jeunesse, ils firent de ceux qui devaient lutter contre les peuples de l'Asie des guerriers si vaillants, que jamais aucun poète, aucun orateur n'a pu dignement célébrer leurs exploits. Vraiment je leur pardonne de n'y avoir pas réussi : car il est aussi difficile de louer les hommes qui ont dépassé la

mesure commune du mérite, que ceux dont la vie n'offre rien de mémorable. Ici les faits manquent à l'orateur, là les paroles restent au-dessous des faits. Quel discours, en effet, pourrait égaler les exploits de ces héros qui se sont montrés bien supérieurs aux vainqueurs de Troie, puisque ceux-ci furent arrêtés pendant dix années par le siège d'une seule ville, tandis que ceux-là, dans un court espace de temps, ont triomphé de toutes les forces de l'Asie, et non seulement sauvé leurs patries, mais délivré l'Hellade entière ! Quels travaux, quelles épreuves, quels périls n'auraient pas acceptés, pour vivre avec honneur, ces hommes qui, pour être honorés après leur mort, se sont si bravement déterminés à périr ? Je croirais volontiers que cette guerre leur fut suscitée par quelqu'un des dieux qui admirait leur vertu et ne voulait pas que de tels hommes vécussent ignorés ou mourussent obscurément, mais fussent jugés dignes des mêmes honneurs que les fils des immortels, que ceux que nous appelons des demi-dieux : ils ont laissé la nature prendre ses droits sur le corps de ces braves, mais ils ont rendu immortel le souvenir de leur vertu.

Nos pères et les Lacédémoniens ont toujours été en lutte : mais ils ne connaissaient alors d'autre rivalité que celle des grandes actions. Se considérant comme des émules et non comme des ennemis, incapables de flatter le Barbare pour asservir les Grecs, mais se mettant d'accord pour assurer le salut commun, c'était la gloire seule d'en être l'auteur que chacun des deux peuples disputait à l'autre. Ils signalèrent d'abord leur vaillance contre

l'armée envoyée par Darius. Les Perses ayant débarqué en Attique, les Athéniens n'attendirent pas leurs alliés, mais faisant leur affaire particulière d'une guerre qui regardait tous les peuples, et marchant avec les seules forces d'Athènes contre cet ennemi qui insultait à la Grèce entière, ils opposèrent leur petit nombre à des myriades de soldats, prêts à braver la mort, comme si ce n'était pas leur vie qui fût en jeu. Les Lacédémoniens, de leur côté, n'eurent pas plus tôt appris l'invasion de l'Attique, qu'ils négligèrent tout pour venir à notre secours, avec autant d'ardeur que si c'était leur propre pays qui eût été ravagé. Voici bien la preuve de l'élan et de l'émulation que montrèrent les deux peuples : en un même jour, dit-on, nos ancêtres apprirent le débarquement des Barbares, coururent à la frontière pour les repousser, combattirent, furent victorieux, et dressèrent un trophée de leur victoire; quant aux Lacédémoniens, marchant sous les armes, ils franchirent en trois jours et autant de nuits un espace de douze cents stades, tant ils avaient hâte, les uns de prendre leur part du danger, les autres de livrer bataille avant qu'on pût arriver à leur secours.

Puis eut lieu la seconde expédition conduite par Xerxès lui-même. Il avait quitté son palais et osé se mettre à la tête de son armée, traînant à sa suite toutes les forces de l'Asie. Quelque effort que l'on ait fait pour exagérer la puissance de ce prince, n'est-on pas toujours resté au-dessous de la vérité? Dans l'excès de son orgueil, il jugeait que l'asservissement de la Grèce était trop peu de chose pour lui, et voulait laisser un monument qui l'élevât

au-dessus de l'humanité. Aussi n'eut-il pas de repos qu'il n'eût conçu et à tout prix exécuté la double entreprise, si fameuse dans le monde entier, de naviguer sur terre et de marcher sur mer avec son armée, en perçant l'Athos et en unissant les deux rives de l'Hellespont. Eh bien! ce roi qui avait formé de si vastes projets, qui avait accompli des choses si merveilleuses et qui s'était rendu maître de tant de peuples, Lacédémoniens et Athéniens, se partageant le péril, marchèrent à sa rencontre. Ils les premiers, jusqu'aux Thermopyles, au-devant de l'armée de terre, avec mille d'entre eux choisis parmi les plus braves et soutenus par un petit nombre d'alliés, pour arrêter les Barbares dans le défilé et les empêcher d'aller plus loin; nos ancêtres, vers Artémisium, avec soixante trières, contre toute la flotte des Perses. Voilà ce que les uns et les autres osèrent entreprendre, moins par mépris de l'ennemi que pour rivaliser entre eux de courage. Les Lacédémoniens nous enviaient notre victoire de Marathon, ils brûlaient de s'égalier à nous, et craignaient que notre ville n'eût deux fois de suite l'honneur de sauver les Hellènes. Nos pères voulaient soutenir leur gloire, et montrer à tous que leur premier succès était bien l'œuvre de leur courage, non de la fortune. Ils voulaient de plus amener les Grecs à tenter les chances d'un combat naval, en leur prouvant que, sur mer comme sur terre, la valeur triomphe du nombre.

L'intrépidité fut égale de part et d'autre, le succès fut différent. Les Lacédémoniens périrent; mais, leur corps succomba, leur âme demeura victorieuse — peut-on dire, en effet, qu'ils furent vaincus.

puisqu'un ne voulut fuir? — Les nôtres vainquirent l'avant-garde de la flotte; puis, apprenant que, sur terre, les ennemis étaient maîtres du passage, ils retournèrent dans leur patrie, organisèrent tout dans la ville, et, par la résolution qu'ils prirent en ce péril extrême, surpassèrent alors tout ce qu'ils avaient jamais fait de plus grand.

Tous nos alliés étaient découragés; les Péloponnésiens élevaient un mur pour fermer l'Isthme, et ne songeaient qu'à leur propre sûreté; les autres cités s'étaient soumises aux Perses et combattaient avec eux, excepté quelques-unes que leur faiblesse avait fait négliger; douze cents trières faisaient voile vers l'Attique, et une armée innombrable était prête à l'envahir; les Athéniens n'entrevoient même plus aucune chance de salut: abandonnés de leurs alliés, trompés dans toutes leurs espérances, ils auraient pu, non seulement échapper à ces périls, mais même accepter les magnifiques avantages que leur offrait le Grand-Roi, convaincu que, s'il pouvait disposer de notre flotte, il serait bientôt maître aussi du Péloponnèse: malgré cela ils ne voulurent pas entendre parler de ses présents, et le ressentiment de la trahison des Grecs ne les entraîna pas à se jeter dans les bras des Barbares; mais ils se préparèrent à combattre pour la liberté, pardonnant aux autres d'accepter la servitude. Ils pensaient que les petites cités peuvent chercher leur salut à tout prix, mais que celles qui ont l'ambition de se placer à la tête de la Grèce ne sont pas libres de se dérober aux périls; et que, si pour les hommes d'élite une belle mort est préférable à une vie honteuse, de même il vaut mieux, pour les

grandes républiques, disparaître du milieu des peuples que de donner le spectacle de leur asservissement. Ils firent bien voir que telle était leur pensée : car, ne pouvant tenir tête à l'ennemi sur terre et sur mer à la fois, ils prirent tout ce qu'il y avait d'hommes dans la ville et se portèrent dans l'île voisine, afin d'affronter la flotte et l'armée des Perses l'une après l'autre.

Surpassa-t-on jamais en grandeur d'âme ou en dévouement à la Grèce ces hommes qui, pour ne pas livrer à l'esclavage les autres peuples, eurent le courage de voir leur ville abandonnée, leur pays dévasté, leurs sanctuaires saccagés, leurs temples livrés aux flammes, et tout le poids de la guerre supporté par leur patrie ? Ils osèrent plus encore : ils étaient prêts à engager seuls la bataille contre une flotte de douze cents navires. On ne les laissa pas faire. Tant d'héroïsme fit honte aux Péloponnésiens ; comprenant que, si Athènes périssait d'abord, ils ne pourraient se sauver eux-mêmes, et que sa victoire couvrirait leurs villes d'opprobre, ils cédèrent à la nécessité de partager nos périls.

Je ne vois pas pourquoi je m'attarderais à décrire le tumulte du combat, les cris, les exhortations, choses communes à toutes les batailles navales. J'ai seulement à dire ce qui nous est particulier, ce qui justifie nos prétentions à l'hégémonie et confirme les raisons que j'ai déjà fait valoir. On peut juger de ce qu'était, avant sa destruction, la supériorité d'Athènes, par ce fait que, même ruinée, elle mit en ligne, dans la bataille engagée pour le salut de la Grèce, plus de trières à elle seule que tous les alliés ensemble. Et personne n'est assez prévenu

contre nous pour ne pas reconnaître que c'est la victoire de Salamine qui a fait le succès de la guerre, et que cette victoire, c'est à Athènes qu'on la doit.

Eh bien ! maintenant qu'il s'agit d'une expédition contre les Barbares, qui doit en avoir le commandement ? N'est-ce pas ceux qui, dans la guerre précédente, se sont le plus couverts de gloire ; qui, plus d'une fois, ont combattu seuls pour la Grèce, et qui, dans les combats livrés en commun, ont mérité le prix du courage ; n'est-ce pas ceux qui ont abandonné leur patrie pour le salut des autres ; qui, dans les premiers temps, fondèrent le plus grand nombre de villes, et, dans la suite, les sauvèrent des plus grandes calamités ? Combien n'aurions-nous pas à nous plaindre, si, après avoir eu la plus grande part à la peine, nous avions la moindre à l'honneur, et si le peuple qui fut jadis à la tête de la Grèce pour défendre la cause commune se voyait maintenant réduit à marcher au second rang ?

# ARÉOPAGITIQUE

(VII)

## ARGUMENT

Isocrate, dans le *Panegyrique*, avait exposé ses idées sur la politique extérieure d'Athènes. Dans l'*Aréopagitique*, il examine la situation intérieure de l'État, et dénonce les périls et indique les mesures qui lui paraissent devoir être prises pour l'améliorer. Ce discours entre dans le genre *délibératif* (συμβουλευτικός) : l'orateur suppose qu'il s'adresse à l'Assemblée après avoir obtenu du Conseil le droit de se présenter devant elle (πρόσδοον ποιεῖσθαι) pour développer une proposition concernant le salut public (περὶ σωτηρίας). Cette proposition a pour objet de rendre à l'Aréopage l'autorité qu'il avait au temps de Solon et de Clisthène : de là le titre d'*Aréopagitique* (ἀρεοπαγιτικός λόγος) sous lequel le discours nous est parvenu.

L'*Aréopagitique* doit avoir été composé à la fin de 357 ou au commencement de 354. Le moment était bien choisi. On venait d'échapper aux dangers de la guerre Sociale. Chios, Rhodes, Cos et Byzance s'étaient détachées de la confédération athénienne et avaient recouvré leur complète autonomie. On parlait d'immenses préparatifs dirigés par le roi de Perse contre la Grèce. Des politiques clairvoyants signalaient avec anxiété la puissance déjà grandissante de la Macédoine. Mais, en dehors de tous ces motifs d'inquiétude, la confiance était



revenue : les nouvellistes s'en allaient répétant que c'était aux ennemis d'Athènes de craindre et de prendre des mesures pour leur salut. Ainsi se faisait jour ce dangereux état d'esprit contre lequel allaient se briser tous les efforts de Démosthène. C'est l'honneur d'Isocrate de l'avoir senti : avec cette perspicacité que donne parfois l'antipathie, il a montré le danger que faisait courir à l'État une démocratie sans frein. Au point de vue historique, son discours a donc un très grand intérêt : il résume l'opinion qu'un modéré pouvait se faire de la constitution athénienne ou, plus généralement, de l'état moral d'Athènes au milieu du IV<sup>e</sup> siècle, à la veille de la guerre de Macédoine.

A vrai dire, la critique est empreinte d'une certaine amertume. Isocrate, âgé de plus de quatre-vingts ans, juge les institutions avec le mécontentement grondeur d'un vieillard : l'image idéalisée qu'il se fait du passé le rend un peu injuste pour ses contemporains. Ce qu'il a sous les yeux, c'est cette multitude oisive qui de plus en plus déserte la campagne pour fréquenter l'Agora, ces hommes politiques improvisés pour qui la politique est un gagne-pain, ces sycophantes qui, vivant de procès, remplissent les tribunaux de leurs accusations. Sans cesse appelés en justice, les riches sentent que leur fortune n'est plus en sûreté; ils ne peuvent même compter sur l'impartialité de leurs juges : ceux-ci appartiennent pour la plupart à la classe pauvre et s'inspirent moins de la justice que de considérations personnelles. Il en résulte un esprit de défiance qui ruine le crédit : l'argent ne circule plus et ne produit plus. Par suite encore l'activité commerciale se ralentit; et, comme les débouchés manquent, la production cesse. Les paresseux, les inutiles, et aussi les pauvres sont chaque jour plus nombreux. Pour remédier à cet état de choses, on multiplie les lois; mais cette multiplicité des lois prouve seulement l'étendue du mal : elle ne le guérit pas. Le mal ne peut être que dans la constitution, car la constitution est « l'âme même de la cité » : si l'on veut le détruire, c'est elle qu'il faut améliorer.

Et tout d'abord cette constitution repose sur une conception fautive de l'égalité. La véritable égalité n'est pas

celle qui ne met aucune différence entre les individus, mais celle qui tient compte du mérite de chacun. Faute de le comprendre, on a substitué, pour la désignation des magistrats, le principe du *tirage au sort* appliqué sans restriction, à l'ancien système, plus compliqué mais plus juste, qui faisait précéder le tirage au sort d'une *élection*. Cette erreur a été suivie d'une seconde, celle-ci plus grave : l'institution d'un traitement pour les *magistrats*, pour les *héliastes*, pour les membres du *Conseil* et pour ceux qui assistaient aux séances de l'*Assemblée*. De ce jour les fonctions publiques ont cessé d'être un service rendu à l'État, une *liturgie*, pour devenir une profession. Incapables et ambitieux se sont jetés dans la politique, écartant des affaires les gens désintéressés et libres. Contre les inconvénients d'un pareil système, une *éducation* bien comprise, appropriée à la situation et à la fortune de chacun, pourrait réagir. Mais l'éducation est négligée et les jeunes gens livrés à eux-mêmes passent leur temps dans les maisons de jeu et dans les lieux de plaisir. Ce qui manque donc, c'est un pouvoir modérateur, un corps assez indépendant pour exercer un contrôle efficace sur les institutions et sur les mœurs et dont l'autorité serait fondée moins sur la crainte que sur le respect. Or ce pouvoir modérateur a existé : il subsiste encore, privé de ses moyens d'action, mais toujours vénérable : c'est l'Aréopage. On l'a vu à l'œuvre au temps de Solon et de Clisthène : c'est lui qui a fondé la grandeur d'Athènes. Pour rétablir l'ordre, il suffirait de lui rendre ses anciennes prérogatives.

Isocrate, il est vrai, ne présente pas ses idées d'une façon aussi systématique. Sa critique est surtout indirecte, et il s'attache moins à peindre la situation actuelle qu'à tracer un tableau séduisant du passé. En cela il se montre habile écrivain et prudent politique. Des attaques trop vives rebutteraient le lecteur et éveilleraient les susceptibilités de la démocratie. La constitution qu'il réclame et qu'il présente comme étant la plus véritablement *démocratique*, en réalité ne l'est pas. L'Aréopage de Solon était un corps *aristocratique*. Il se composait bien, comme l'Aréopage du 14<sup>e</sup> siècle, de *archontes* sortis de charge ; mais ces *archontes*, tirés

au sort sur une liste de quarante membres choisis dans les rangs des deux premières classes, représentaient l'*aristocratie*. On ne peut rendre à l'Aréopage son autorité qu'en rétablissant l'ancien mode de nomination des archontes. Isocrate l'insinue prudemment. Mais en homme qui prévoit les objections, il s'appuie sur les noms de Solon et de Clisthène, citoyens dévoués entre tous à la démocratie, et il feint d'oublier qu'à côté d'Éphialte ou de Périclès, Solon et Clisthène sont des démocrates singulièrement timides. Et c'est encore par une équivoque qu'il se défend de toute attache avec l'aristocratie. Il confond l'aristocratie avec l'oligarchie et consacre la seconde partie de son discours à une critique très vive du gouvernement des Trente. Comme s'il n'y avait pas eu des divergences profondes entre les Trente! comme si les vues de Kritias avaient été les mêmes que celles de Thérémène! Or précisément, quelque soin qu'il mette à parler de son attachement à la démocratie, Isocrate apparaît en conformité de vues avec ce dernier. Il n'a rien sans doute de sa souplesse et de son activité politique : il n'aurait pas été homme à profiter comme lui des circonstances; mais ce sont bien ses idées qu'il représente, avec les modifications qu'elles n'avaient pu manquer de subir au cours des événements et en passant par un esprit naturellement idéaliste et porté à prendre ses rêves pour des réalités.

## I

**Nécessité de reviser la Constitution.**

(§§ 9-18)

Je ne sais ce que je dois supposer : ou que vous ne vous souciez pas des affaires publiques, ou que, tout en vous en préoccupant, vous vous êtes laissé aveugler au point de ne pas voir quel désordre règne dans la cité. Tel est, en effet, semble-t-il, votre état

d'esprit : après avoir perdu toutes les villes que nous possédions sur la côte de Thrace et dépensé sans profit plus de mille talents pour l'entretien des mercenaires, décriés auprès des autres peuples grecs, devenus les ennemis du Barbare, forcés en outre de secourir les partisans des Thébains, tandis que nous laissions échapper nos propres alliés, — c'est pour de tels succès que nous avons par deux fois déjà offert le sacrifice qui célèbre les bonnes nouvelles, et nous nous montrons plus négligents quand nous délibérons sur ces événements dans nos assemblées que ceux qui réussissent en tout comme ils le doivent!

Il n'y a rien d'ailleurs de surprenant ni dans cette manière d'agir, ni dans ces résultats : quand un peuple n'a pas su, par de sages résolutions, donner à sa politique une bonne direction générale, il est impossible que rien suive pour lui un cours régulier, et, réussit-il même, soit par un heureux hasard, soit par le mérite d'un homme, dans certaines entreprises particulières, il ne tarde pas à retomber dans les mêmes difficultés qu'auparavant. C'est ce dont on pourrait se rendre compte d'après ce qui nous est arrivé. En effet, bien qu'après la victoire navale de Conon et la campagne de Timothée, la Grèce entière fût tombée sous notre domination, nous n'avons pas pu soutenir un seul instant ces succès, et en peu de temps nous en avons gaspillé et perdu le bénéfice. C'est que ni nous ne possédons ni nous ne nous appliquons, comme il le faudrait, à trouver une constitution qui saurait tirer parti des événements. Et cependant nous savons tous que la véritable et solide prospérité appartient

non à ceux qui s'entourent des remparts les plus beaux et les plus résistants, ni à ceux qui réunissent auprès d'eux le plus grand nombre d'hommes, mais à ceux qui gouvernent leur cité de la manière la meilleure et la plus sage. C'est la constitution, en effet, qui est véritablement l'âme de la cité : elle est pour une république ce que la raison est pour l'homme. C'est elle qui préside à toutes les délibérations, et qui, tout en conservant les avantages acquis, nous met à l'abri des revers. C'est sur elle que se forment et se modèlent nécessairement et les lois et les hommes politiques et les simples particuliers : les succès de chacun dépendent de la valeur de la constitution. Or chez nous la constitution est malade et nous ne nous en inquiétons pas et nous ne cherchons pas à la remettre en état ! Assis devant les ateliers nous nous élevons contre ce qui existe, nous déclarons que jamais, sous le régime démocratique, nous n'avons été plus mal gouvernés ; mais quand nous agissons, quand nous raisonnons, nous nous attachons beaucoup plus à notre constitution qu'à celle que nous ont laissée nos ancêtres. Eh bien ! c'est de la constitution que je veux vous entretenir aujourd'hui et c'est pour cela que je me suis fait donner le droit de me présenter devant vous.

Pour détourner les dangers qui nous menacent, pour nous affranchir des maux qui nous entourent, je ne trouve qu'un seul moyen : revenir à cette forme de gouvernement démocratique que Solon, de tous les citoyens le plus dévoué à la cause populaire, a instituée, et que Clisthène, l'homme qui a chassé les tyrans et rétabli le peuple dans ses droits,

n'a rien eu de plus pressé que de remettre en vigueur. Nous ne saurions en trouver une qui soit plus favorable au peuple, ni plus utile à la cité. En voici la meilleure preuve : tandis que nos ancêtres, régis par cette constitution, après avoir accompli un grand nombre de glorieuses actions et s'être illustrés aux yeux de tous les hommes, ont vu les Grecs leur offrir d'eux-mêmes l'hégémonie, les partisans de la constitution actuelle se sont attiré la haine de tous les peuples, ont enduré de nombreuses et terribles souffrances, et peu s'en faut qu'ils n'aient fini par tomber dans les derniers malheurs. Comment dès lors célébrer, comment aimer un régime qui, après nous avoir fait tant de mal, est entraîné chaque jour vers la ruine? Comment ne pas craindre que si cette décadence continue, nous ne finissions par nous heurter comme sur un écueil à une situation plus dure encore que celle où nous nous sommes trouvés naguères?

## II

### **La démocratie au temps de Solon et de Clisthène.**

(§§ 19-35)

Et pour que ce ne soit pas sur un simple résumé général, mais en parfaite connaissance de cause que vous prononciez votre jugement et que vous choisissiez entre ces deux constitutions, il vous faut accorder toute votre attention à ce que je vais dire, tandis que je m'efforcerai, moi, de vous exposer

l'une et l'autre, aussi brièvement qu'il me sera possible.

La constitution qu'avaient établie ceux qui, dans ces temps reculés, administraient la cité n'était pas une constitution qui, désignée par le terme le plus large et le plus doux à entendre, apparût comme tout autre dans la pratique à ceux qui l'éprouvaient, ou qui dirigeât de telle manière l'éducation des citoyens que ceux-ci en vissent à confondre le désordre avec la démocratie, la violation des lois avec la liberté, le pouvoir de tout dire avec l'égalité, l'absence de contrainte enfin en ces matières avec le véritable bonheur : leur constitution leur faisait détester et punir ceux qui agissaient suivant de pareilles maximes et par là avait rendu tous les citoyens meilleurs et plus retenus. Et ce qui pour eux contribuait le plus à la bonne administration de la cité, c'est que, étant donné qu'on distingue deux sortes d'égalité, l'une qui attribue la même part à tous, l'autre qui n'accorde à chacun que ce qui lui revient, bien loin de se méprendre sur leur valeur réciproque, ils condamnaient l'une — celle qui ne fait pas de différence entre les mauvais citoyens et les meilleurs — comme n'étant pas conforme à la justice, et lui préféraient l'autre — celle qui règle sur le mérite de chacun les récompenses et les punitions — pour l'appliquer au gouvernement de la cité ; ne se contentant pas de tirer les magistratures au sort parmi tous les citoyens sans distinction, mais désignant par un choix préalable, pour remplir chaque fonction, les meilleurs et les plus aptes. Ils espéraient, en effet, que tant vaudraient les hommes placés à la tête des affaires, tant vaudraient aussi

les autres citoyens. Et de plus ils considéraient ce système comme plus démocratique que celui qui a pour principe le tirage au sort : car, dans le tirage au sort, le hasard serait juge et il arriverait souvent que les magistratures tomberaient aux mains des fauteurs de l'oligarchie : en désignant au contraire par un vote préalable les citoyens les plus qualifiés, le peuple serait maître de ne choisir que les partisans les plus déterminés de la constitution établie.

Ce qui faisait que ce régime était accepté du plus grand nombre et qu'on ne se disputait pas les magistratures, c'est qu'on avait appris à travailler et à économiser, à ne pas négliger son propre bien, pour chercher à mettre la main sur celui des autres, à ne pas faire sa fortune aux dépens du trésor, mais à contribuer, s'il le fallait, sur ses ressources personnelles au bien de tous, à ne pas connaître enfin avec plus d'exactitude les revenus qu'on pouvait tirer de l'exercice des magistratures que ceux qu'on trouvait dans son propre fonds. On se tenait si soigneusement à l'écart des affaires de la cité qu'il était plus difficile en ce temps-là de rencontrer des gens qui voulussent exercer les charges, qu'il ne l'est aujourd'hui d'en trouver qui ne le désirent pas. C'est qu'on considérait alors l'administration des affaires publiques non comme un commerce, mais comme un ministère, et qu'on se préoccupait moins, le jour où on entrait en charge, de rechercher d'abord si les magistrats sortants n'avaient pas laissé quelque profit à faire, que de voir si, par leur faute, quelque question demandant une solution immédiate n'était pas



restée en souffrance. Pour résumer, les hommes d'alors avaient reconnu nettement qu'il faut, d'une part, que le peuple comme un tyran établisse les magistrats, punisse les coupables, tranche les différends entre les citoyens; d'autre part, que ceux qui ont des loisirs et possèdent des moyens d'existence suffisants administrent les affaires publiques comme des serviteurs et que, s'ils ont rempli exactement leur charge, on leur décerne un éloge qui soit leur seule récompense, s'ils s'en sont au contraire mal acquittés, qu'on n'ait pour eux aucune indulgence, mais qu'on les frappe des peines les plus sévères. Est-il possible, en vérité, de trouver un régime démocratique mieux établi et plus juste que celui qui place à la tête des affaires les hommes les plus capables et qui les soumet eux-mêmes à l'autorité souveraine du peuple?

Tel était donc pour nos ancêtres le système de gouvernement : il est facile dès lors de comprendre combien droite et réglée était leur conduite dans la vie de chaque jour. La direction générale donnée aux affaires, quand les principes qui l'inspirent sont bons, s'impose de même nécessairement aux actions particulières.

Et tout d'abord en ce qui concerne les dieux — car c'est par là qu'il est juste de commencer, — les cérémonies qu'ils célébraient en leur honneur, le culte qu'ils leur rendaient n'étaient pas choses livrées au caprice et au hasard; on ne les voyait pas, au gré de leur fantaisie, faire figurer trois cents bœufs dans les cortèges religieux, et, quand cela se trouvait, abandonner les sacrifices transmis par leurs ancêtres; on ne les voyait pas non plus, dans

des fêtes nouvellement introduites et accompagnées de banquets, déployer une grande magnificence, pour mettre ensuite en adjudication les plus saintes des cérémonies : ils n'avaient qu'une seule préoccupation, ne laisser perdre aucune des antiques traditions, ne rien innover qui ne fût conforme aux usages. La piété consistait pour eux, non dans de vaines profusions, mais dans un attachement inébranlable aux institutions transmises par les ancêtres. Aussi les dieux leur accordaient-ils leurs faveurs, non d'une manière imprévue et déconcertante, mais dans le moment voulu, qu'il s'agit du travail de la terre ou de la rentrée des récoltes.

Des principes analogues réglaient les rapports qu'ils avaient entre eux. Non seulement ils restaient d'accord sur les affaires publiques, mais dans la vie privée elle-même, ils avaient les uns pour les autres tous les égards que se doivent des gens raisonnables, citoyens d'une même patrie. Les pauvres étaient si loin de porter envie aux riches qu'ils prenaient autant de soin des intérêts des grands propriétaires que des leurs, pensant que la prospérité de ceux-ci était la condition de leur propre bien-être ; et les riches non seulement ne méprisaient pas ceux qui étaient dans une situation de fortune inférieure, mais, considérant comme une honte pour eux-mêmes la pauvreté de leurs concitoyens, venaient en aide à leur misère, confiant aux uns, pour de modiques fermages, des exploitations agricoles, lançant ceux-ci dans des entreprises commerciales, fournissant à ceux-là des capitaux pour d'autres opérations. Ils ne redoutaient ni l'une ni l'autre de ces deux éventualités, ou de perdre tout

leur avoir, ou, après beaucoup d'ennuis, de ne rentrer que dans une partie de leurs avances et regardaient comme également sûr l'argent qu'ils mettaient en circulation et celui qu'ils conservaient dans leur caisse.

La raison en est que, dans les procès pour dettes, ils voyaient que les juges, au lieu de garder des ménagements, se conformaient à la loi; au lieu de chercher par leur complaisance dans les procès des autres, à s'assurer à eux-mêmes des facilités pour mal agir ensuite, portaient encore plus de haine aux spoliateurs que leurs propres victimes et considéraient ceux qui ruinaient la confiance dans les contrats, comme faisant plus de tort aux pauvres qu'aux riches. Pour les riches, en effet, ne plus faire d'avances d'argent, ce serait se priver d'un modique revenu; pour les pauvres, n'avoir plus personne qui leur vienne en aide, ce serait la dernière des misères. Il résultait de ces principes que personne ni ne cherchait à dissimuler sa fortune ni n'hésitait à prêter son argent et qu'on voyait avec plus de plaisir celui qui venait emprunter que celui qui venait restituer. Cette habitude, en effet, procurait à la fois les deux avantages que peut souhaiter un homme intelligent : on aidait ses concitoyens et on faisait valoir sa fortune. Le résultat général de cette réciprocité de bons rapports, c'était la possession de la richesse garantie à ceux qui la détenaient justement, et sa jouissance mise à la disposition de tous les citoyens qui étaient dans le besoin.

## III

**L'Aréopage gardien de la démocratie.**

(§§ 36-55)

Peut-être me reprochera-t-on de m'être contenté jusqu'ici de louer la conduite des hommes de cette époque sans expliquer pourquoi ils se montraient si sages et dans les relations qu'ils avaient entre eux et dans le gouvernement de la cité. Je crois avoir déjà dit quelque chose de la question : néanmoins je vais tâcher de la reprendre avec plus de développement et en termes plus clairs. Il ne faudrait pas croire qu'après avoir eu des maîtres en grand nombre pendant leur première éducation, ils devinssent, au moment de leur majorité, libres d'agir comme bon leur semblait : ils étaient au contraire l'objet d'une surveillance plus attentive, quand ils avaient atteint leur plein développement que lorsqu'ils étaient encore enfants. Tel était, en effet, le zèle que nos ancêtres apportaient à favoriser l'esprit de modération qu'ils avaient institué le Conseil de l'Aréopage pour veiller au maintien du bon ordre ; et, comme cette assemblée n'était accessible qu'aux citoyens de bonne naissance, qui avaient fait preuve dans leur vie d'une grande vertu et d'une grande sagesse, elle s'élevait naturellement au-dessus de toutes les autres assemblées de la Grèce.

On peut d'ailleurs, même d'après ce qu'elle est actuellement, juger de ce qu'elle était autrefois.

Aujourd'hui encore, en effet, et bien qu'on ait laissé tomber en désuétude toutes les mesures relatives au choix de ses membres et à leur examen, nous pouvons voir que des gens qui, dans le reste de leur vie, ne sont pas même supportables, après qu'ils ont été siéger à l'Aréopage, n'osent plus se laisser aller à leur caractère et s'attachent aux traditions qu'ils y trouvent plutôt que de suivre les mauvais instincts qu'ils portent en eux. Tant est grande la crainte que nos pères avaient su inspirer aux méchants ! Tant est puissant le souvenir qu'ils ont laissé en ces lieux de leur vertu et de leur sagesse !

Je disais donc que c'était à cette assemblée ainsi constituée qu'ils avaient donné pleins pouvoirs pour veiller au maintien de l'ordre. Elle estimait : que c'est une erreur de croire que là où les lois sont établies avec le plus de soin, là aussi les citoyens sont les meilleurs, — car alors rien n'empêcherait que tous les Grecs fussent semblables, chaque peuple pouvant sans difficulté emprunter aux autres leurs législations ; — qu'en fait ce ne sont pas les lois qui font progresser la vertu, mais la conduite adoptée dans la vie de chaque jour, — car la plupart des citoyens finissent par régler leurs mœurs sur celles au milieu desquelles chacun d'eux a été élevé ; — que même, le grand nombre des lois et l'exactitude minutieuse de leurs prescriptions est plutôt la marque d'une mauvaise administration de la cité, — car c'est en cherchant à mettre une barrière à l'envahissement du mal qu'on se trouve amené à établir de nombreuses lois ; — et qu'enfin, chez un peuple bien gouverné, ce ne sont pas les portiques qui se couvrent

de textes législatifs, c'est dans les cœurs que réside le sentiment de la justice, — car ce ne sont pas les décrets, mais les mœurs qui font qu'une cité se gouverne bien : ceux qui ont été formés suivant de mauvais principes oseront toujours enfreindre les lois, même si elles ont été établies avec une exactitude minutieuse ; ceux qui, au contraire, ont été élevés dans de bons principes sauront toujours se conformer aux lois même si elles ont été rédigées sans détails. — Imbus de ces idées, ils cherchaient avant tout, non pas les moyens de punir le désordre, mais ceux de prévenir les moindres sujets de punition ; pensant que c'était là leur véritable office et que le soin d'exercer des vengeances devait être laissé à l'inimitié personnelle.

Leur attention se portait ainsi sur tous les citoyens, mais d'une manière particulière sur les plus jeunes. Ils voyaient, en effet, que c'est à cet âge surtout que l'esprit est inquiet et agité, que le cœur est tout débordant de passions, que l'âme a besoin d'être comme domptée par la pratique de nobles occupations et par des exercices qui n'excluent pas le plaisir, et que seuls, en effet, de tels passe-temps pouvaient retenir les gens ayant reçu une éducation libérale et formés aux pensées généreuses. En conséquence, comme il était impossible, par suite de l'inégalité des fortunes, de diriger tout le monde vers les mêmes carrières, ils assignaient à chaque catégorie de citoyens des occupations en rapport avec leurs ressources. Ceux qui se trouvaient dans une situation de fortune inférieure, ils les dirigeaient du côté de l'agriculture et du commerce, sachant que la paresse engendre la pauvreté et la pauvreté l'in-

conduite. Supprimer ce qui est la cause première du vice, c'était, à leur avis, le moyen de supprimer toutes les fautes que cette cause entraîne avec elle. Quant à ceux dont les ressources étaient suffisantes pour vivre, ils les obligeaient à se livrer à l'équitation, à la gymnastique, à la chasse, à la philosophie, constatant que par là les uns devenaient des hommes supérieurs, les autres se gardaient de la plupart des désordres ordinaires à leur âge.

Tout en établissant ces pratiques, ils ne négligeaient pas pour cela le reste de l'existence, mais grâce à une division de la ville en quartiers et de la campagne en dèmes, ils exerçaient une surveillance sur la vie de chacun et déféraient ceux qui ne se conduisaient pas bien, au Conseil de l'Aréopage. Celui-ci avertissait les uns, menaçait les autres ou leur infligeait les châtimens mérités. Ils savaient, en effet, que, pour conduire au mal comme pour en détourner, il y a deux moyens ; que, chez un peuple où l'on n'a pas pris de mesures pour le prévenir et où la justice n'est pas scrupuleusement appliquée, chez ce peuple, dis-je, les meilleures natures se corrompent ; mais que là où il est difficile, quand on commet une faute, de ne pas être pris, et, quand on est découvert, d'obtenir de l'indulgence, là au contraire, les mauvaises mœurs finissent par disparaître. Cela reconnu, ils contenaient les citoyens dans le devoir et par les châtimens et par la vigilance : bien loin, en effet, que ceux qui étaient en faute pussent échapper à leur surveillance, ils connaissaient d'avance ceux qui semblaient devoir commettre quelque mauvaise action. Et c'est pour cela que les jeunes gens, au lieu de perdre leur temps dans les

maisons de jeu, ou chez les joueuses de flûte, ou dans d'autres sociétés telles que celles où ils passent à présent leurs journées, demeuraient fidèles aux occupations qui leur étaient assignées, pleins d'admiration pour ceux qu'ils voyaient y réussir et rivalisant avec eux. Ils évitaient avec tant de soin de paraître à l'Agora que, si parfois ils étaient obligés de la traverser, on voyait qu'ils ne le faisaient qu'avec beaucoup de modestie et de réserve. Contredire les personnes plus âgées ou leur adresser des paroles injurieuses était à leurs yeux un acte plus abominable que n'aurait aujourd'hui celui de manquer en quelque chose à ses parents. Personne, pas même un domestique, pour peu qu'il fût comme il faut, n'aurait osé boire ou manger dans un cabaret : on cherchait à avoir de la tenue, non à faire des folies : les hommes d'esprit, les railleurs que nous regardons aujourd'hui comme des gens bien doués passaient en ce temps-là pour des êtres disgraciés de la fortune.

Et qu'on n'aille pas croire que je sois animé de mauvais sentiments à l'égard de nos jeunes gens. Non seulement je ne crois pas qu'ils soient responsables de ce qui se passe, mais je tiens de la plupart d'entre eux qu'ils sont très loin de se réjouir d'un état de choses qui leur permet de vivre dans de tels désordres. Aussi n'est-ce point à eux que j'ai le plus de peine à m'en prendre, mais beaucoup plus justement à ceux qui ont gouverné la république un peu avant notre époque. Voilà les hommes qui ont poussé la jeunesse à se laisser ainsi aller et qui ont brisé le pouvoir de l'Aréopage. Au temps où ce conseil avait la direction des affaires, la cité n'était pas remplie de procès, d'accusations, de contributions,



d'indigence, de guerres; c'était le calme entre les citoyens, et la paix avec tous les autres peuples. Les hommes d'alors savaient inspirer aux Grecs la confiance, et aux Barbares la crainte : ils avaient, en effet, sauvé les uns et infligé aux autres un châ-timent tel que ceux-ci s'estimaient heureux de n'avoir rien souffert de plus.

Aussi vivait-on, grâce à cela, dans une sécurité si complète que les maisons et les installations étaient plus belles et plus somptueuses à la campagne qu'à l'intérieur des murailles : même au moment des fêtes, beaucoup de citoyens dédaignaient de venir à la ville, et préféraient demeurer sur leurs terres, plutôt que de prendre part aux réjouissances communes. En effet, tout ce qui concernait les spectacles, et qui aurait pu être un attrait pour quelques-uns se faisait non avec profusion et ostentation, mais d'une manière raisonnable : ni le luxe des processions, ni l'ardeur à rivaliser dans l'exercice des chorégies<sup>1</sup>, ni toutes les autres vantardises du même genre n'étaient considérées comme le signe de la prospérité : on cherchait le bonheur dans la modération des citoyens, dans la façon de régler la vie de chaque jour, dans la satisfaction accordée aux besoins de tous. C'est là-dessus, en effet, qu'on doit décider si un peuple prospère véritablement et s'il ne se gouverne pas de façon à se rendre insupportable. Car actuellement quel homme de sens ne s'affligerait de voir nombre de citoyens réduits à se présenter au tirage au sort, avant l'ouverture des tribunaux, pour savoir s'ils auront ou

1. Voir p. 50, n. 1.

s'ils n'auront pas le nécessaire et prétendre avec cela entretenir sur leur flotte des rameurs de bonne volonté pris parmi les autres Grecs; de les voir figurer dans les chœurs tout couverts d'or, et passer l'hiver vêtus d'une manière que je m'abstiens de dire; de remarquer enfin dans leur façon de vivre d'autres contradictions du même genre qui sont la honte de la cité?

Rien de tout cela n'existait sous le gouvernement de l'Aréopage. Cette assemblée, en effet, avait mis les pauvres à l'abri du besoin en leur fournissant du travail et en les faisant assister par les riches; elle avait arraché les jeunes gens aux désordres en leur donnant des occupations et en les forçant à se surveiller; elle avait détourné les hommes politiques de l'ambition en les punissant et en empêchant les coupables d'échapper à la justice; elle avait prévenu le découragement des vieillards en leur décernant des honneurs publics et en leur assurant les égards de la jeunesse. Pourrait-on, je le demande, imaginer une constitution qui mérite plus de louanges que celle qui veillait à toutes les affaires avec tant de soin?

## SUR L'ÉCHANGE

(XV)

### ARGUMENT

Dans une sorte d'introduction placée en tête de ce discours, Isocrate a expliqué lui-même comment il avait été amené à le composer. A l'occasion d'un procès qu'il avait eu à soutenir dans une affaire d'*échange de biens* (ἀντίδοσις<sup>1</sup>, d'où le titre du discours), il s'était aperçu que beaucoup de gens avaient une idée fautive de son caractère, de ses travaux, de son enseignement. Ne jugeant pas possible de faire de lui-même un éloge direct, et voulant cependant détruire les erreurs qui avaient cours à son sujet, il suppose un nouveau procès engagé contre lui. L'accusateur fictif, un certain Lysimaque, est censé lui avoir reproché de corrompre les jeunes gens en leur enseignant l'éloquence et en leur apprenant à gagner une cause au mépris du droit (πειράται με διαβάλλειν ὁ κατήγορος ὡς διαρθείρω τοὺς νεωτέρους, λέγειν διδάσκων καὶ παρὰ τὸ δίκαιον ἐν τοῖς ἀγῶσι πλεονεκτεῖν)<sup>2</sup>,

1. Un citoyen désigné pour exercer une *liturgie* (voir p. 50, n. 1) pouvait, lorsqu'il jugeait sa fortune insuffisante, désigner un citoyen qu'il estimait plus riche que lui, comme devant l'exercer à sa place. Lorsque celui-ci refusait, le débiteur de la *liturgie* pouvait lui proposer d'échanger ses biens contre les siens.

2. Discours *Sur l'Échange* (§ 30).

et c'est à cette accusation qu'Isocrate répond. Son discours appartient à un genre mixte (*μεικτός λόγος*) : c'est à la fois un *éloge* et un *plaidoyer* : on y retrouve tous les lieux communs chers aux orateurs judiciaires; par deux fois même il est fait allusion à la clepsydre. Quant à la fiction, qui paraît aujourd'hui bien froide et peu adroite, elle a été vraisemblablement suggérée à Isocrate par le souvenir du procès de Socrate et par les *Apologies* que les disciples du philosophe avaient composées pour lui après sa mort.

Le discours *Sur l'Échange* est le plus long de tous ceux de notre orateur. Il se divise en deux parties. C'est dans la première qu'Isocrate fait proprement son apologie : il n'est point un homme d'affaires ni un faiseur de plaidoyers; ses discours « sont plus semblables aux œuvres d'art qu'accompagnent la musique et le rythme qu'au langage qu'on entend devant les tribunaux <sup>1</sup> ». Ils ont aussi une tout autre portée, et, pour le prouver, Isocrate cite de longs extraits du *Panegyrique*, du discours *Sur la Paix* et du discours *A Nicoclès*. C'est en écrivant de telles œuvres qu'il s'est fait des disciples dans toute la Grèce : leur gloire est le plus bel éloge de celui qui les a formés. Après avoir célébré l'un d'eux, le stratège Timothée, il termine cette première partie en rappelant la vie qu'il a toujours menée et en présentant quelques considérations sur sa fortune.

Dans la seconde partie, Isocrate expose ses vues en matière d'éducation <sup>2</sup>. Cette question de l'éducation avait déjà fait l'objet d'un de ses premiers discours, le discours *Contre les Sophistes*, dont une grande partie malheureusement ne nous est pas parvenue. Elle avait été également traitée — quoique d'une façon incidente — dans le début de son *Éloge d'Hélène*. Si l'on ajoute à ces deux témoignages importants le discours *Sur l'Échange*, qui est le plus considérable, et quelques passages pris dans ses autres œuvres, notamment dans le *Nicoclès*, dans le *Panegyrique* et dans le *Panathé-*

1. Discours *Sur l'Échange* (§ 46).

2. On verra un intéressant résumé de la question dans P. Courard, *l'Éducation athénienne*, p. 310 et suiv.

*naïque*, on pourra se faire une idée du but et de la méthode d'Isocrate.

Le but n'est pas d'enseigner la vertu : la vertu ne s'enseigne pas et il n'est pas de méthode capable d'inspirer l'esprit de modération et de justice à qui ne l'a pas naturellement. Est-ce à dire qu'il faille bannir toute préoccupation morale de l'éducation ? Loin de là : il faut seulement se rendre compte de ce qui est possible et chercher avant tout à réaliser un certain idéal de sagesse pratique. L'homme bien élevé (*παιδευμένος*)<sup>1</sup> est celui qui, en toutes circonstances, se décide d'après une opinion juste et trouve la meilleure conduite à suivre; d'un commerce agréable et facile, il supporte sans humeur les défauts de caractère de ceux avec qui il est en rapports; ni le malheur ne l'abat, ni le succès ne le corrompt : l'égalité d'âme s'unit en lui à la rectitude du jugement.

Cet homme accompli (*τέλειος*), ce ne sont ni les *éristiques* et les *dialecticiens*, ni les *maîtres de rhétorique* qui le formeront. Les *maîtres de rhétorique*, dont toute l'ambition est d'apprendre à plaider, ne s'appliquent à développer chez leurs disciples qu'une activité indiscrète (*πολυπραγμοσύνη*) et l'amour du succès (*πλεονεξία*). Quant aux *éristiques* et aux *dialecticiens*, s'ils ont des préoccupations plus hautes et s'ils se proposent en effet d'enseigner la vertu et la modération, ils ont le tort de promettre en cela plus qu'ils ne peuvent tenir et ensuite de se livrer à des subtilités qui ne sauraient être d'aucune utilité dans la pratique<sup>2</sup>. Il en est de leurs exercices comme de la géométrie et de l'astronomie : favorables au développement de l'esprit par l'effort d'attention qu'ils exigent, ils ne peuvent constituer un véritable moyen d'éducation.

Le seul moyen pratique d'éducation, c'est celui que fournit l'éloquence, le *λόγος*. La parole est, en effet, comme le miroir de l'âme : en elle se reflètent les bonnes et les mauvaises qualités de chacun. « Parler comme il

1. Voir Isocrate (XII, §§ 30 et suiv.).

2. Pour toute cette partie critique, voir Isocrate (XIII, 1-8; 20-21, XII, 26 et suiv., X, 4-5) et XV, 261 et suiv.

faut est la marque la plus certaine d'une raison droite, et un langage conforme à la réalité, à l'usage et à la justice, est l'image d'une âme belle et en qui l'on peut se fier <sup>1</sup>. »

Mais si le langage est ainsi l'image de la pensée, il en résulte que s'appliquer à bien parler, c'est s'appliquer à bien penser, et par là apparaît la valeur éducatrice du λόγος. Seul un noble sujet peut inspirer un discours vraiment beau <sup>2</sup> : l'orateur qui veut s'imposer à un nombreux auditoire doit avant tout donner confiance en son honnêteté, et quiconque cherche un succès de bon aloi ne peut y atteindre qu'à condition de s'appuyer sur la vertu. Sans doute, il faut tenir compte des dispositions naturelles de chacun. Isocrate ne prétend pas réaliser la perfection absolue : mais en faisant de la vertu une condition du succès, il élève singulièrement la dignité de son art. Ainsi entendue, l'éloquence n'est pas un vain bavardage; elle est la forme la plus haute de la culture intellectuelle : elle est une philosophie. Il y a plus : cette philosophie est la seule qui mérite son nom, parce que seule elle a un but pratique. Elle apprend à se conduire dans la vie; elle prépare le citoyen à la politique. Isocrate d'ailleurs résume lui-même sa pensée avec une grande netteté : « Puisqu'il n'est pas donné à l'homme d'acquérir une science (ἐπιστήμη), grâce à laquelle il puisse discerner ce qui doit être fait ou du je regarde comme sages (σοφοί) ceux qui sont capables, dans le plus grand nombre des cas, de rencontrer, par de simples opinions (δόξαις), le parti le meilleur, et j'appelle philosophes (φιλοσόφους) ceux qui se livrent aux études propres à faire naître le plus rapidement possible cette disposition d'esprit <sup>3</sup>. »

Cette façon exclusive de concevoir la philosophie n'était pas faite pour concilier à Isocrate les sympathies de Platon. On sait que dans le *Phèdre*, le philosophe s'était plu à opposer à l'art un peu grêle de Lysias l'éloquence plus nourrie d'Isocrate. « Il ne faudra point s'étonner.

1. Voir Isocrate, XV, § 255, et rapprocher IV, § 48.

2. Voir Isocrate, XV, §§ 275 et suiv.

3. Voir XV, § 271.

faisait-il dire à Socrate, quand il avancera en âge, si d'abord, dans le genre où il s'exerce aujourd'hui, tous les maîtres ne paraissent auprès de lui que des enfants, et si même, ne se contentant plus de ses succès, il se sent porté vers de plus grandes choses par un instinct plus divin, car, en réalité, mon cher Phèdre, *il y a en lui de la philosophie* <sup>1</sup>. • L'éloge renfermait une sorte de conseil. Mais le conseil n'avait pas été suivi. Entre Platon et Isocrate les divergences s'accrochèrent et il en résulta des polémiques <sup>2</sup> dont on trouvera plus loin la trace.

Le discours *Sur l'Échange* parut en 354. L'orateur nous apprend en effet qu'il avait quatre-vingt-deux ans lorsqu'il le composa, et, malgré certaines faiblesses dans le développement, malgré des longueurs inévitables, on verra qu'il avait conservé dans cet âge avancé quelques-unes de ses meilleures qualités.

## I

**L'enseignement de la parole : sa méthode,  
son domaine.**

(§§ 180-192)

Je veux d'abord vous parler de l'éducation oratoire à la manière des auteurs de généalogies. Il est admis que notre être se compose de deux éléments, le corps et l'esprit. De ces deux éléments personne ne saurait nier que si l'un a de par sa nature plus d'autorité et d'importance, ce ne soit l'esprit; à lui, en effet, de prendre des résolutions et dans les affaires privées et dans les affaires publiques : au corps, de se mettre au service de ces résolutions.

1. *Phèdre*, p. 279 A.

2. Voir notamment dans l'*Euthydème*, p. 305 C et suiv..., une critique très fine des prétentions d'Isocrate.

Cela étant, quelques-uns de ceux qui sont venus longtemps avant nous, remarquant que, si pour d'autres objets on avait constitué des méthodes en grand nombre, rien de tel n'avait été fait ni pour le corps ni pour l'esprit, instituèrent deux ordres d'enseignement qu'ils nous ont transmis, à savoir, en ce qui concerne le corps, l'art du pédotribe dans lequel rentre la gymnastique, en ce qui concerne l'esprit, la philosophie dont je dois vous entretenir; enseignements qui se correspondent, marchent de pair, sont en accord l'un avec l'autre et à l'aide desquels ceux qui y sont passés maîtres forment les esprits pour les rendre plus justes et les corps pour leur donner plus de souplesse, sans établir d'ailleurs de séparation entre ces deux modes d'éducation, mais en recourant à des préceptes, exercices et autres procédés d'étude qui, dans les deux cas, sont à peu près les mêmes.

En effet, lorsqu'ils ont des élèves, les uns, les pédotribes, enseignent à ceux qui les fréquentent les attitudes imaginées en vue de la lutte; les autres, les philosophes, font à leurs disciples un exposé complet et détaillé de tous les lieux communs qui peuvent être en usage dans le discours. Les élèves sont-ils en possession de ces éléments, en ont-ils une connaissance minutieuse, alors les maîtres les font passer aux exercices, les habituent à l'effort, les obligent progressivement à lier ensemble les notions qu'ils ont acquises, afin de les leur faire par là posséder plus sûrement et de les mettre plus à même de saisir par de simples opinions ce que demande chaque cas particulier. Car d'embrasser ces différents cas par une science, c'est ce qui n'est pas



possible : en toutes choses, ils échappent à la science ; et ce sont les esprits qui s'appliquent avec le plus de soin à voir ce qui arrive dans la majorité des cas et qui en sont le plus capables, qui, le plus souvent aussi, savent rencontrer juste. Mais si, grâce à cette direction et à cet enseignement, ces deux maîtres peuvent bien aller jusqu'à perfectionner leurs élèves et à rendre plus solides, chez les uns, l'intelligence, chez les autres, la constitution physique, ils sont bien loin tous les deux de posséder une science leur permettant de former, l'un, des athlètes tels qu'il les voudrait, l'autre des orateurs capables de suffire à leur tâche. Ce qui est vrai, c'est qu'ils n'y peuvent contribuer qu'en partie et que la perfection absolue n'est donnée qu'à ceux qui l'emportent à la fois et par l'étude et par les dispositions naturelles.

Tel est à peu près le caractère général de la philosophie. Mais vous saisissez mieux encore son essence, je crois, si je vous faisais connaître les engagements que nous prenons avec ceux qui veulent devenir nos disciples. Nous leur disons, en effet, que, quand on aspire au premier rang, soit dans l'éloquence, soit dans la vie pratique, soit dans toute autre forme de l'activité, il faut, premièrement, être heureusement doué pour ce à quoi on se destine de préférence ; deuxièmement, avoir reçu l'éducation et acquis la science qui conviennent à chacune des carrières qu'on se propose ; troisièmement s'être exercé et rompu au maniement et à la pratique de ces différentes carrières. C'est de cette manière que, dans tous les emplois, on atteint la perfection et une grande supériorité sur les autres. De ces obligations qui

incombent aux maîtres et aux élèves, les unes sont spéciales à chacun, à savoir, pour les élèves, celle d'apporter les dispositions naturelles qui conviennent; pour les maîtres, celle d'être capables d'instruire les élèves ainsi doués : l'autre est commune aux uns et aux autres, à savoir celle de faire les exercices concernant la pratique. C'est en effet un devoir, et, pour les maîtres, de diriger avec soin leurs élèves, et, pour les élèves, de suivre fermement la direction imposée par leurs maîtres.

Ce sont là des préceptes qui regardent tous les arts. Si maintenant, faisant abstraction du reste, quelqu'un me demandait quel est, de ces trois éléments, le plus important pour l'éducation oratoire, je répondrais que celui que constituent les dons naturels est prépondérant et l'emporte sur tous les autres. Qu'un homme en effet possède, avec d'heureuses facultés d'invention, d'assimilation, de travail et de mémoire un organe et une netteté de débit tels que ce soit non seulement ses paroles, mais l'harmonie même de ses phrases qui persuadent ses auditeurs; qu'il joigne à cela la hardiesse, je ne dis pas celle qui trahit de l'impudence, mais celle qui, mêlée de réserve, permet à l'esprit de rester aussi maître de lui dans un discours prononcé devant tous les citoyens réunis que dans le travail de la réflexion intérieure; — qui ne voit qu'un tel homme, quand bien même, au lieu d'une éducation accomplie, il n'aurait reçu qu'une éducation superficielle et courante, serait cependant un orateur tel qu'il ne s'en est peut-être jamais rencontré en Grèce?

Nous n'ignorons pas non plus d'ailleurs que ceux

qui sont moins favorisés de la nature, mais qui s'exercent davantage et avec plus d'application, arrivent non seulement à se perfectionner, mais même à s'élever au-dessus de ceux qui, tout en étant heureusement doués, se sont cependant trop négligés. De telle sorte que ces deux conditions prises à part peuvent également former des hommes habiles à la parole et à l'action; et que, réunies dans le même individu, elles feraient sûrement de lui un orateur que nul ne pourrait surpasser. En ce qui concerne les dispositions naturelles et l'exercice, voilà donc mon avis : pour ce qui est, au contraire, de l'enseignement théorique, je ne puis tenir le même langage. Son action, en effet, ne s'exerce ni de la même manière, ni d'une manière approchante. Eût-on reçu tous les préceptes relatifs à l'éloquence et les eût-on plus complètement approfondis que personne, on pourrait, à la rencontre, devenir un faiseur de discours supérieur en agrément à beaucoup d'autres; mais, une fois en présence de la foule, par cela seul qu'on manquerait de hardiesse, on serait incapable même d'ouvrir la bouche.

[Pour prouver que sur tous ces points, ses idées n'ont jamais varié, Isocrate fait lire un passage du discours *Contre les Sophistes* écrit au début de sa carrière. Puis, se tournant vers ses adversaires, il établit : 1° que l'éducation est bien une science réelle et efficace et que ce ne sont pas seulement les tempéraments qui mettent des différences entre les hommes; 2° que l'éducation, telle qu'il la comprend, n'est nullement corruptrice et que l'éloquence qu'il enseigne n'a rien de commun avec celle des tribunaux. Il y a une bonne et une mauvaise éloquence; et il ne faut pas juger le λόγος sur les mauvais emplois qu'on en fait (193-250).]

## II

**Éloge de la parole : principe sur lequel  
repose la Philosophie.**

( §§ 251-257 )

On pourrait relever un plus grand nombre de contradictions de ce genre ; mais cela demanderait plus de jeunesse que je n'en ai, un esprit plus libre de soucis que n'est le mien en ce moment. Voici, en effet, sur le même sujet, quelques considérations qu'on peut encore faire valoir. Supposez que des gens à qui leurs parents auraient laissé une grande fortune, au lieu de rendre quelque service à l'État, se mettent à insulter les citoyens et à déshonorer les femmes ; quelqu'un oserait-il s'en prendre de ces désordres aux auteurs de leur fortune ? n'est-ce pas au contraire sur ceux qui commettraient la faute qu'on ferait retomber le châtimeut ? Supposez encore que des hommes ayant appris le maniement d'armes, plutôt que de réserver contre l'ennemi l'usage de leur science, viennent à s'insurger et à massacrer un grand nombre de leurs concitoyens ; ou bien que d'autres enfin, après avoir reçu dans l'art de la boxe et du pancrace l'éducation la plus soignée, délaissent les jeux publics pour frapper les passants, qui ne serait d'avis de louer les maîtres, mais de mettre à mort leurs élèves pour avoir fait un mauvais usage de leur enseignement ? Il suit de là qu'on doit raisonner sur l'art de la parole exactement comme sur les autres arts et se garder de

porter sur des sujets de même nature des jugements contradictoires, et de montrer de la défiance pour celui de nos dons naturels auquel nous sommes redevables du plus grand nombre de biens.

En effet, comme je l'ai déjà dit autrefois, nos autres qualités ne nous donnent aucune supériorité sur les animaux : tout au contraire beaucoup parmi eux l'emportent sur nous par l'agilité, la force et les autres avantages naturels ; mais, par cela seul que nous possédons la faculté de nous persuader les uns les autres et de nous éclairer nous-mêmes sur les sujets qui nous intéressent, nous échappons à la vie sauvage ; bien plus, c'est cette faculté qui nous a permis de nous rassembler et de bâtir des villes, d'instituer des lois, d'inventer des arts ; et presque tout ce qui a été créé par notre activité l'a été sous l'influence et avec le concours de la parole. C'est la parole, en effet, qui a fixé par des lois les limites du juste et de l'injuste, du bien et du mal ; et, si ces limites n'avaient pas été posées, nous ne pourrions vivre en société. C'est d'elle que nous nous servons pour confondre les méchants et pour louer les bons. C'est par elle que nous formons l'esprit des insensés et que nous éprouvons celui des sages ; car parler comme il faut est pour nous la marque la plus certaine d'une raison droite, et un langage conforme à la réalité, à l'usage et à la justice est l'image d'une âme belle et en qui on peut se fier. C'est à elle enfin que nous avons recours lorsque nous discutons sur les choses controversées et que nous réfléchissons sur celles qui nous échappent. Les mêmes arguments sur lesquels nous nous appuyons, dans le discours, pour per-

suader les autres, nous servent encore dans le travail de la réflexion intérieure; et, de même que nous donnons le titre de bons orateurs à ceux qui se montrent capables de parler devant une foule, de même aussi nous tenons pour de bons esprits ceux qui savent le mieux discuter avec eux-mêmes sur leurs entreprises. Et, s'il faut tout dire d'un mot au sujet de cette faculté, nous reconnaitrons que rien de sensé ne se fait sans le secours de la parole. mais que c'est elle au contraire qui dirige toutes nos actions et toutes nos pensées et que les hommes qui recourent le plus souvent à elle sont précisément ceux qui ont l'intelligence la plus étendue. C'est faute d'avoir réfléchi à tout cela que Lysimaque<sup>1</sup> a osé mettre en accusation ceux qui poursuivent un pareil objet, source d'avantages si nombreux et si considérables.

[Il ne faut pas s'étonner qu'on juge mal de *la parole*, puisque *les éristiques* eux-mêmes ne lui épargnent pas leurs critiques. Mais Isocrate va répondre — sans amertume et avec une entière sincérité — à ces attaques (258-260).]

### III

#### Critique de l'Éristique : définition précise de la Philosophie.

(§§ 261-271)

Je suis persuadé que ceux qui règnent dans l'éristique ou qui cultivent l'astronomie, la géomé-

1. Sous ce nom Isocrate désigne l'accusateur fictif auquel il est censé répondre.

trie et autres sciences analogues, loin de nuire à leurs élèves, leur sont utiles, moins sans doute qu'ils ne le leur promettent, mais plus qu'on ne le pense communément. La plupart des hommes, en effet, ne voient dans de pareilles sciences que des futilités et un vain bavardage; non seulement il n'en est aucune, à les entendre, qui soit de quelque secours dans les affaires tant privées que publiques, mais elles ne sauraient même se fixer pour longtemps dans la mémoire des élèves parce qu'elles ne les accompagnent pas dans la vie, qu'elles ne les soutiennent pas dans leur conduite, qu'elles sont complètement étrangères aux nécessités de l'existence. Pour ma part, je n'approuve ni ne rejette tout à fait une pareille manière de voir : ceux qui estiment que ce système d'éducation ne rend aucun service dans la pratique, ne raisonnent pas mal, à mon avis; mais ceux qui en font l'éloge sont aussi dans le vrai.

S'il paraît quelque contradiction dans ce que j'avance, c'est qu'aussi bien ces sciences, par leur nature, ne ressemblent en rien aux autres sciences qui font l'objet de notre application. Ces dernières, en effet, ont pour caractère qu'elles nous sont utiles, lorsque nous en avons une fois acquis la connaissance entière : les premières, au contraire, ne sauraient rendre de service à ceux qui les posséderaient pleinement, que s'ils se proposaient d'en tirer un moyen d'existence : pour les autres, c'est au moment où ils les apprennent qu'elles leur sont utiles. En effet, en donnant leur temps à ce que l'astronomie et la géométrie ont de subtile et de précis, en s'appliquant à l'étude de questions ardues, en s'habi-

tuant à s'arrêter avec effort aux exposés et aux démonstrations, à empêcher leur attention de se disperser, ils s'exercent l'esprit, le rendent plus pénétrant et deviennent ainsi aptes à recevoir et à saisir avec plus de facilité et de rapidité des connaissances plus sérieuses et d'un plus haut intérêt.

Ce n'est donc pas, à mon avis, une philosophie vraiment digne de ce nom que celle qui n'est d'aucun secours immédiat ni pour la parole, ni pour l'action : j'appelle seulement gymnastique de l'esprit, introduction à la philosophie, une étude de ce genre, qui, bien qu'elle soit plus virile que celles auxquelles se livrent les enfants dans les écoles, leur ressemble cependant encore par beaucoup de côtés. Les enfants, en effet, quand ils se sont donné beaucoup de peine pour apprendre les lettres, la musique et tout ce qu'on leur enseigne, s'ils n'ont encore fait, pour ce qui est de mieux parler et de mieux réfléchir sur les affaires, aucun progrès, sont cependant devenus plus capables de s'assimiler des connaissances plus importantes et plus sérieuses. Que les jeunes gens donc, si je puis leur donner un conseil, consacrent une part de leur temps à des études de ce genre, mais qu'ils veillent à ne pas laisser leur esprit s'y dessécher, ni à donner dans les élucubrations de ces anciens sophistes, parmi lesquels, l'un déclare que les êtres sont en nombre infini, un autre, Empédocle, qu'ils se ramènent à quatre qui ont avec eux la discorde et l'amour ; l'un à son tour n'en reconnaissant pas plus de trois. Alcméon deux seulement, Parménide et Mélissos un seul, tandis que Gorgias n'en admet plus aucun. Les pareilles monstruosités ressemblent, à mon avis, à



ces tours de charlatan qui ne servent à rien, mais qui sont un attrait pour les badauds; et je crois que si l'on veut faire quelque chose d'utile il faut laisser complètement en dehors de ses études ce qui n'est que vains raisonnements et pratiques stériles pour la vie.

Mais, sur ce sujet, je me contente pour le moment de ces réflexions et de ces conseils; pour ce qui est de la *sophie* et de la *philosophie*, si l'objet du débat était autre, une discussion sur de pareils termes serait déplacée — ils sont en effet étrangers à toute espèce de causes; — mais puisque c'est sur ce point que porte l'accusation dirigée contre moi, et que d'autre part je dénie le titre de philosophie à la science que certains appellent de ce nom, il est bon que je définisse devant vous et que je vous fasse connaître celle qu'il serait juste de reconnaître pour telle. Or là-dessus mon sentiment est assez simple : puisqu'il n'est pas donné à l'homme d'acquérir une science grâce à laquelle il puisse discerner ce qui doit être fait et dit, je regarde comme sages ceux qui sont capables, dans le plus grand nombre des cas, de rencontrer par de simples opinions le parti le meilleur, et j'appelle philosophes ceux qui se livrent aux études propres à faire naître le plus rapidement possible cette disposition d'esprit.

## IV

**Comment l'étude de la parole peut devenir  
une Philosophie.**

( §§ 274-290 )

Je suis d'avis qu'il n'y a pas et qu'il n'y a jamais eu de méthode permettant d'inspirer à des hommes qui ne sont pas naturellement enclins à la vertu, des sentiments de modération et d'amour de la justice et que ceux qui prennent des engagements à ce sujet se décourageront et renonceront à leur vain bavardage avant que personne ait trouvé un pareil système d'éducation ; néanmoins il me semble que ces hommes moins bien doués pourraient eux aussi se rendre meilleurs et atteindre un certain degré de perfection, s'ils étaient animés d'un beau zèle pour l'art de la parole, s'ils se passionnaient pour arriver à persuader un auditoire, s'ils étaient soutenus enfin par l'ambition, non par l'ambition telle que le vulgaire la conçoit, mais par celle qui est véritablement digne de ce nom.

Maintenant, qu'il en soit ainsi dans la réalité, c'est ce que je crois pouvoir rapidement démontrer. Et tout d'abord il n'est pas possible que celui qui se propose de parler ou d'écrire de façon à mériter l'estime et la louange ne dédaigne pas les sujets contraires à la justice, dénués d'importance, inspirés seulement par des intérêts particuliers, pour s'attacher à des sujets élevés, généreux, humains, dictés par le souci des intérêts communs. N'en pa-

rencontrer de tels, c'est se condamner à ne rien obtenir de ce qu'on veut. Ajoutez que, parmi les actions particulières qui peuvent servir son dessein, il choisira les plus nobles, celles qui ont le plus de poids et, en s'habituant à considérer de tels exemples, à les soumettre à l'épreuve de sa critique, il en viendra à faire passer non seulement dans le discours objet actuel de ses soins, mais dans toute sa conduite cette perfection qu'il y trouve. C'est ainsi qu'on arrivera à la fois à bien parler et à bien penser quand, avec de la philosophie, on a l'amour des beaux discours.

En second lieu, bien loin que celui qui veut persuader un auditoire néglige la vertu, son principal souci sera de donner de lui à ses concitoyens la meilleure opinion possible. Qui ne sait en effet que la parole d'un homme bien considéré inspire plus de confiance que celle d'un homme décrié, et que les preuves de sincérité qui résultent de toute la conduite d'un orateur ont plus de poids que celles que le discours fournit? Plus on mettra donc d'ardeur à persuader son auditoire, plus on s'exercera à être un parfait honnête homme et à acquérir l'estime de ses concitoyens. Et n'allez pas croire que, tandis que tout le monde sait quel intérêt il y a pour persuader à gagner la sympathie des juges, seuls ceux qui se consacrent à la philosophie ignorent la force que donne le crédit. Car non seulement ils le savent mieux que personne, mais ils sont convaincus en outre qu'indices, vraisemblances et toutes autres preuves du même genre ne servent qu'au moment précis où on a recours à chacune d'elles, et qu'au contraire une réputation de parfaite

honnêteté, outre la confiance qu'elle inspire dans le discours, a toujours eu pour résultat de faire valoir les actions de celui qui en jouit — et c'est ce dont un homme qui pense bien doit se préoccuper par-dessus tout.

J'en viens maintenant au chapitre de l'ambition. qui, des trois que j'annonçais, était le plus délicat à traiter. Si quelqu'un s'imagine que dépouiller ses semblables, les tromper, leur faire du tort, c'est s'élever au-dessus des autres, il se fait une idiosyncrasie. Il n'est pas d'hommes au monde qui, dans toute leur façon de vivre, se déconsidèrent davantage que ceux-là, qui se créent de plus nombreuses difficultés, qui vivent d'une manière plus honteuse, qui, en un mot, soient plus complètement malheureux. Pour nous, au contraire, considérons comme s'élevant dès maintenant au-dessus des autres et comme appelés à s'élever encore davantage, d'une part, aux yeux des dieux, ceux qui se distinguent par leur piété et par leur zèle à les servir, d'autre part, aux yeux des hommes, ceux qui, animés des meilleurs sentiments à l'égard de leurs compatriotes et de leurs concitoyens, s'acquièrent pour eux-mêmes la meilleure réputation.

C'est bien ainsi que les choses sont en réalité et c'est de cette manière qu'il en faut parler. A beaucoup d'égards, en effet, il règne aujourd'hui un tel désordre, une telle confusion dans la cité que certaines personnes n'emploient plus les mots dans leur véritable sens et transportent aux plus honteuses pratiques ceux qui ont la plus noble signification. De bouffons, de gens qui savent se moquer des autres et les contrefaire, on dit que ce sont des

êtres heureusement doués, quand il conviendrait de laisser ce titre à ceux que leur nature incline surtout à la vertu; on regarde comme capables de s'élever au-dessus des autres, des hommes qui ont un naturel pervers et méchant et qui, pour de minces profits, se font une triste réputation, et non ceux qui se distinguent par leur piété et par leur justice, ambitieux non pour le mal, mais pour le bien; d'autres délaissent-ils la tâche qui leur incombe pour s'attacher aux inventions ridicules des sophistes, on les appelle philosophes, de préférence à ceux qui, par les occupations et les travaux auxquels ils se livrent, se préparent à bien administrer et leur fortune personnelle, et celle de l'État, — ce qui est le but auquel doivent tendre toute notre peine, toute notre philosophie, toute notre activité. De tout cela il y a longtemps que vous détournez les jeunes gens par l'approbation que vous donnez aux discours de ceux qui condamnent cette façon de les diriger. Par là vous êtes cause que les meilleurs d'entre eux consomment leur jeunesse dans des banquets, dans des réunions, se laissant aller à la mollesse plutôt que de chercher à se rendre meilleurs; les autres, ceux qui ont un moins bon naturel, passent leur temps dans des désordres qu'autrefois un domestique même, pour peu qu'il fût comme il faut, ne se serait pas permis : les uns font rafraîchir leur vin à l'Ennéakrounos, d'autres vont boire dans les cabarets, d'autres se livrent aux dés dans les maisons de jeu, un grand nombre passent leur temps dans les écoles de joueuses de flûte. Et on ne voit pas que les hommes qui prétendent s'intéresser à cette jeunesse aient jamais

cité à votre tribunal ceux qui encouragent ces désordres : mais c'est à nous qu'ils s'en prennent, à nous qui, au défaut de toute autre raison, mériterions plutôt votre reconnaissance pour le soin avec lequel nous détournons les jeunes gens de tels passe-temps. Cette race des sycophantes pousse si loin la malveillance que, loin de châtier les jeunes gens quand, pour une somme de vingt ou trente mines, ils affranchissent des femmes qui se disposent à gaspiller avec eux le reste de leur patrimoine, ils partagent la joie de leurs désordres et reprochent de se perdre à ceux qui dépensent la moindre chose pour leur éducation. Qui moins que ceux-là cependant mériterait un pareil reproche ? Dans la fleur de la jeunesse, à un âge où les autres ne rêvent d'ordinaire que les plaisirs, ils ont négligé les plaisirs ; quand rien ne les empêchait de se laisser vivre sans dépenser la moindre chose, ils ont mieux aimé payer et se donner du mal ; à peine sortis de l'enfance, ils ont compris, ce que beaucoup de gens plus âgés ignorent, que celui qui a mis sa jeunesse dans la bonne et droite voie, et qui tient à bien commencer sa vie doit se préoccuper moins de ses biens que de lui-même et n'avoir à cœur ni de chercher à diriger autrui avant de s'être assuré un maître capable de guider sa propre pensée, ni de tirer plaisir ou vanité de ses autres avantages autant que de ceux que procure à l'âme une bonne éducation. En vérité, des gens qui se font de tels raisonnements ne faut-il pas les louer, bien loin de les blâmer, et les regarder comme les meilleurs, les plus sages de ceux de leur âge ?

## TRAPÉZITIQUE

(XVII)

### ARGUMENT <sup>1</sup>

Le *Trapézitique* ou discours Contre le Banquier (τραπέζιτης, de τράπεζα, table sur laquelle les premiers changeurs faisaient leurs opérations) constitue un témoignage des plus curieux sur les mœurs financières d'Athènes au iv<sup>e</sup> siècle.

L'accusé, Pasion, est un personnage connu. Longtemps esclave de deux banquiers, Archestrate et Antisthène, il avait fini par recevoir la liberté et, grâce à son activité et à son intelligence des affaires, il avait pu succéder à ses anciens maîtres. Sa maison jouissait d'un grand crédit non seulement à Athènes, mais dans tout le monde grec. L'accusateur est un jeune étranger dont le père Sopæos était en grande faveur auprès du roi de Pont, Satyros. Venu à Athènes, en partie pour son plaisir, en partie aussi pour y faire du commerce, il avait déposé chez Pasion, à charge de les faire valoir, les fonds assez considérables qu'il avait apportés avec lui. C'est à propos de ces fonds que s'engagea le procès dont il est ici question, le jeune homme voulant retirer son argent, Pasion prétendant s'être acquitté avec lui et ne plus rien lui devoir.

1. Pour l'étude plus complète de ce discours, voir G. Perrot, *Démosthène et ses contemporains* (*Revue des Deux Mondes*, nov. 1875).

Le *Trapézitique* est donc un véritable discours judiciaire, composé pour un client. Isocrate, qui devait dire beaucoup de mal des *logographes*, avait commencé lui-même par être *logographe*. Grâce à ce plaidoyer et à cinq autres qui nous sont également parvenus, nous pouvons nous rendre compte des mérites dont il avait fait preuve dans ce genre très particulier.

Isocrate, orateur judiciaire, n'a pas ces qualités de simplicité et de naturel qui font le charme de Lysias : il ne sait pas, comme lui, s'effacer derrière son client, reproduire son caractère et lui composer une physionomie ; mais là où il l'emporte c'est dans l'art de disposer ses preuves et d'ordonner les différentes parties de son discours. Tous deux excellent à solliciter les faits, à exploiter les vraisemblances : mais tandis qu chez l'un les arguments n'ont pas toujours entre eux un lien très étroit, ils forment au contraire chez l'autre un véritable ensemble et empruntent une valeur nouvelle à l'ordre même dans lequel ils se succèdent. C'est ainsi que, dans notre discours, les faits une fois exposés, Isocrate s'applique d'abord à ruiner par avance le système de la défense et à infirmer l'autorité de la prétendue décharge sur laquelle celle-ci doit s'appuyer. Puis, passant à la partie positive de son argumentation, il s'efforce de prouver la réalité de son dépôt. Alors seulement, et quand il a ainsi prévenu en sa faveur l'esprit des juges, il relève la charge qui est la plus accablante pour Pasion : la disparition de l'esclave et plus tard le refus de lui laisser appliquer la torture. Un court *épilogue* dans lequel l'orateur rappelle les services rendus à Athènes par Satyros et Sopæros termine le discours.

Quelle fut l'issue du procès ? Il est difficile de le dire avec certitude. Il n'est pas probable cependant que Pasion ait été condamné. Une condamnation dans cette circonstance aurait affaibli son crédit. Or on sait, au contraire, par le discours de Démosthène *Pour Phormion* et par la série des plaidoyers *Pour Apollodore insensé* dans la collection des œuvres de cet orateur, que sa maison resta longtemps florissante et très considérée.



**Exorde et exposé des faits.**

(§§ 1-23)

Ce débat, juges, a une grande importance à mes yeux. Il n'y va pas seulement pour moi d'une somme d'argent considérable : il y va de la réputation que je me suis faite de ne pas convoiter injustement le bien d'autrui, et cette réputation, je la mets au-dessus de tout. Pour la fortune, en effet, il m'en restera toujours assez, même si je perds la somme en question ; mais que je semble réclamer tant d'argent sans aucun droit, me voilà perdu d'honneur pour toute mon existence. D'autre part, juges, rien n'est plus embarrassant que d'avoir affaire à des adversaires comme ceux-là. Avec les banquiers, en effet, les contrats se passent sans témoins : de plus, vient-on à être victime de leurs agissements, on est obligé de plaider contre des hommes qui ont beaucoup d'amis, manient des fonds considérables et inspirent confiance par leur profession. Cependant même dans ces conditions je crois pouvoir démontrer à tous que la somme dont il s'agit m'a été enlevée par Pasion.

Cela dit, je reprends les faits à l'origine, pour vous les exposer du mieux que je pourrai. Mon père, juges, est Sopæos. Tous ceux qui voyagent dans le Pont savent qu'il est si bien en cour auprès de Satyros qu'il gouverne une grande partie du pays et qu'il a la direction de toutes les forces militaires de ce prince. Comme j'entendais parler votre ville et du reste de la Grèce, il me prit

de voyager. Mon père frêta à mon intention deux navires chargés de blé, me donna des fonds et me fit partir, autant pour me livrer au commerce que pour voir du pays. Pythodoros, le fils de Phœnix, m'ayant mis en relations avec Pasion, celui-ci devint mon banquier.

Quelque temps après, des calomniateurs rapportent à Satyros que mon père conspire contre son autorité et que je suis moi-même d'intelligence avec les bannis. Satyros fait arrêter mon père et donne mandat à des gens du Pont qui résidaient ici, d'abord de se saisir de mes biens, puis de m'inviter moi-même à m'embarquer. Si je refusais d'exécuter ces ordres, ils devaient vous demander de me livrer à eux. Dans une telle détresse, je contes mes malheurs à Pasion : j'étais, en effet, si lié avec lui qu'il avait toute ma confiance, non seulement en matière d'argent, mais encore pour toutes mes autres affaires. [Je me disais qu'abandonner tous mes fonds, c'était courir le risque, au cas où il lui arriverait malheur, de me trouver dénué de tout, ayant été dépouillé à la fois de ce que je possédais et ici et là-bas; mais que, d'autre part, reconnaître l'existence de ces fonds et refuser de les livrer quand Satyros l'ordonnait, c'était provoquer auprès de ce prince, les pires calomnies contre mon père et contre moi.] Nous tinmes conseil et le meilleur nous parut être [de nous entendre pour obéir en tout point aux ordres de Satyros] : je livrerais ce que je possédais au vu et au su de tout le monde.

1. Les mots mis entre crochets droits ne figurent pas dans les manuscrits d'Isocrate et ne sont connus que par une citation de Denys d'Halicarnasse.

pour l'argent déposé à la banque, non seulement j'en nierais l'existence, mais je ferais croire que c'était moi qui devais et à mon banquier et à d'autres des sommes prises à intérêt; enfin je ne négligerais rien pour mieux persuader aux envoyés du prince que j'étais sans argent.

Je croyais à ce moment-là, juges, que Pasion me donnait tous ces conseils par amitié. Mais lorsque j'en eus fini avec les agents de Satyros, je m'aperçus que c'était un piège pour s'emparer de mes biens. En effet, comme je voulais retirer ce que je possédais et faire voile vers Byzance, mon homme se dit qu'il lui était tombé là une aubaine magnifique : les fonds déposés chez lui étaient considérables et valaient bien qu'on payât d'audace; moi-même j'avais affirmé devant un grand nombre de témoins que je ne possédais rien et c'était un fait connu de tous que j'en étais à mendier et que je ne me cachais pas d'avoir d'autres créanciers que lui; avec cela, juges, il pensait que, ou bien j'essaierais de rester ici, et alors la cité me livrerait à Satyros, ou je me réfugierais ailleurs et il n'aurait pas à s'inquiéter de mes propos, ou enfin je m'embarquerais pour le Pont et on me mettrait à mort avec mon père. Toutes ces réflexions donc lui inspirèrent le projet de me dépouiller de mes biens. Avec moi, il feignait de manquer de fonds pour le moment et de n'être pas en mesure de me rembourser. Alors voulant tirer l'affaire au clair, je charge Philomèlos et Ménexène de lui porter ma réclamation; mais, avec eux, c'est autre chose et il nie qu'il ait rien à moi. Vous imaginez sans peine quels pouvaient être mes sentiments au milieu de tant de maux fondant sur moi

de tous côtés : si je ne disais rien, il me dépouillait de tous mes biens ; si je parlais, je ne rentrais pas davantage dans mes fonds et je m'exposais à être, ainsi que mon père, violemment calomnié auprès de Satyros. Dans ces conditions, je pensai que le mieux était de me tenir tranquille.

Là-dessus, juges, arrivent des gens chargés de m'annoncer que mon père était hors d'affaire, et que Satyros, regrettant tout ce qui s'était passé, lui avait donné les marques les plus sérieuses de sa confiance ; qu'il lui avait reconnu une autorité plus grande encore que par le passé et qu'il avait fait épouser ma sœur à son fils. Informé de cela et sachant que je défendrais désormais ouvertement mes intérêts, Pasion fait disparaître le commis Kittos qui était au courant avec lui de mon dépôt. Puis comme j'étais allé le trouver pour demander le commis dont le témoignage devait, selon moi, être une preuve irrécusable à l'appui de ma réclamation, il me tient le discours le plus étrange. nous avions, Ménexène et moi, gagné le commis, et par nos manœuvres nous lui avions extorqué, tandis qu'il était à son comptoir, une somme de six talents d'argent ; après quoi, pour qu'il ne pût y avoir de preuve et qu'on ne pût appliquer la question, c'était nous — toujours à l'entendre — qui avions fait disparaître Kittos ; et nous venions maintenant, retournant l'accusation contre lui, réclamer celui que nous avions nous-mêmes fait disparaître. Tout en disant cela, avec des cris d'indignation, avec des larmes, il me traîne devant le Polémarque<sup>1</sup>.

1. On portait ainsi devant l'Archonte Polémarque toutes les affaires dans lesquelles un étranger était partie.

en demandant que je fournisse une caution, et il ne me lâcha pas avant que j'eusse constitué des garants pour une somme de six talents. Greffier, appelle-moi les témoins de ces faits. (*Témoins.*)

Vous avez entendu les dépositions, juges. Moi qui me voyais frustré de mon argent et qui, à propos de l'autre somme, étais en butte aux accusations les plus infamantes, je partis pour le Péloponnèse afin d'y chercher le commis. Mais Ménexène le découvre ici même, se saisit de lui, et demande qu'on le soumette à la question relativement et à mon dépôt et aux imputations que l'homme que voici avait dirigées contre nous. Pasion alors en vint à cet excès d'audace de le faire enlever à Ménexène sous prétexte qu'il était libre et cet homme qu'il nous accusait d'avoir traité en esclave, auquel, à l'en croire, nous étions redevables d'une si forte somme, il alla jusqu'à nous empêcher de le soumettre à la question, en revendiquant pour lui, dans les formes, la condition d'homme libre. Et ce qu'il y a de plus fort, c'est que, comme Ménexène, auquel on avait enlevé le commis, réclamait une caution devant le Polémarque, Pasion cautionna lui-même son commis pour une somme de sept talents. Témoins, venez à la tribune déposer de ces faits. (*Témoins.*)

Mais, après avoir agi de la sorte, juges, Pasion, estimant que jusqu'alors il avait visiblement mal raisonné et convaincu qu'il pouvait encore se relever, Pasion vint nous trouver disant qu'il était prêt à livrer le commis pour qu'on le soumit à la question. Nous nous rencontrâmes au temple d'Héphaestos : lui-même avait choisi des enquêteurs. Je prie

ceux-ci de rouer et de frapper de verges, jusqu'à ce qu'il leur paraisse dire la vérité, l'homme qui leur avait été abandonné. Mais Pasion que voici déclara qu'il n'avait point pris des enquêteurs officiels et invita ces gens à se renseigner auprès du commis s'ils le voulaient, mais seulement en l'interrogeant. En présence de ce désaccord, les enquêteurs se refusèrent à appliquer eux-mêmes la question et décidèrent que Pasion devait me livrer le commis. Lui cependant avait une telle peur de voir celui-ci soumis à la question qu'il refusa de leur obéir, déclarant, qu'en cas de condamnation, il était prêt à payer la somme convenue. Greffier, appelle-moi les témoins de ces faits. (*Témoins.*)

A la suite de ces entretiens tout le monde lui donnait tort et déclarait étrange sa manière d'agir. Ce commis, en effet, que je prétendais être au courant de mon dépôt, il avait commencé par le faire disparaître tout en disant que c'était nous qui l'avions fait disparaître, puis lorsque celui-ci avait été arrêté, il avait empêché qu'on le soumit à la question en alléguant qu'il était libre; enfin, après l'avoir livré comme esclave et avoir fait choix d'enquêteurs, il avait bien ordonné en paroles qu'on le soumit à la question, mais en réalité il s'y était refusé. Aussi pensant qu'en raison de tout cela il ne lui restait aucune chance de salut, s'il était traduit devant vous, il me fit prier de me rendre dans un sanctuaire pour me rencontrer avec lui. Nous nous transportons à l'Acropole : la tête enveloppée de son manteau, il pleurait. C'était, disait-il, l'embarras de ses affaires qui l'avait mis dans l'obligation de nier : avant peu, il tâcherait de me resti-

tuer mon argent; et en même temps il me suppliait de lui être indulgent, de l'aider à cacher son malheur, pour qu'on ne sût pas quelles indécadences il avait commises en recevant des dépôts. Croyant qu'il regrettait sa conduite, je lui accordai ce qu'il désirait et l'invitai à trouver, par les moyens qu'il voudrait, une solution nous permettant, à lui de sauver sa réputation, à moi de rentrer dans mes fonds.

Nous étant rencontrés deux jours après, nous primes l'un envers l'autre l'engagement de taire ce qui s'était passé — engagement que cet homme a d'ailleurs violé, comme la suite du discours vous l'apprendra. — Il me promit aussi de faire avec moi le voyage du Pont et là de me rendre mon argent, voulant régler notre affaire le plus loin possible de votre ville, afin que personne ne sût ici comment nous nous étions arrangés et qu'au retour de son voyage il pût dire tout ce qu'il voudrait. Pour le cas où il ne tiendrait pas son engagement, il s'en remettait à l'arbitrage de Satyros, avec cette clause spéciale qu'il serait alors condamné à payer la moitié en sus de la somme qu'il devait. Ces conventions une fois rédigées, nous emmenons à l'Acropole Pyron, citoyen de Phères, qui faisait fréquemment la traversée du Pont, et nous lui confions la garde de notre accord en lui recommandant de jeter l'acte au feu si nous nous accommodions, et dans le cas contraire, de le remettre, comme il convenait à Satyros.

Nos affaires, juges, se trouvaient donc ainsi réglées. Mais Ménexène qui était irrité de l'accord dirigé également contre lui par Pasion, l'ac-

à son tour et réclamait Kittos, estimant que Pasion convaincu de mensonge devait subir la peine qu'il aurait lui-même encourue si on l'avait convaincu d'un délit de ce genre. Mon adversaire alors me demande de faire désister Ménexène, disant qu'il n'aurait rien gagné si, après avoir fait, conformément à nos conventions, le voyage du Pont, et m'avoir rendu mon argent, il n'en était ni plus ni moins exposé ici au ridicule. Le commis, en effet, si on le mettait à la question, dirait toute la vérité sur l'affaire. Je consentis à faire à l'égard de Ménexène ce que Pasion désirait; mais je lui demandai de ne pas oublier, en ce qui me concernait, nos conventions. Dans ce temps-là, il était bien humble, ne sachant comment il sortirait de tous ces ennuis. Et ce n'était pas seulement, en effet, l'application de la question qui le tourmentait, non plus que l'action introduite contre lui, c'était notre écrit : il tremblait que Ménexène ne mit la main dessus. Ainsi embarrassé, et ne trouvant pas d'autre moyen de se tirer d'affaire, il gagne les fils de notre étranger, et fait falsifier l'acte qu'on devait remettre à Satyros, si je ne recevais pas satisfaction. Il n'eut pas plutôt achevé cette manœuvre qu'il devint l'homme du monde le plus intraitable, refusant de faire avec moi le voyage du Pont, niant qu'il eût aucune affaire avec moi, demandant enfin qu'on ouvrit notre contrat devant témoins. Mais que vous dirai-je, juges? On constata que Pasion était déchargé par moi de toute accusation.



### III

## ESCHINE

---

### SUR L'AMBASSADE

(II)

#### ARGUMENT

L'ambassade qui fait l'objet de ce discours est la seconde, celle qui avait été chargée de recevoir les serments de Philippe et de ses alliés. Dès son retour à Athènes, Démosthène, qui en faisait partie, avait protesté contre la façon dont elle avait été conduite. En 345, un an à peine après la conclusion de la paix, il voulut aller plus loin. Les ambassadeurs étaient soumis à une *reddition de comptes* <sup>1</sup>. Lorsque Eschine se présenta pour remplir cette formalité, Démosthène, de concert avec un certain Timarque, mêlé depuis peu à la politique active, déposa contre lui une *γραφὴ παραπροσβείας* <sup>2</sup>, l'accusant d'avoir, au cours de la seconde ambassade,

1. Formalité à laquelle étaient soumis les magistrats lorsqu'ils sortaient de charge. Quand ce tribunal avait approuvé les comptes, les magistrats pouvaient encore, pendant un délai de trois jours, être actionnés devant les *vérificateurs des comptes* par le premier citoyen venu.

2. Action intentée aux ambassadeurs au moment de leur reddition de comptes, lorsqu'ils paraissaient avoir trahi d'une manière quelconque les intérêts de l'État.

trahi les intérêts d'Athènes. Malheureusement Timarque était un citoyen peu honorable, de mœurs très libres. Eschine invoqua contre lui une loi de Solon qui excluait de la tribune tout orateur ne présentant pas certaines garanties de moralité : Timarque fut frappé d'*atimie* <sup>1</sup> et son accusation fut abandonnée.

Soit qu'il redoutât la mauvaise impression produite par l'issue de ce procès, soit qu'Eschine fût peu pressé de rendre ses comptes, Démosthène ne reprit l'accusation qu'en 343. Les circonstances étaient à cette date beaucoup plus favorables à sa cause : les fautes commises commençaient à apparaître dans leurs conséquences ; les conditions de la paix étaient remises en question ; l'auteur lui-même du traité, Philocrate, l'ami d'Eschine, convaincu par Hypéride <sup>2</sup> « d'avoir reçu de l'argent et des présents des ennemis d'Athènes pour conseiller au peuple des mesures contraires à son intérêt », venait de prendre la fuite afin d'échapper à la peine de mort.

C'est alors qu'Eschine fut cité devant un tribunal présidé probablement par les *Thesmothètes* <sup>3</sup> pour y répondre de sa conduite au cours de la seconde ambassade. Démosthène prononça contre lui un long discours dont il est indispensable d'indiquer ici les lignes générales. Eschine était accusé : 1° d'avoir trompé le peuple par les rapports qu'il avait faits à l'Assemblée au retour de l'ambassade ; 2° de lui avoir donné à cette époque des conseils contraires à ses intérêts ; 3° de n'avoir, pendant l'ambassade, tenu compte d'aucun des ordres qu'il avait reçus ; 4° d'avoir, par ses lenteurs, fait perdre à la ville d'importantes occasions ; 5° d'avoir, en récompense

1. L'*atimie* était la privation de tout ou partie des droits de citoyen.

2. Voir Hypéride, III, 29, p. 195.

3. Les *Thesmothètes*, au nombre de six, étaient des magistrats chargés de la surveillance des lois. Lorsqu'à la suite d'une reddition de comptes, un magistrat qui avait obtenu décharge devant le tribunal, était actionné par un citoyen pour des faits relatifs à l'exercice de sa magistrature, c'est eux qui étaient, autant qu'il semble, chargés d'introduire l'affaire devant un nouveau tribunal.

de ces perfidies, touché l'or de Philippe, de compte à demi avec Philocrate. Ces accusations n'avaient pas toutes la même importance ni la même solidité, et en réalité Démosthène n'en retient que trois : la première (faux rapports), la quatrième (lenteurs) et la cinquième (vénalité). Cette dernière ne reposait que sur des preuves morales, sur des apparences, sur des soupçons. Pour l'établir, Démosthène est obligé de recourir à toutes les ressources de son art, et son discours n'est, en grande partie, qu'une savante mise en œuvre et une habile discussion de *vraisemblances*. La première, au contraire, était de beaucoup la plus grave et la mieux fondée. Les faits étaient encore présents à tous les esprits. Inconsciemment ou de parti pris, Eschine avait trompé le peuple sur les véritables intentions de Philippe; il lui avait représenté ce prince comme hostile aux Thébains et dévoué aux intérêts d'Athènes et des Phocidiens; il avait appuyé la motion de Philocrate. Les conséquences avaient été terribles et pesaient encore lourdement sur la République : grâce à ces faux rapports, Philippe avait pu, sans être inquiété, s'emparer des Thermopyles et ruiner la Phocide. C'était là contre Eschine la charge la plus accablante : c'est celle que Démosthène relève tout d'abord. Négligeant l'ambassade proprement dite, il commence par résumer vivement, dans un court récit préliminaire, ce qui a suivi son retour à Athènes. Puis, dans une exposition plus développée, il reprend les faits, rappelle les dates, avance ses preuves, et le malheur des Phocidiens apparaît comme imputable au seul Eschine, à cet Eschine qui, quelques mois avant, s'en allait par toute la Grèce prêcher la guerre contre Philippe. Ce n'est qu'après avoir ainsi frappé l'esprit des juges et établi une forte présomption contre son adversaire que Démosthène aborde les deux autres chefs d'accusation réservés par lui (vénalité, lenteurs des députés). Les moindres faits, les raisonnements les plus faibles ont maintenant une valeur nouvelle : insignifiants par eux-mêmes, ils empruntent leur force à l'exposé accablant qui les précède. Et encore Démosthène se garde-t-il de retracer les événements dans leur ordre chronologique. Il les rapproche, non d'après les

dates, mais d'après leur signification : il remonte jusqu'aux premières négociations pour la paix et descend jusqu'à la troisième ambassade : la narration ne se distingue pas de la discussion, elle fait corps avec elle. elle n'est elle-même qu'une autre forme plus vive d'argumentation. Et lorsque Démosthène, avec cette liberté d'allures qui fait une grande partie de sa force, a ainsi justifié sa triple accusation, il réfute par avance quelques objections possibles, présente sa propre apologie, dénonce les traîtres qui, dans toute la Grèce, préparent les voies à Philippe, et, pour terminer, rappelle de nouveau, dans une page saisissante, l'occupation de Thermopyles et la destruction des Phocidiens. Au commencement et à la fin du discours c'est le même argument irréfutable qui apparaît, soutenant et encadrant tous les autres.

La défense d'Eschine n'est pas moins habile — si toutefois c'est une habileté que d'esquiver sans cesse la question, d'exposer avec beaucoup d'esprit et dans un grand détail des faits qui sont hors de cause, de négliger les accusations les plus graves pour discuter avec sérieux des assertions sans importance.

Après avoir rappelé dans l'*exorde* (1-6) celles des accusations de Démosthène qui l'ont le plus révolté, Eschine critique le plan confus de son adversaire (7-11). Pour lui, il se contentera de présenter les faits dans leur ordre de succession : disposition ingénieuse qui lui permet, tout en affectant la simplicité, de se dérober à l'argumentation de Démosthène. Entrant de suite en matière par une *première narration* (12-55), il raconte longuement — beaucoup trop longuement, puisque ces faits n'étaient pas en cause — les négociations engagées avec Philippe au sujet de la paix et les opérations de la première ambassade. Lorsqu'on en vient aux faits directement incriminés, le récit fait place à la *réfutation* (56-96). Eschine répond aux accusations dirigées contre lui par Démosthène : 1° au sujet des assemblées tenues pour la paix (56-80); 2° au sujet de la ruine de Kersélepte (81-93); 3° au sujet de la troisième ambassade (94-96). Les arguments qu'il allègue sont de valeur inégale : quelques-uns sont très faibles; mais le pla-

loyer est en son milieu et il n'a encore été question ni de la seconde ambassade ni de la ruine des Phocidiens. De la seconde ambassade, Démosthène avait surtout critiqué les lenteurs : c'est sur quoi Eschine se garde de s'expliquer. Mais comme il excelle à conter et qu'il le sait, il introduit ici une seconde *narration* (97-118) pour montrer les députés d'Athènes en présence de Philippe. Il rappelle complaisamment le discours que lui-même a tenu, et critique l'attitude de Démosthène, ce qui lui permettra de passer rapidement sur les prétendues promesses qu'il avait faites au retour. Il s'en explique cependant (119-129) et déclare qu'il s'est contenté de rapporter ce qu'il avait entendu dire. La partie la plus importante de cette nouvelle *réfutation* est celle qui concerne les Phocidiens (130-143). Ce n'est pas aux lenteurs de l'ambassade qu'il faut attribuer leur ruine : c'est à des causes beaucoup plus générales : la Fortune — de qui tout dépend — l'épousement causé par une longue guerre, l'esprit d'indiscipline et de révolte (130-135). Tout le monde d'ailleurs à cette époque, et les Thébains eux-mêmes, croyaient à un changement dans la politique de Philippe (136-141). Enfin, si Eschine était l'auteur de leur ruine, on ne verrait pas des Phocidiens intercéder en sa faveur <sup>1</sup> (142-143). Dans l'*épilogue* (144-170) qui suit immédiatement cette discussion, Eschine rappelle les services rendus à Athènes et à la démocratie par ses parents, essaye de se justifier sur le grief de trahison, répond à certaines accusations de Démosthène et montre qu'au contraire de celui-ci, il a satisfait à toutes les obligations militaires d'un citoyen. La *péroration* (171-fin), qui n'est qu'un éloge de la paix, en partie imité d'Andocide, se termine par un court morceau pathétique dans lequel Eschine fait appel à la pitié et à la justice du tribunal.

On sait quelle fut l'issue du procès. La fixation de la peine était laissée à l'appréciation des juges. Démosthène réclamait la *mort* ou tout au moins l'*atimie*. Mais, sou-

1. Il était important de donner ici, avec quelques détails, l'argumentation d'Eschine. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'elle tient proportionnellement une très petite place dans le plaidoyer.

tenu par Eubule et par Phocion, Eschine fut acquitté à la majorité de trente voix. Une victoire aussi faiblement acquise ne saurait prouver l'innocence de l'accusé.

## I

## Récit de la première ambassade.

(§§ 20-24 ; 34-54)

Ce récit est précédé d'un court exposé (12-19) des premières négociations engagées au sujet de la paix.

L'initiative de toute cette affaire vint donc, non de moi, mais de Démosthène et de Philocrate. Dans le cours de l'ambassade, il se montra fort désireux de prendre ses repas avec nous, et il l'obtint, non de moi, mais de mes collègues, d'Aglaocréon et de Ténédos, que vous aviez choisi pour représenter nos alliés, et d'Iatroclès. Il prétend qu'en route j'aurais invité à unir nos efforts pour surveiller de près ce monstre, ce Philocrate : pure invention. Comment, en effet, aurais-je animé Démosthène contre Philocrate, quand je savais que c'était lui qui avait défendu Philocrate accusé d'illégalité<sup>1</sup>, et que c'était Philocrate qui avait proposé Démosthène pour l'ambassade? D'ailleurs nous n'étions guère en ces termes avec lui : il nous suffisait bien d'avoir enduré pendant tout le voyage un homme insupportable et fatigant comme ce Démosthène. Aussi comme nous examinions ensemble ce qu'il nous faudrait dire, et que Cimon exprimait la crainte qu

1. Voir p. 159, n. 2.

Philippe ne l'emportât sur nous dans ce débat, Démosthène, lui, se vantait de posséder des sources d'éloquence intarissables : il parlerait, ajoutait-il, de nos droits sur Amphipolis et des causes de la guerre, de façon à lui coudre la bouche avec un simple brin de jonc sec ; bref, il amènerait les Athéniens à rappeler Léosthène, et Philippe à rendre Amphipolis aux Athéniens.

Mais je ne veux pas vous parler plus longtemps de son arrogance. Dès notre arrivée en Macédoine, il fut réglé entre nous que, devant Philippe, le plus âgé prendrait d'abord la parole, puis les autres, par rang d'âge. Démosthène se trouvait — il nous l'a dit lui-même — le plus jeune des députés. Cependant nous sommes introduits. Prêtez-moi maintenant toute votre attention. C'est ici précisément que vous allez voir en plein l'extraordinaire jalousie de cet homme, sa lâcheté inouïe, sa méchanceté, et comment à ses commensaux, à ses collègues, il tendait des pièges tels qu'on n'en tendrait pas de semblables, sans y regarder à deux fois, même à ses pires ennemis. Il révere, dit-il, le sel offert par la cité dans les repas du Prytanée : et il n'appartient ni à notre sol — on le montrera tout à l'heure — ni à notre race ! Nous qui possédons dans cette patrie les tombeaux et la religion de nos pères, qui menons une existence et entretenons avec vous des relations d'hommes libres, qui avons des épouses, des parents, des enfants légitimes, nous enfin qui à Athènes avons mérité votre confiance — car sans cela vous ne nous auriez pas élus — à peine arrivés en Macédoine, nous serions tout à coup devenus des traitres ! Quant à cet homme, en qui il n'y a rien qui ne soit à vendre,

pas même l'organe de la voix, il se croit Aristide, celui qui fixa les contributions des alliés et qu'on appela le Juste ! Et il fait le difficile, il nous crache au visage des accusations de vénalité ! Écoutez donc nos discours, voyez comment nous avons soutenu vos intérêts, et comment aussi parlé Démosthène, l'homme indispensable à la cité : je veux ainsi détruire successivement et point par point chacun des griefs de l'accusation. Je vous dois à tous, juges, une reconnaissance sans bornes pour la silencieuse et impartiale attention que vous me prêtez : s'il est quelque imputation dont je ne réussisse pas à me justifier, c'est de moi seul, et non de vous que j'aurai à me plaindre.

[Eschine résume en style indirect le discours qu'il avait tenu à Philippe, lui rappelant les obligations contractées par sa famille envers les Athéniens et établissant les droits de ceux-ci à la possession d'Amphipolis (§§ 25-33).]

Après ces propos et quelques autres encore, ce fut le tour de Démosthène de prendre la parole comme ambassadeur. L'attention était générale : on allait entendre des merveilles d'éloquence ! Cette annonce d'un discours extraordinaire était arrivée — on l'a su depuis — jusqu'à Philippe lui-même et à ses amis. Tous les auditeurs dressaient l'oreille. Alors ce lion de la tribune balbutie une sorte d'exorde obscur, que la peur fait expirer sur ses lèvres. Il avance un peu dans son sujet : mais tout à coup il s'arrête, il perd la tête et finit par ressembler à un court. Philippe, qui le voit dans cet état, l'exhorte à reprendre courage : « Il n'est pas sur la scène, ce n'est pas un bien grand malheur : qu'il se remette



donc tranquillement à rappeler peu à peu ses souvenirs, et qu'il parle comme il avait dessein de le faire. » Mais, une fois troublé, et après s'être écarté de ce qu'il avait écrit, Démosthène ne put reprendre possession de lui-même. Il essaya bien encore de parler : ce fut la même chose. Comme le silence se prolongeait, le héraut nous invita à nous retirer.

Quand nous fûmes seuls entre nous, prenant un air tout refrogné, ce bon citoyen de Démosthène me dit que j'avais causé la perte d'Athènes et de ses alliés. Stupéfaits, tous mes collègues et moi, nous voulons savoir la cause de cette étrange imputation. Il me demande alors si j'avais oublié la situation d'Athènes, si je ne savais plus combien le peuple était épuisé et soupirait ardemment après la paix : « ou cette superbe confiance te serait-elle inspirée, me dit-il, par les cinq cents navires que le peuple a décrétés, et qu'il n'armera jamais? Tu as si bien irrité Philippe et parlé de telle sorte, que ce n'est pas la paix qui va succéder à la guerre, mais une guerre implacable à la paix. » Je commençais à le réfuter lorsque les serviteurs de Philippe nous rappellent. Nous rentrons, nous nous asseyons; et Philippe, reprenant chacun des points de nos discours, s'attachait à y répondre. Il s'arrêta particulièrement à mes paroles — chose toute naturelle, car peut-être n'avais-je rien omis, à ce qu'il me semble, de ce qu'il fallait dire, — et dans cette réponse il prononça plusieurs fois mon nom. Quant à Démosthène, qui s'en était tiré d'une manière si ridicule, je ne crois pas que, sur aucun point, il ait pris la peine de discuter avec lui. C'était, à ce que je compris, pour cet homme, à se mettre la corde à

cou. Que fut-ce, quand il vit Philippe passer à un langage plein de bienveillance, et s'effondrer ainsi l'accusation calomnieuse qu'il venait de lancer contre moi en présence de nos collègues, lorsqu'il avait annoncé que j'allumerais la discorde et la guerre? Oh! alors il était visiblement tout hors de lui, à ce point même que, au banquet où nous fûmes invités comme hôtes de Philippe, il se conduisit avec la dernière inconvenance.

Nous revenions de l'ambassade. En route, il se mit tout à coup à causer avec chacun de nous sur un ton d'extraordinaire amabilité. Je n'avais pas encore l'idée de ce que signifient les mots de *Cercopé*<sup>1</sup>, de *Fleur de farine*, de *Pipeur de dés* et autres expressions du même genre; je les comprends fort bien, maintenant que cet homme m'a aidé à saisir toutes les sortes de perfidies. Il nous prenait tour à tour chacun à part. A l'un il promettait d'organiser pour lui un prêt par souscription et de lui venir en aide sur ses propres ressources; à un autre de le faire nommer stratège. Pour moi, il s'attachait à mes pas, exaltait mon talent, admirait les discours que j'avais prononcés; il était intarissable et me fatiguait de ses louanges. Nous dînions tous ensemble à Larisa : il se mit à plaisanter sur lui-même, et sur l'embarras

1. Il y a plusieurs traditions relatives aux *Cercopes* : dans la langue populaire, le mot désignait un homme fourbe et rusé. L'expression de *Fleur de farine* se disait d'un individu insaisissable, sachant se tirer d'affaire. — *Pipeur de dés* n'est que l'équivalent du terme dont se sert Eschine : τὸ πάλιμβολον paraît être en effet une métaphore empruntée au jeu et désigner un tricheur. Mais peut-être ce mot avait-il une tout autre origine et s'appliquait-il à l'homme qui, suivant l'occasion, retourne son manteau. On pourrait alors traduire par : un *Maître Jacques*.

où il s'était trouvé pendant qu'il parlait; pour Philippe, il proclamait qu'il n'y avait pas sous le soleil un homme aussi étonnant. D'accord avec lui, j'exprimais une opinion semblable, et rappelais aussi de quelle mémoire il avait fait preuve dans sa réponse à nos discours. Ctésiphon, de son côté, qui était le plus âgé de nous, parlant de sa vieillesse et de ses années, dont il exagérait même le nombre, disait que, dans le cours d'une aussi longue existence, il n'avait jamais vu d'homme à ce point charmant et aimable. Alors ce Sisyphe battit des mains : « Mais pourtant, s'écria-t-il, Ctésiphon, tu ne redirais pas ces paroles devant le peuple; et lui non plus — c'était moi qu'il désignait — n'oserait vanter aux Athéniens l'éloquence et la mémoire de Philippe. » Nous, sans rien comprendre, sans deviner son arrière-pensée, que vous allez bientôt connaître, nous nous laissons prendre par lui et nous nous engageons, en quelque sorte, à répéter ces propos devant vous. En ce qui me concerne, il me prie en outre instamment de ne pas oublier de dire qu'il avait, lui aussi, parlé d'Amphipolis.

Jusqu'ici j'ai pour moi le témoignage de mes collègues, que cet homme, dans son accusation, n'a cessé d'outrager et de calomnier. Quant aux discours prononcés devant vous à cette tribune, vous les avez entendus : il ne me sera donc pas possible de déguiser la vérité. Ayez encore la patience, je vous en prie, d'écouter ce qu'il me reste à vous exposer. Chacun de vous, je le sais, désire m'entendre au sujet de Kerséblepte et des griefs qui ont trait à la Phocide : j'ai hâte d'y arriver. Mais, si vous n'avez d'abord entendu les faits qui précèdent, vous ne

pourrez pas non plus suivre ceux-ci avec précision. Si, au contraire, vous me laissez, moi qui suis l'accusé, me défendre comme j'ai dessein de le faire, vous pourrez, non seulement constater mon innocence et m'absoudre en toute connaissance de cause, mais aussi, d'après ce qui n'est pas contesté, discerner la vérité dans ce qui est en discussion.

De retour à Athènes, nous fîmes au Conseil un rapport succinct de notre ambassade, et nous remîmes la lettre de Philippe. Démosthène alors demanda pour nous un éloge à ses collègues des Cinq-Cents, et jura par l'Hestia du Conseil qu'il félicitait la cité d'avoir confié cette mission à des hommes qui, par leur éloquence et leur loyauté, s'étaient montrés dignes d'Athènes. De moi il dit, à peu près textuellement, que je n'avais pas trompé les espérances de ceux qui m'avaient désigné pour cette ambassade. Comme conclusion il proposa de décerner à chacun de nous une couronne d'olivier, en récompense de notre dévouement au peuple, et de nous inviter le lendemain au repas du Prytanée. Pour attester que je ne vous ai rien dit de faux, je demande que le greffier prenne le décret et lise les témoignages de mes collègues d'ambassade. (*Décret. Témoignages.*)

Lorsqu'ensuite nous rendîmes compte de notre mission à l'Assemblée du peuple, Ctésiphon, étant le plus âgé, s'avança le premier, et dit, entre autres choses, ce qu'il avait promis à Démosthène de vous dire sur l'affabilité du roi, sur la beauté de son visage, sur son talent de buveur. Après lui, Philocrate prononça quelques mots, ainsi que Derkylos, et ce fut mon tour. Je passai en revue les autres

faits de l'ambassade ; puis, abordant le sujet convenu avec mes collègues, je dis de quelle mémoire et de quelle habileté Philippe avait fait preuve en parlant. Je n'oubliai pas non plus la prière de Démosthène ; et je rappelai qu'il s'était chargé de dire sur Amphipolis ce qui aurait pu nous échapper. Le dernier de nous tous, Démosthène se lève : il prend cette attitude de charlatan qui lui est habituelle ; il se gratte le front ; et, comme il a vu le peuple accompagner mes paroles de signes d'assentiment et les accueillir avec faveur, il s'écrie que c'est toujours pour lui un sujet d'étonnement quand auditeurs et ambassadeurs, oubliant les uns de délibérer, les autres d'éclairer la délibération, perdent leur temps et s'amuse à des commérages sur ce qui se passe à l'étranger, au lieu de traiter les affaires d'Athènes.

Était-il donc si malaisé de rendre compte de l'ambassade ? « Je veux même, ajoute-t-il, vous montrer comment il faut s'y prendre. » Et il fait lire le décret du peuple. Le décret lu : « Voilà, reprend-il, en vertu de quelle délibération nous avons été envoyés en Macédoine. Les instructions qu'elle donne, nous les avons suivies. Prends-moi aussi la lettre que nous apportons de la part de Philippe. » On la lit, et il ajoute : « Vous connaissez la réponse : il ne vous reste plus qu'à délibérer. » Grande rumeur dans l'assemblée : les uns le trouvent habile et concis ; la plupart, méchant et envieux. « Voyez encore, dit-il, comme j'abrègerai de même le compte rendu de tout le reste. Philippe a paru un homme étonnant à Eschine, non à moi : retirez-lui sa puissance, et donnez-la à un autre, celui-ci

n'aura guère moins de mérite. Ctésiphon l'a trouvé beau : l'acteur Aristodème — il était là avec nous et faisait partie de l'ambassade — me paraît l'être tout autant. Il a, dit-on, de la mémoire : d'autres en ont aussi. Il excelle à boire : mais Philocrate, notre collègue, y excelle davantage. On prétend m'avoir laissé quelque chose à dire sur Amphipolis : mais ni à vous ni à moi cet orateur ne céderait la parole. Au reste, ajoute-t-il, ce sont là pures bagatelles. Je vais proposer un décret pour qu'on accorde un sauf-conduit au héraut envoyé par Philippe, ainsi qu'aux ambassadeurs qui doivent venir ici de sa part, et pour que, après leur arrivée, les prytanes convoquent une assemblée qui se réunira deux jours de suite non seulement sur la paix, mais aussi sur l'alliance. Quant à nous, vos députés, je demande qu'on nous décerne des éloges, si l'on juge que nous les méritons, et qu'on nous invite à nous asseoir demain à la table du Prytanée. »

Pour certifier que je dis vrai, prends-moi les décrets : vous verrez, juges, les variations de Démosthène, sa jalousie, son accord en toutes choses avec Philocrate, son caractère insidieux et perfide. Appelle aussi mes collègues d'ambassade, lis leurs dépositions et les décrets proposés par Démosthène.

## II

**La famille d'Eschine. Réponse à quelques calomnies de Démosthène.**

(§§ 146-152) .

Les démocraties respectent peu la vie privée de leurs hommes politiques. Au temps d'Aristophane, on sait de quelle liberté les poètes comiques jouissaient à l'égard de quiconque touchait aux affaires publiques. A l'époque de Démosthène, ce ne sont plus les poètes comiques, ce sont les orateurs, les hommes d'État eux-mêmes qui se renvoient les accusations les plus infamantes. Démosthène s'était conformé à l'usage et, dans le discours *Sur l'Ambassade*, s'était attaqué à toute la famille d'Eschine. — C'est à ses insinuations que celui-ci s'efforce de répondre dans un passage de son *ἐπιλογος*.

Beaucoup de ses griefs m'ont révolté, mais nul plus que le reproche de trahison : car m'accuser ainsi, c'était nécessairement faire voir en moi un monstre, un être dénué de sentiment et déjà coupable de beaucoup d'autres attentats. Or, sur ma vie, sur ma conduite de chaque jour, votre contrôle suffit, à ce qu'il me semble. Mais j'ai d'autres titres, difficiles à saisir pour le commun des hommes, précieux cependant aux âmes nobles : je vais, comme la loi m'y autorise, en produire à vos yeux à cette tribune le plus grand nombre et les meilleurs, pour que vous sachiez quels garants de ma loyauté j'ai laissés ici, quand je suis parti en ambassade pour la Macédoine. Ces titres, Démosthène, tu les as dénaturés pour me perdre : je veux à mon tour les faire

connaître avec exactitude et comme j'en ai été instruit.

Voici mon père Atromète, presque le plus âgé des citoyens : car il a quatre-vingt-quatorze ans. Dans sa jeunesse, avant que la guerre lui eût fait perdre sa fortune, il fut athlète. Banni par les Trente, il alla servir en Asie et se distingua dans les combats. Il appartient par son *génos* à la *phratricie* qui sacrifie sur les mêmes autels que cette famille des Étéoboutades d'où sort la prêtresse d'Athèna Polias. Il s'est trouvé, comme je l'ai dit un peu plus haut, parmi ceux qui ont ramené la démocratie. J'ai aussi le bonheur de ne compter que des parents libres du côté de ma mère, qu'il me semble voir en ce moment, inquiète de mon sort et pleine d'angoisses. Oui, Démosthène, ma mère, sous les Trente, a suivi son mari en exil à Corinthe ; elle a partagé les malheurs de la patrie : toi, au contraire, qui prétends être un homme — je n'oserais, en effet, dire que tu mérites ce nom, — accusé comme déserteur, tu as dû, pour échapper à une condamnation, gagner à prix d'or Nicodème d'Aphidna, ton accusateur, que tu as assassiné plus tard de complicité avec Aristarque : et, tu oses, les mains souillées de sang, paraître sur l'Agora !

Philocharès que voici, notre frère aîné, ne se livre pas, comme tu le dis méchamment, à de viles occupations ; mais il vit dans les gymnases, il a fait campagne avec Iphicrate, et voici la troisième année de suite qu'il est renommé stratège : il vient vous supplier de m'acquitter. Voyez encore mon frère Aphobètos, le plus jeune de nous. Chargé par vous d'une ambassade auprès du roi de Perse, il a fait honneur



à Athènes. Quand vous l'avez appelé à la direction des finances, il s'est montré habile et intègre administrateur de vos revenus. Il est là, plein de mépris pour tes injures : la calomnie frappe bien les oreilles, mais ne pénètre pas plus loin.

Tu n'as pas épargné même ceux auxquels je tiens par alliance : ton impudence va si loin, ton ingratitude remonte si haut que tu n'aimes ni ne révères Philodème, père de Philon et d'Épicratès, Philodème, par qui tu as été inscrit à ton dème, comme le savent les anciens de Pæania. Mais je suis stupéfait de voir que tu aies l'audace d'injurier Philon, et cela devant les plus sages des Athéniens, venus ici pour se prononcer en cherchant le plus grand bien de la cité, et pour peser nos actes plutôt que nos discours. Crois-tu donc qu'ils ne désireraient pas dix mille hoplites comme Philon, de corps aussi robuste et d'esprit aussi sage, plutôt que trente mille débauchés comme toi? A Épicratès, frère de Philon, tu fais un crime de sa bonne humeur. Mais qui l'a jamais vu se conduire indécemment, soit pendant le jour, comme tu le prétends, à la procession des Dionysies, soit pendant la nuit? Et ne va pas dire que ses désordres ont pu échapper aux regards : ce n'était pas un inconnu.

Moi-même, Athéniens, de la fille de Philodème, sœur de Philon et d'Épicratès, j'ai eu trois enfants, une fille et deux fils. Je les fais paraître ici avec mes autres parents pour vous adresser cette seule question et présenter ce seul argument au tribunal : « Croyez-vous, Athéniens, que j'aurais, avec ma patrie, avec la société de mes amis, avec les cérémonies religieuses et les tombeaux transmis par nos

ancêtres, livré à Philippe ces êtres qui sont ce que j'ai de plus cher au monde, et que j'eusse préféré la faveur du roi à leur salut? » A quelle séduction aurais-je cédé? Quelle bassesse avais-je jamais commise pour de l'argent? Comme si c'était la Macédoine qui nous rendait honnêtes ou malhonnêtes, et non le caractère de chacun! Comme si nous étions autres, au retour d'une ambassade, et non tels que vous nous aviez envoyés!

## III

**Portrait de Démosthène.**

( §§ 153-158 )

Ce morceau fait immédiatement suite au précédent. Pour détruire l'impression qu'ont pu produire sur les juges deux récits de Démosthène, Eschine s'attaque à son adversaire lui-même, conteste sa loyauté et tourne en ridicule son pathétique.

Mais je me suis trouvé associé, dans une fonction publique, à un homme fourbe et méprisable au delà de toute expression, qui ne saurait, même involontairement, dire un seul mot de vérité. Quand il ment, il commence par jurer sur ses yeux effrontés; puis, d'une chose qui n'est pas il affirme qu'elle est : il fait plus, il dit le jour où elle serait arrivée, et il ajoute le nom, qu'il invente, d'un témoin qui se serait trouvé là par hasard, contrefaisant le langage de la vérité même. Une seule chose nous sauve, nous les innocents, c'est qu'avec ses manières de charlatan, son art d'arranger les mots, il n'a pas le sens commun.

Considérez, en effet, la sottise et la grossièreté de cet homme, qui a forgé contre moi, à propos de la femme d'Olynthe, une si odieuse calomnie, que vous l'avez arraché de la tribune au milieu même de son discours. Celui qu'il accusait ainsi, et devant des auditeurs qui le connaissaient, s'était, en effet, tenu toujours complètement éloigné de pareilles infamies. Et voyez comme il préparait de longue main cette accusation. Il y a parmi les étrangers venus se fixer chez nous un certain Aristophane d'Olynthe. Démosthène lui est présenté par quelques personnes, apprend qu'il sait parler, et alors le comble de politesses, de séductions, pour l'engager à porter contre moi devant vous un faux témoignage : il promet de lui donner, s'il veut paraître devant les juges et leur dire en gémissant que j'ai outragé dans l'ivresse sa propre femme, qui était captive, cinq cents drachmes tout de suite, et cinq cents autres après sa déposition. Aristophane — il le racontait lui-même — répondit à ce fourbe que sur sa situation d'exilé, sur son dénuement, ses conjectures, loin d'être fausses, étaient aussi exactes que possible, mais que, sur son caractère, il s'était absolument trompé : et il lui déclara qu'il ne ferait rien de pareil. Pour prouver ce que je dis, je ferai paraître comme témoin Aristophane lui même. Appelle-moi donc Aristophane d'Olynthe, et lis sa déposition. Appelle aussi ceux qui lui ont entendu raconter cette histoire et me l'ont rapportée, Derkylos d'Hagnonte, fils d'Autoclès, et Aristide de Képhisia, fils d'Euphilètos. (*Témoignages.*)

Vous entendez les serments et les dépositions des témoins. Rappelez-vous maintenant ces abominables

artifices de rhéteur qu'il enseigne à la jeunesse, et dont il use aujourd'hui contre moi : comment, par exemple, versant des larmes, gémissant sur la Grèce, et louant l'acteur comique Satyros d'avoir obtenu de Philippe, dans un banquet, la liberté de quelques hôtes à lui, qui étaient prisonniers et travaillaient chargés de fers aux vignes du roi, il est parti de là pour enfler cette voix aigre et impudente qu'on lui connaît, et demander s'il n'était pas inouï qu'un acteur habitué à jouer les Carions et les Xanthias se montrât si noble, si magnanime, et que moi, ministre d'une grande cité, moi qui donnais des conseils aux Dix-Mille en Arcadie, je n'aie pas su contenir ma violence, mais que, échauffé par le vin, à la table où nous recevait Xénodochos, l'un des courtisans de Philippe, j'aie traîné par les cheveux et, des lanières à la main, fouetté une captive. Si donc vous aviez ajouté foi à ses paroles, ou si Aristophane avait voulu se faire contre moi le complice de ses calomnies, j'aurais indignement succombé sous le poids d'accusations honteuses. Cet impie, qui attire sur lui le malheur — puisse-t-il ne pas l'attirer sur la cité! — souffrirez-vous qu'il demeure au milieu de vous! Quoi? vous purifier l'assemblée du peuple : et c'est en vertu de décrets proposés par cet homme que vous ordonnerez des supplications ou des expéditions sur mer et sur terre? Et cependant, Hésiode le dit :

Souvent une ville entière a partagé le sort d'un mauvais citoyen qui agit mal et médite des projets insensés.

## IV

## Fragment de la péroraison.

(§§ 179-184)

Dans les discours judiciaires, la péroraison se terminait d'ordinaire par un appel à la pitié des juges (ἐλέου εἰσβολή). Pour rendre cet appel plus saisissant, les accusés faisaient monter à la tribune (ἀναβιβάσασθαι ἐπὶ τὸ βῆμα) leurs pères, leurs enfants, leurs femmes. Malgré les railleries des poètes comiques (voir Aristophane, *Guêpes*, v. 568 et suiv.), cet usage avait persisté. Souvent aussi on invoquait l'appui (παρακαλεῖν, παράκλησις) d'habitants de son dème, d'amis d'enfance, de stratèges, d'hommes politiques influents. Ceux-ci venaient assister les accusés (βοηθεῖν), parler en leur faveur (συναγορεύειν) et adresser des supplications aux juges (αἰτεῖσθαι, ἐξαιτεῖσθαι). L'orateur citait alors avec complaisance les noms de ceux qui lui prêtaient leur concours. De pareils procédés convenaient à l'éloquence naturellement emphatique d'Eschine. Le fragment qui suit peut passer pour le modèle du genre.

Voyez ceux qui viennent vous supplier avec moi ; un père, à qui vous ne ravirez pas l'espoir de sa vieillesse ; mes frères, qui aimeraient mieux ne plus vivre, si vous m'arrachiez de leurs bras ; des parents, des alliés, et ces enfants si petits, encore inconscients du péril, mais bien dignes de pitié, s'il m'arrivait quelque malheur. Je vous prie, je vous conjure de vous intéresser à leur sort, et de ne pas les livrer à leurs ennemis, à cet homme, qui n'est pas homme, mais femme par ses passions.

J'invoque et je supplie pour mon salut, les dieux d'abord, puis vous, qui disposez des suffrages et

devant qui j'ai répondu — autant que ma mémoire me l'a permis — à toutes les imputations; je vous demande de me sauver, de ne pas me livrer à ce logographe<sup>1</sup>, à un Scythe<sup>2</sup>. Vous êtes, les uns pères de jeunes garçons, les autres pleins de sollicitude pour de jeunes frères; rappelez-vous que, dans le procès de Timarque, je leur ai laissé d'ineffaçables exhortations à la vertu. Vous tous enfin, qui m'avez toujours trouvé incapable de vous nuire, simple particulier, modéré comme vous dans mes sentiments, seul parmi tant d'autres à n'avoir jamais dans nos luttes politiques pris part à aucune intrigue contre vous, je vous demande de sauver un citoyen qui a fait preuve, dans son ambassade, d'un absolu dévouement à la cité et s'est exposé, sans appui, à ces fureurs des sycophantes, que tant d'hommes illustres à la guerre n'ont pas osé affronter. C'est qu'en effet ce n'est pas la mort qui est redoutable, c'est l'insulte lancée au mourant. Voir alors le visage riant d'un ennemi, l'entendre de nos propres oreilles nous insulter, quel sort misérable! Eh bien! j'ai eu cette audace, j'ai affronté ce péril. Élevé au milieu de vous, j'ai vécu de votre vie. Il n'en est pas un parmi vous dont j'aie, pour satisfaire mes plaisirs, gâté l'existence; pas un que j'aie privé de sa patrie en l'accusant lors du recensement des citoyens: pas un qui par moi ait été mis en danger pour une charge dont il fût comptable.

Quelques mots encore, et je descends. Il dépendait de moi, Athéniens, de n'être point coupable envers vous, mais que je ne fusse point accusé.

1. Voir p. 200, n. 1.

2. Voir p. 181, le morceau intitulé : *la famille de Démosthène*.

cela dépendait de la Fortune. Or, mettant au sort ma destinée, elle m'a associé à un sycophante barbare qui, sans avoir égard aux sacrifices, aux libations, à notre table commune, pour effrayer ses adversaires à venir, vous apporte une accusation mensongère qu'il a forgée contre moi. Sauvez ceux qui luttent pour la paix, pour votre sécurité : alors l'intérêt public trouvera de nombreux défenseurs, prêts à s'exposer pour vous.

J'appelle encore à moi, comme intercesseurs, parmi les hommes d'État et les sages citoyens, Eubule; parmi les stratèges, Phocion, que son intégrité, autant que son titre, élève au-dessus de tous; parmi mes amis et les gens de mon âge, Nausiclès et tous ceux avec qui j'ai des relations et auxquels me lie la communauté des occupations. Mon discours est terminé. Maintenant nous vous abandonnons ma vie, moi et la loi.

## CONTRE CTÉSIPHON

(III)

### ARGUMENT

Peu de périodes de l'histoire d'Athènes furent aussi fécondes en procès politiques que celle qui suivit la bataille de Chéronée. L'échec subi par le parti antimacédonien n'avait pas détruit ses espérances ni abattu son courage : il avait seulement donné plus de confiance et d'audace à ses adversaires. Démosthène lui-même, dont l'activité ne s'était pas ralentie, se vit, à ce moment, malgré les marques de sympathie que le peuple lui avait prodiguées, en butte à de nombreuses accusations. Le procès intenté de nom à Ctésiphon, et dirigé en fait contre toute sa politique, n'est que le dernier et le plus retentissant de ceux qu'il eut alors à soutenir.

Le désastre de Chéronée avait fait sentir la nécessité de fortifier pour l'avenir les moyens de défense dont disposait Athènes. L'année même qui suivit la bataille (338-337), sur la proposition de Démosthène, on avait décidé de procéder à la réparation des murs de la ville et du Pirée. Une commission de dix membres (un par tribu) devait surveiller l'exécution des travaux. Démosthène, qui, dans cette commission, représentait la tribu Pandionide, s'était acquitté avec beaucoup de zèle de sa mission; et aux dix talents affectés à la section dont il



avait la surveillance, avait joint une somme de cent mines prise sur sa fortune personnelle.

Aussi, l'année suivante (337-336), lorsque les travaux furent terminés et avant que les commissaires eussent rendu leurs comptes, un membre du conseil, Ctésiphon, qui était l'ami de Démosthène, proposa-t-il qu'une couronne d'or lui fût décernée par le peuple. La proclamation devait avoir lieu aux grandes Dionysies, et le décret spécifiait en quel endroit et dans quels termes : « Le héraut proclamera dans le théâtre, devant tous les Grecs, que le peuple d'Athènes couronne Démosthène pour sa vertu et sa prud'homie, parce qu'il ne cesse, par ses discours comme par ses actes, de contribuer au bien du peuple <sup>1</sup> ». La formule dont s'était servi Ctésiphon était la formule usitée en pareil cas; mais elle empruntait aux circonstances une valeur particulière. C'était moins l'acte de générosité de Démosthène qui était en question que toute sa politique, et cela lorsque cette politique semblait condamnée par ses résultats. Eschine crut le moment venu de réparer l'échec qu'il avait éprouvé dans le procès de l'Ambassade, et quand le décret — adopté par le Conseil — fut soumis à l'Assemblée, il intenta à Ctésiphon, qui l'avait proposé, une *action d'illégalité* (γραφὴ παρανόμων) <sup>2</sup>.

Le résultat immédiat de cette intervention d'Eschine fut d'empêcher Démosthène de recevoir la couronne. En effet, l'année révolue, le procès n'avait pas été plaidé et la proposition de Ctésiphon se trouvait annulée. Ce ne fut que sept ans plus tard, en 330 (fin d'août ou commencement de septembre) <sup>3</sup>, que l'accusation fut reprise. Alexandre, qui, dans l'intervalle, avait succédé à Philippe, venait de remporter la victoire d'Arbèles : Agis de Sparte, qui s'était fait le défenseur de la liberté grecque, avait échoué à Mégalopolis. Le moment pouvait sembler

1. Eschine, *Contre Ctésiphon*, § 49; traduction de M. Weil.

2. Action intentée à l'auteur d'un *décret* ou d'une *loi* en contradiction avec une loi existante.

3. L'année est donnée par Denys d'Halicarnasse (*Lettre à Ammée*, I, 12), le mois, par Eschine, § 254 : « *Nous sommes à la veille des jeux Pythiques* ». Or ces jeux avaient lieu au 2<sup>e</sup> mois de l'année Delphique (août-septembre).

opportun pour accabler le parti antimacédonien dont Démosthène était le chef <sup>1</sup>.

Aussi comprend-on sans peine l'émotion soulevée par ce procès. Ctésiphon n'était qu'un comparse dont la personnalité s'effaçait derrière celle de Démosthène, et les deux adversaires en présence étaient les deux hommes les plus éloquents de leur temps. Tous deux d'ailleurs représentaient des partis qui, après vingt ans de lutte, n'avaient pas désarmé et qui continuaient de se disputer la direction de la politique athénienne. Enfin, la cause elle-même était de nature à intéresser non seulement la ville d'Athènes, mais le monde grec en général menacé dans sa liberté par la domination macédonienne. Ce fut en présence d'un auditoire tel que jamais, au dire d'Eschine <sup>2</sup>, aucun procès public n'en avait attiré, que s'ouvrirent les débats ; et, par une singulière fortune, nous possédons les deux discours qui furent prononcés dans cette grave circonstance par Eschine et par Démosthène. Ces deux discours sans doute ont été remaniés et corrigés après l'audience ; mais, tels qu'ils sont, ils peuvent donner une idée très exacte de ceux qui furent prononcés. Celui d'Eschine même présente encore des traces d'une première rédaction correspondant vraisemblablement à l'époque où avait été déposée l'accusation.

Le plan du *Contre Ctésiphon* est, comme celui du discours *Sur l'Ambassade*, facile à suivre dans ses lignes générales. Après avoir, dans un court préambule, mis les Athéniens en garde contre les embûches de Démosthène et de son parti, Eschine consacre son *exorde* (1-12) à montrer l'importance des lois et par suite de la *γὰρ παράνομων* dans une démocratie. Puis, abordant la discussion, il dirige tout d'abord l'*argumentation* sur la question de droit (9-50) et s'attache à prouver l'illégalité du décret de Ctésiphon. Cette illégalité porte sur trois points : 1° Démosthène n'avait pas rendu ses compte-

1. Ce sont là, du moins, les raisons auxquelles se rallie M. Weil pour expliquer un retard d'autant plus singulier que Démosthène lui-même ne le reproche pas à son adversaire.

2. Voir Eschine, *Contre Ctésiphon*, § 56.

quand Ctésiphon avait déposé sa proposition. Or la loi défend de couronner un magistrat qui n'a pas rendu ses comptes (9-31); 2° Ctésiphon demande que la couronne de Démosthène soit proclamée dans le théâtre. Or la loi ordonne que les couronnes seront proclamées dans le Conseil, si elles sont décernées par le Conseil, dans l'Assemblée, si elles sont décernées par l'Assemblée. Seules les couronnes étrangères peuvent, moyennant un décret du peuple, être proclamées dans le théâtre (32-48); 3° Ctésiphon dit que Démosthène « ne cesse, par ses paroles et par ses actes, de contribuer au bien du peuple ». Or cela est faux et la loi défend de rien insérer de faux dans les actes publics (49-50). Toute cette argumentation est très solide et témoigne chez Eschine d'une rare habileté à manier les textes de loi. Mais la dernière proposition appelle nécessairement un examen de la conduite de Démosthène et nous amène à la seconde partie, à la partie proprement politique du plaidoyer.

Après une courte préterition sur la vie privée de Démosthène (51-53), Eschine aborde sa vie publique et, pour plus de clarté, adopte une division en quatre périodes que les événements eux-mêmes suggèrent : 1<sup>re</sup> période, depuis le commencement de la guerre avec Philippe jusqu'à la paix de Philocrate : c'est Démosthène qui a conclu la paix de concert avec Philocrate, sans attendre la réunion d'un congrès hellénique (58-78); 2<sup>e</sup> période, depuis la paix de Philocrate jusqu'à la reprise des hostilités : Eschine attaque surtout ici la politique de Démosthène en Eubée (79-105); 3<sup>e</sup> période, depuis la reprise des hostilités jusqu'à la bataille de Chéronée : par sa conduite dans l'affaire d'Amphissa, par son impiété à l'égard du temple de Delphes, Démosthène a attiré les plus grands malheurs sur la Grèce. L'alliance qu'il a ensuite conclue avec Thèbes a été une véritable duperie pour Athènes (106-153); 4<sup>e</sup> période, événements qui ont suivi Chéronée : Démosthène a perdu volontairement toutes les occasions de combattre Alexandre (159-167). La conclusion de toute cette partie, c'est que Démosthène n'est pas un véritable homme d'État : sous prétexte de le démontrer, Eschine se livre à de nouvelles attaques contre la vie privée de son adversaire (168-176).

Tout ce qui suit constitue comme une sorte de long épilogue. Après un développement sur l'abus que l'on fait actuellement des distinctions honorifiques (177-189). Eschine, par une transition très heureuse, revient au thème de son exorde : l'importance de la γραφή παρανόμων (190-200), puis il résume avec beaucoup de clarté le plan qu'il a suivi (201-206), dirige de nouvelles invectives contre Démosthène (207-212) et contre Ctésiphon (213-217), puis répond par avance à quelques-unes des accusations que son adversaire doit produire contre lui (215-229). La fin du discours présente un certain désordre; illégalité du décret, indignité de Démosthène, son rôle en Eubée, part qu'il a prise à l'alliance thébaine, vénalité dont il a fait preuve : tous ces points qui ont été traités précédemment sont rappelés d'une façon sommaire (230-241). Sur quoi, Eschine adresse un dernier appel aux juges pour leur montrer l'importance du verdict qu'ils vont rendre, évoqué dans un tableau qui ne manque pas de largeur ni même d'une certaine éloquence artificieuse. Les grands hommes d'Athènes, et termine son plaidoyer par un morceau emphatique qui paraît aujourd'hui bien froid et dépare sa péroraison.

L'accusation étant dirigée contre Ctésiphon, celui-ci, au moins pour la forme, répondre en quelques mots. Après quoi la parole fut donnée à Démosthène qui intervenait en qualité de *synégore*<sup>1</sup>. On sait le discours qu'il prononça et avec quelle hardiesse, opposant aux insinuations de son adversaire l'unité d'une vie politique consacrée tout entière à la défense d'une même idée. Il revendiqua sa part de responsabilité dans les derniers événements. Son triomphe fut complet. Eschine n'obtint même pas la cinquième partie des suffrages, et se vit, par suite, condamné à une amende de mille drachmes, privé du droit d'intenter à l'avenir des accusations de même genre. C'était la fin de sa carrière politique : il le comprit et partit pour l'exil.

1. Les parties étaient obligées de plaider elles-mêmes leur propre cause. Néanmoins le plaideur, après avoir pris lui-même la parole, pouvait demander l'assistance d'un ami. Cet ami se voyait ainsi jouer un rôle d'avocat. C'est à lui qu'on donnait le nom de *Synégore*.

## I

**Affaire d'Amphissa. Eschine pylagore.**

( §§ 107-124 )

La troisième guerre Sacrée, celle qui amena Philippe et Chéronée, avait été provoquée par un discours d'Eschine à l'assemblée Amphictyonique de Delphes. Y avait-il eu de sa part imprévoyance ou trahison? Avait-il été l'agent docile de Philippe ou son infatuation l'avait-elle fait tomber dans un piège habilement préparé? Ses apologistes les plus déclarés se rattachent à cette dernière hypothèse. Le fragment qui suit ne peut que leur donner raison. Même après que les événements l'ont condamné, Eschine comprend si peu sa faute que ce qu'il reproche à Démosthène, c'est d'avoir empêché les Athéniens de le suivre.

Athéniens, il est une plaine appelée plaine de Cirrha, et un port qu'on nomme aujourd'hui Exécrable et Maudit. Cette contrée fut jadis habitée par les Cirrhéens et les Cragalides, peuples qui ne respectaient aucune loi, qui profanaient le temple de Delphes et ses offrandes, et qui outrageaient même les Amphictyons <sup>1</sup>. Indignés de ces violences, d'abord et surtout, dit-on, vos ancêtres, puis aussi les autres Amphictyons allèrent demander un oracle au dieu

1. Les *Amphictyonies* étaient des associations de plusieurs peuples (*Amphictyons*) groupés autour d'un même sanctuaire dont ils administraient les biens. La plus célèbre de ces associations est l'*Amphictyonie* Delphique. Chacun des peuples qui en faisaient partie était représenté par un *hiéromnémon*, qui avait le droit de vote, et par des *pylagores*, qui eux ne votaient pas, mais assistaient aux séances de l'*Assemblée* pour y soutenir les droits de leurs cités.

sur le châtimeut que devaient subir les profanateurs. La Pythie leur répondit de combattre nuit et jour les Cirrhéens et les Cragalides, de ravager leur pays, de les réduire eux-mêmes en servitude, et de consacrer à Apollon Pythien, à Artémis, à Latone, à Athèna Pronæa, leurs terres complètement abandonnées, sans jamais cultiver cette plaine, ni permettre qu'on la cultivât.

Sur cette réponse de l'oracle, et d'après l'avis de Solon, un Athénien, un homme à la fois capable de faire des lois et habile en poésie autant qu'en philosophie, les Amphictyons décrétèrent de marcher en armes contre les sacrilèges, comme l'ordonnait l'oracle du dieu. Ils rassemblent donc une puissante armée amphictyonique, réduisent ces peuples en servitude, rasent la ville et les fortifications du port, et consacrent leur territoire, suivant l'ordre de la Pythie. De plus, ils jurent solennellement de ne jamais cultiver eux-mêmes la terre sacrée, de ne la laisser cultiver par personne, et de mettre au service du dieu et de la terre sainte leurs mains, leurs pieds, leur voix, et toute leur puissance. Et il ne leur suffit pas de prêter ce serment : ils se dévouèrent eux-mêmes par une imprécation terrible. Telle est en effet la formule de cette imprécation : « Si quelqu'un, y est-il dit en propres termes, viole ce serment, particulier, ville, ou peuple, qu'il soit maudit d'Apollon, d'Artémis, de Latone et d'Athèna Pronæa. » La malédiction portait en outre le vœu que la terre ne leur donne aucun fruit, ni leurs femmes des enfants semblables à leurs pères, mais des monstres ; que leur bétail n'élevât pas selon la nature ; qu'eux-mêmes soient

vaincus à la guerre, dans les tribunaux, dans les assemblées politiques; qu'enfin ils périssent, eux, leur maison, et leur race.» Et l'imprécation s'achève sur ces mots: « Que jamais ils ne puissent saintement sacrifier à Apollon, à Artémis, à Latone, à Athèna Pronæa, et que leurs offrandes soient rejetées! » Pour attester que je dis vrai, lis l'oracle du dieu (*Oracle*). — Écoutez l'imprécation (*Imprécation*). — Rappelez-vous les serments prêtés par vos ancêtres avec les Amphictyons (*Serments*).

Malgré cette imprécation et ces serments et cet oracle inscrits encore aujourd'hui sur nos tables, les Locriens d'Amphissa, ou plutôt leurs chefs, hommes sans loi, ont cultivé la plaine sacrée, fortifié de nouveau et habité le port Exécrable et Maudit, levé un péage sur les pèlerins qui abordaient, et corrompu à prix d'or quelques-uns des pylagores envoyés à Delphes: Démosthène était du nombre. Oui, élu par vous pylagore, il reçoit des Amphissiens deux mille drachmes pour ne point parler d'eux au Conseil amphictyonique. De plus, on s'engagea, même pour l'avenir, à lui envoyer ici chaque année vingt mines de cet argent exécrable et maudit, à condition qu'il soutiendrait à Athènes par tous les moyens la cause d'Amphissa. Dès lors, plus que jamais, quiconque eut affaire à lui, simple particulier, prince ou État libre, fut jeté en d'irréparables malheurs. Mais admirez ici la puissance de la divinité et de la fortune, et voyez comme elles ont triomphé de l'impiété des Amphissiens. Sous l'archontat de Théophraste, Diognètos d'Anaphlyste étant hiéromnémou, vous élûtes pylagores ce Midias d'Anagyrunte, que, pour plus d'une raison, je vou-

drais voir encore vivant, Thrasyclès d'OEon, et moi troisième. A peine étions-nous arrivés à Delphes que le hiéromnémon Diognètos fut soudain pris de la fièvre ; la même chose arriva également à Midias. Les autres Amphictyons avaient déjà pris séance. Quelques-uns d'entre eux voulant donner une preuve de bienveillance à notre république, nous font savoir que les Amphissiens, alors soumis aux Thébains et servilement dévoués à leur cause, préparaient contre notre cité une résolution qui condamnerait le peuple athénien à une amende de cinquante talents, pour avoir suspendu des boucliers d'or au nouveau temple, avant sa consécration, et fait graver cette inscription, — qui d'ailleurs n'avait rien que de juste — : « Les Athéniens sur les Mèdes et sur les Thébains combattant contre les Hellènes. » Le hiéromnémon m'envoie chercher. Il me demande d'entrer dans la salle des séances et de prendre la parole devant les Amphictyons pour défendre Athènes : c'était précisément ce que j'avais l'intention de faire.

Je commençais à parler devant l'Assemblée — j'avais été d'autant plus empressé à m'y rendre que les autres pylagores s'étaient déjà retirés, — quand je suis interrompu par les cris d'un Amphissien, homme brutal et dénué, à ce qu'il me parut, d'aucune éducation, et peut-être aussi poussé par quelque mauvais génie à cette extravagance. « Avant tout, Hellènes, s'écrie-t-il, si vous étiez sages, vous ne prononceriez pas même le nom des Athéniens ces jours : vous les chasseriez du temple comme des impies. » En même temps, il rappelait notre alliance avec les Phocidiens, alliance proposée par notre



fameux Krobylos <sup>1</sup>, et il débitait contre Athènes mille autres injures, que je ne pouvais entendre alors de sang-froid, et dont le souvenir aujourd'hui m'est encore pénible. De ma vie je ne ressentis une telle colère. Je ne vous dirai pas tout ce que je répondis. Mais la pensée me vint de rappeler les profanations des Amphissiens sur la terre sacrée; et, de la place où j'étais, je les montrai aux Amphictyons : car la plaine de Cirrha s'étend au pied du temple, d'où on peut la voir tout entière.

« Vous voyez, m'écriai-je, Amphictyons, cette plaine cultivée par les Amphissiens, ces ateliers de poterie qu'ils y ont élevés, ces fermes; vous voyez de vos propres yeux ce port Exécrable et Maudit dont ils ont relevé les murs. Vous savez par vous-mêmes, et vous n'avez pas besoin d'autres témoignages, qu'ils ont exigé des droits et qu'ils perçoivent de l'argent dans un port consacré. » En même temps j'ordonnai de lire l'oracle du dieu, le serment de nos ancêtres, l'imprécation, et je fis cette déclaration expresse : « Pour le peuple athénien, pour moi, pour mes enfants et ma maison, je saurai, fidèle à mon serment, défendre le dieu et la terre sacrée, des mains, des pieds, de la voix, de toutes mes forces, et libérer ma patrie envers les dieux. A vous maintenant de prendre un parti pour vous-mêmes. Les corbeilles sacrées sont prêtes, les victimes sont à l'autel : vous allez appeler la faveur des dieux sur nous tous et sur vous. Mais, songez-y, de quelle voix, de quel cœur, de quels yeux, de quel front pourrez-vous leur adresser vos prières,

1. Surnom donné à l'orateur Hégésippe.

si vous laissez impunis ces hommes souillés d'un sacrilège et condamnés par les imprécations? Car l'imprécation désigne, non par énigmes, mais expressément, les peines que doivent subir, non pas seulement les profanateurs, mais ceux qui les tolèrent. Et dans les dernières lignes il est écrit : « Que ceux qui ne puniront pas les coupables ne puissent saintement sacrifier à Apollon, à Artémis, à Latone, à Athènes Pronœa! Que leurs offrandes soient rejetées! »

Après ces paroles et beaucoup d'autres encore, je me retire, je quitte l'Assemblée. Aussitôt grand-cris et tumulte parmi les Amphictyons : il n'est plus question des boucliers dont nous avons fait offrande, mais du châtiment des Amphissiens. Comme il était déjà tard ce jour-là, le héraut s'avance, et publie que le lendemain, dès le matin, tous les Delphiens au-dessus de dix-huit ans, libres ou esclaves, devront se réunir de bonne heure avec des bûches et des pioches dans l'endroit qu'on appelle à Delphes la Place des sacrifices. Ce même héraut annonce encore que les hiéromnémones et les pylagores devront s'y rendre aussi pour défendre le dieu et la terre sacrée : « La ville qui ne sera pas représentée sera exclue du temple, déclarée sacrilège, et atteinte par l'imprécation ».

Le lendemain, nous nous trouvons dès l'aurore au lieu désigné. Nous descendons dans la plaine de Cirrha : nous détruisons le port, nous brûlons les maisons, et nous nous retirons. Sur ces entre-faites, les Locriens d'Amphissa, qui habitent à soixante stades de Delphes, fondent sur nous en armes, avec toutes leurs forces; et, si nous n'eus-

sions à grand'peine regagné la ville en courant, notre vie était menacée. Le jour suivant, Kottyphos, qui était chargé de mettre aux voix les motions proposées, convoque une assemblée générale des Amphictyons : on appelle ainsi celle où se réunissent non seulement les pylagores et les hiéromnémons, mais tous ceux qui sont venus pour prendre part aux sacrifices et pour consulter le dieu. Là, ce ne sont que plaintes contre Amphissa, éloges pour Athènes. On finit par décider que, avant la prochaine Assemblée amphictyonique, les hiéromnémons viendront à un jour fixé, aux Thermopyles, avec des instructions sur la peine à infliger aux Amphissiens pour leurs attentats contre le dieu, contre la terre sacrée et contre les Amphictyons.

[De retour à Athènes, Eschine et ses compagnons font approuver leur conduite par le peuple. Mais Démosthène, payé par les Amphissiens, obtient, grâce à un décret de rédaction ambiguë, que les Athéniens ne se rendraient pas à la session extraordinaire. Les Thébains s'abstiennent de même, et, en l'absence de ces deux peuples, on organise contre les Amphissiens une première expédition commandée par Kottyphos. Les Amphissiens, bien que vaincus, n'exécutant pas les décisions des Amphictyons, on confie à Philippe le commandement d'une seconde expédition. La vénalité de Démosthène avait empêché les Athéniens de défendre les intérêts du dieu (§§ 125-129).]

## II

### L'Alliance thébaine.

(§§ 132-158)

L'alliance conclue entre Athènes et Thèbes avait été le résultat des efforts de Démosthène. Celui-ci, malgré le désastre de Chéronée, en acceptait, en revendiquait

même la pleine responsabilité. Examinant la politique de son adversaire, Eschine ne pouvait négliger un événement aussi considérable. On trouvera ici, dans son entier, le passage qu'il lui a consacré. C'est un des morceaux les plus brillants du *Contre Clésiphon*.

Aussi qu'y a-t-il d'extraordinaire et d'inattendu qui ne se soit accompli de nos jours? Car ce n'est pas une vie d'hommes que nous avons vécue, mais nous sommes nés pour fournir de récits étranges les générations qui nous suivent. N'est-il pas vrai que le roi des Perses, celui qui perçait l'Athos et enchainait l'Hellespont, qui demandait aux Hellènes la terre et l'eau, qui, dans ses lettres, osait se dire le maître de tous les peuples du couchant à l'aurore, n'est-il pas vrai qu'il combat aujourd'hui, non plus pour régner sur les autres, mais pour défendre ses propres jours? Et ne voyons-nous pas en possession de cette gloire, ainsi que du commandement dans la guerre contre les Perses, ceux-là mêmes qui ont délivré le sanctuaire de Delphes? Et Thèbes, Thèbes notre voisine, n'a-t-elle pas été en un jour balayée du sol de la Grèce, sort qu'elle méritait sans doute, pour avoir trahi les intérêts communs des Hellènes, mais surtout par un égarement fatal, par le délire dont elle avait été frappée, et qu'il faut moins attribuer à des causes humaines qu'à la vengeance céleste? Pour avoir seulement trempé dans ces sacrilèges, au début, lors de la prise du temple, les infortunés Lacédémoniens, qui prétendaient jadis à l'empire de la Grèce, forcés aujourd'hui de se livrer en otages et de dévoiler leur misère, vont se rendre auprès d'Alexandre, subir pour eux-mêmes et pour leur patrie tout ce qu'il

lui plaira, et attendre leur arrêt de la clémence d'un vainqueur offensé. Notre ville enfin, l'asile commun des Hellènes, où jadis de toute la Grèce les ambassades affluaient, chaque peuple, chaque cité venant chercher auprès de nous son salut, notre ville aujourd'hui ne combat plus pour l'hégémonie de l'Hellade, mais pour le sol de la patrie. Le poète Hésiode parle admirablement des hommes de cette espèce. C'est en des vers où il instruit les peuples et conseille aux cités de ne pas se confier aux orateurs pervers. Je veux à mon tour redire ses paroles ; car, si l'enfance apprend les maximes des poètes, c'est, je suppose, pour que l'âge mûr les applique.

Souvent une ville entière a partagé le sort d'un mauvais citoyen qui agit mal et médite des projets insensés. Du haut du ciel, le fils de Kronos lui envoie de terribles fléaux, la famine avec la peste, et les peuples périssent. C'est tantôt leur vaste armée, tantôt leurs remparts qu'il détruit, tantôt leurs vaisseaux qu'il anéantit dans les flots, lui, Zeus, dont la vue s'étend au loin.

Laissez la mesure des vers, n'en voyez que le sens : ce n'est plus, à ce qu'il semble, un passage d'Hésiode que vous croirez entendre, c'est un oracle contre la politique de Démosthène, politique funeste, qui a tout emporté, flottes, armées, républiques.

Non, certes, ni Phrynondas, ni Eurybate, ni aucun de ces anciens scélérats ne furent jamais à ce point magiciens et charlatans. O terre ! ô dieux ! ô génies ! et vous tous mortels, qui voulez entendre la vérité ! Il ose dire, vous regardant en face, que l'alliance des Thébains avec notre cité a eu pour

cause, non les circonstances, non la terreur qui les enveloppait, non votre gloire, mais les harangues de Démosthène. Cependant, avant lui, combien d'autres, particulièrement attachés à ce peuple, avaient été nos ambassadeurs à Thèbes! Et tout d'abord, Thrasybule de Collyte, estimé des Thébains comme personne ne le fut jamais; puis Thrason d'Herchia, qui était leur proxène<sup>1</sup>; Léodamas d'Acharnes, orateur aussi puissant que Démosthène, mais, selon moi, plus agréable; Archédèmos de Pélèces, habile aussi à bien dire, et qui, aux affaires, courut, par zèle pour Thèbes, de si grands périls: Aristophon d'Azènia, que l'on accusa longtemps de *béotiser*; enfin Pyrrhandre d'Anaphlyste, qui vit encore. Cependant aucun d'eux n'avait jamais pu convertir les Thébains à votre alliance. J'en sais la cause, mais ne juge pas que leurs malheurs me permettent de la dire.

Ce fut, à mon avis, quand Philippe leur eut enlevé Nikæa, pour la donner aux Thessaliens: quand, après avoir éloigné la guerre de la Béotie, il l'eut ramenée, à travers la Phocide, devant les murs mêmes de Thèbes; quand enfin il eut pris, fortifié, armé Élatée: ce fut alors seulement que menacés eux-mêmes, les Thébains nous appelèrent: et vous étiez sortis d'Athènes, entrés dans Thèbes, armés, prêts à combattre, cavaliers et fantassins, avant que Démosthène eût écrit un seul mot sur l'alliance. Ce qui vous a conduits à Thèbes, ce sont

1. Les *Proxènes* étaient des représentants que chaque cite avait à l'étranger et qui étaient pris, non comme nos consuls parmi les nationaux, mais parmi les citoyens de la ville où l'on voulait avoir un appui.

donc les circonstances, la crainte du danger, le besoin d'une alliance, ce n'est pas Démosthène.

Pour lui, en effet, en toute cette affaire, il n'a fait que vous causer trois préjudices, les plus graves qu'il vous fût possible de subir. Voici le premier. De nom, c'était vous sans doute que Philippe avait pour ennemis; mais, de fait, c'était beaucoup plutôt les Thébains qu'il haïssait — l'événement l'a bien montré : en faut-il d'autres preuves? — Or, cette disposition qu'il vous importait si fort de connaître, Démosthène vous l'a cachée en vous faisant croire que cette alliance thébaine serait l'œuvre, non des circonstances, mais de ses ambassades. Par là, d'abord, il persuada au peuple de n'en plus discuter les conditions, mais de s'estimer heureux si elle se faisait. Ce premier point gagné, il livra la Béotie entière aux Thébains, en écrivant dans son décret que, si quelque ville se séparait d'eux, Athènes secourrait les Béotiens de Thèbes. Il voulait, selon sa coutume, tromper sur les noms et donner le change sur les choses : comme si la Béotie, réellement opprimée, devait se payer d'une ingénieuse combinaison de mots de Démosthène, et non s'indigner plutôt de ce qu'on lui faisait souffrir! Puis, quand il s'agit de répartir les frais de la guerre, il vous en imposa les deux tiers, bien qu'Athènes fût moins voisine du péril, et un tiers seulement aux Thébains, qui lui payaient chacune de ces faveurs. Quant au commandement, il rendit commun celui de mer, bien qu'il en fit peser la dépense sur vous seuls; et celui de terre — parlons sans ambages, — il le donna dans sa précipitation tout entier aux Thébains; de telle sorte que, pen-

dant toute la durée de la guerre, Stratoclès, votre stratège, ne fut pas maître de pourvoir au salut des soldats. Et qu'on ne dise pas que ces faits, je suis seul à les condamner, tandis que les autres y sont indifférents : la vérité c'est que moi, je les dénonce. que tout le monde les blâme, que vous-mêmes, vous les connaissez aussi et ne vous en indignez pas. Telles sont, en effet, vos dispositions à l'égard de Démosthène : vous êtes maintenant habitués à entendre parler de ses fourberies, et elles ne vous étonnent plus. Mais il n'en doit pas être ainsi : il faut vous indigner et punir, si vous voulez qu'à l'avenir la cité soit prospère.

Le second préjudice qu'il vous a causé, et celui-ci plus grave que le premier, est d'avoir tout à fait enlevé à Athènes, sans qu'on y prit garde, et transporté à Thèbes, dans la Cadmée, le siège du Conseil et le gouvernement démocratique, en stipulant pour les Béotarques<sup>1</sup> le droit de prendre part à la direction de toutes nos affaires. Il s'était en outre ménagé une telle autorité, qu'il en vint à affirmer du haut de la tribune qu'il se faisait fort d'aller en ambassade partout où il voudrait, même sans avoir reçu de vous aucune mission. Quelqu'un de vos stratèges osait-il le contredire? Pour asservir vos chefs et les accoutumer à ne lui opposer aucune résistance, il menaçait d'intenter à l'état-major, au nom de la tribune, un procès en règlement de compétence; car il disait vous avoir rendu plus de services à la tribune que les stratèges dans l'état-major.

1. Les *Béotarques* étaient des magistrats élus par chacune des cités de la confédération béotienne. Réunis en conseil, ils avaient la direction des opérations militaires.



Il touchait une solde pour des cadres de l'armée mercenaire qui restaient vides ; il volait l'argent des soldats ; enfin, en louant aux Amphissiens les dix mille étrangers que vous savez, malgré toutes mes protestations, malgré mes plaintes dans nos assemblées, il livra, de gaieté de cœur, au péril, par l'anéantissement de cette milice, notre ville sans défense. Que pensez-vous, en effet, que dût alors souhaiter Philippe ? N'était-ce pas de combattre séparément, ici les troupes athéniennes, à Amphissa les troupes étrangères et de surprendre les Hellènes dans l'abattement où les jetterait un coup si terrible ? Et après avoir provoqué de tels désastres, Démosthène ne se contente pas de l'impunité ! Il s'indigne si vous ne lui donnez aussi une couronne d'or. Et il ne lui suffit pas que la proclamation en soit faite devant vous : si le héraut ne le nomme pas devant la Grèce entière, il s'indigne encore. C'est ainsi, paraît-il, qu'une nature perverse peut, en s'arrogeant un grand pouvoir, mettre le comble aux malheurs publics !

Mais il s'est rendu coupable d'un troisième méfait, le plus grave de tous : je vais vous le dire. Philippe ne méprisait pas les Hellènes. Il savait bien — car il ne manquait pas de sens — que, dans le court espace d'une journée, il allait livrer au hasard d'une bataille tous les avantages qui lui étaient acquis. Aussi voulait-il la paix, et était-il sur le point de nous envoyer des députés. D'autre part, ceux qui commandaient à Thèbes étaient effrayés du péril qui approchait, — et cela avec raison : car ils s'inspiraient, non des conseils d'un orateur qui n'avait pas fait la guerre et qui avait déserté son poste,

mais de l'ineffaçable enseignement que leur avaient laissé les dix années de la guerre de Phocide. — Dans cette situation, dont il se rendit compte, Démosthène, soupçonnant les Béotarques de vouloir faire seuls la paix et recevoir sans lui l'or de Philippe, jugea que ce n'était plus la peine de vivre s'il manquait une occasion de se vendre. Il bondit dans l'Assemblée. Personne ne s'était prononcé ni pour ni contre la paix à conclure avec Philippe. Alors, lui, comme pour déclarer aux Béotarques par la voix du héraut qu'ils eussent à lui apporter une partie de leur salaire, il jure par Athèna — dont Phidias, apparemment, avait voulu faire la complice des rapines et des parjures de Démosthène, — il jure que, si quelqu'un parle de traiter avec Philippe, il le saisira par les cheveux et le traînera en prison, reprenant la politique par laquelle Cléophon, à ce qu'on raconte, avait, à l'époque de la guerre contre Lacédémone, perdu la république. Mais, comme les magistrats de Thèbes ne l'écoutaient pas et, pour vous amener à des résolutions pacifiques, faisaient même revenir vos soldats qui étaient déjà en marche, à ce moment il devient tout à fait hors de sens : il monte à la tribune, appelle les Béotarques traîtres à la patrie hellénique, et, lui qui n'a jamais regardé l'ennemi en face, il déclare qu'il va vous proposer, par décret, l'envoi d'une ambassade chargée de demander aux Thébains le passage contre Philippe. Tout honteux, les magistrats de Thèbes craignent de passer réellement pour avoir trahi la cause des Hellènes : ils renoncent à la paix et courent à la bataille.

Ici il convient de donner un souvenir aux braves

que, malgré les sacrifices défavorables et les présages funestes, cet homme envoya à une perte certaine, pour oser ensuite, montant sur le tertre des morts, de ses pieds fuyards et déserteurs, faire l'éloge de leur courage. O toi, de tous les hommes le moins capable d'une action grande et courageuse, mais le plus étonnamment audacieux en paroles, oseras-tu dire tout à l'heure à ces citoyens, sans craindre de les regarder en face, qu'il faut te couronner pour les désastres de la patrie? Et, s'il le dit, vous, Athéniens, le supporterez-vous? Et faudra-t-il croire que, en perdant vos morts, vous avez aussi perdu la mémoire? Figurez-vous un instant, je vous prie, que vous êtes assis, non plus dans ce tribunal, mais au théâtre; que vous voyez le héraut s'avancer, et que la proclamation va se faire aux termes du décret : et demandez-vous si les parents des morts pleureront sur les tragédies, sur les infortunes des héros qui vont paraître sur la scène, autant que sur l'égaré de la cité.

Est-il un Hellène, élevé en homme libre, qui ne gémirait en se rappelant, à défaut de tout autre souvenir, la cérémonie qui jadis, à pareil jour, avait lieu de même avant le concours tragique, lorsqu'Athènes était gouvernée par de meilleures lois et de meilleurs chefs? Le héraut s'avancait, et, présentant les orphelins dont les pères étaient morts à la guerre, jeunes hommes revêtus d'une armure complète, il prononçait ces admirables paroles, bien faites pour exhorter à la vertu : « Ces jeunes gens, dont les pères ont reçu dans les combats la mort des braves, le peuple les a fait élever jusqu'à leur âge d'hommes. Maintenant, après les

avoir revêtus de cette armure complète, il les laisse aller, accompagnés de ses vœux, libres désormais de s'occuper eux-mêmes de leurs affaires, et il les appelle à s'asseoir aux places d'honneur. » Voilà ce que disait alors le héraut. Aujourd'hui ce sera autre chose. Quand il présentera celui qui a fait tant d'orphelins, quelle proclamation pourra-t-il faire? que pourra-t-il même dire? Car s'il se contente de lire les dispositions du décret, alors en tout cas l'opprobre qui résulte de la réalité ne se taira pas : on croira l'entendre opposer sa voix à celle du héraut. « Cet homme, dira-t-elle — si tant est que le nom d'homme lui convienne, — le peuple athénien le couronne pour sa vertu, et c'est un misérable; pour son courage, et c'est un lâche qui a déserté son poste. »

Non, par Zeus et par tous les dieux! je vous en conjure, Athéniens, n'élevez pas dans l'orchestre de Dionysos un trophée à votre honte; ne donnez pas en spectacle aux Hellènes le peuple d'Athènes vaincu de démesure; ne rappelez pas leurs irréparables, leurs incurables misères à ces Thébains infortunés, par lui fugitifs, recueillis par vous, qui ont tout perdu, temples, enfants, tombeaux, et tout par la vénalité de Démosthène, par l'or du Roi. Ah! puisque vous n'en avez pas été personnellement témoins, voyez du moins par la pensée les malheurs de ce peuple : représentez-vous la ville prise, ses murs renversés, ses maisons en flammes, des mères, des enfants trainés en esclavage, des vieillards, et des pauvres vieilles femmes qui désapprennent si tard la liberté : baignés de larmes, ils vous implorent : ils maudissent moins les exécuteurs que les auteurs

d'une vengeance cruelle; ils vous conjurent de ne couronner à aucun prix le fléau de l'Hellade, mais de vous garder du fatal génie, du mauvais sort compagnons fidèles de cet homme. Jamais ville, jamais citoyen n'a réussi en s'inspirant des conseils de Démosthène. N'avez-vous pas honte, Athéniens, de ce que vous faites? Contre les bateliers qui vous conduisent à Salamine, s'il arrive que leur barque chavire dans le trajet, même sans qu'il y ait de leur faute, vous avez fait une loi qui leur interdit à l'avenir d'exercer leur métier, afin que nul ne se joue de la vie d'un Hellène : et l'homme par qui la Grèce et Athènes ont essuyé un tel naufrage, vous le laisseriez encore une fois au gouvernail de la république?

### III

#### La famille de Démosthène.

(§§ 168-176)

On a vu, à l'occasion d'un passage du discours *Sur l'Ambassade* (p. 149), avec quelle liberté les orateurs poursuivaient leurs adversaires jusque dans leur vie privée. Ici, pour donner plus d'ampleur à son attaque, Eschine commence par faire le portrait du véritable démocrate. Puis, à cette image idéale, habilement tracée, il oppose la vie de son adversaire et l'histoire de sa famille.

Soit, dira-t-on, mais il est attaché à la démocratie. — Oh! si vous ne faites attention qu'à ses belles paroles, vous serez, comme par le passé, absolument trompés : vous ne le serez plus, si vous examinez son caractère, si vous consultez la vérité:

Voici le moyen de juger ce qu'il vaut. Je vais rechercher avec vous quelles doivent être les qualités du démocrate et de l'honnête citoyen : et j'opposerai à ce portrait celui du mauvais citoyen, du partisan de l'oligarchie. Vous alors, comparant l'un à l'autre, vous verrez auquel des deux ressemble Démosthène, non par ses discours, mais par ses actes.

Vous serez, je pense, unanimes à reconnaître que le démocrate doit réunir les qualités suivantes. Avant tout, il sera de condition libre du côté de son père, comme du côté de sa mère : le malheur de sa naissance pourrait le rendre ennemi des lois qui sont la sauvegarde de la démocratie. Ensuite ses ancêtres auront rendu quelque service au peuple, tout au moins, ils n'auront pas été ses ennemis, de peur que la pensée de venger leurs disgrâces ne le porte à quelque entreprise coupable contre l'État. En troisième lieu, il sera naturellement modeste et réglé dans sa manière de vivre : un luxe effréné l'induirait à se vendre et à trahir le peuple. Pour quatrième condition, il unira la sagesse à l'éloquence — c'est une belle chose, en effet, de posséder la sagesse qui discerne le meilleur parti à prendre, en même temps que la science oratoire et le talent de persuasion qui le font accepter de ses auditeurs ; — sinon, à l'éloquence on doit toujours préférer la sagesse. Il lui faudra une cinquième qualité : une âme assez ferme pour que dans les circonstances critiques et à l'heure du danger n'abandonne pas le peuple. Le partisan de l'oligarchie présentera tous les traits opposés : à quoi bon refaire une énumération ? Voyez maintenant les

quels sont ceux de Démosthène : faisons le compte en toute équité.

Il eut pour père Démosthène de Pæania, homme libre, car il ne faut pas mentir. Mais par sa mère et par son aïeul maternel à quelle origine se rattache-t-il? C'est ce que je vais dire. Il y avait un certain Gylon du Céramique. Cet homme, après avoir livré aux ennemis Nymphæon, ville du Pont, qui alors nous appartenait, s'était exilé d'Athènes, sans attendre le jugement, et avait été condamné à mort. Il arriva dans le Bosphore. Là il reçoit comme récompense des tyrans du pays le territoire de ce qu'on appelle *les Jardins*, et il épouse une femme, riche sans doute, et qui lui apportait beaucoup d'argent, mais qui, de naissance, était Scythe. Il en eut deux filles qu'il envoya ici avec des dots considérables. Il maria l'une; inutile de dire à qui — je ne veux pas soulever tant de haines; — Démosthène de Pæania, au mépris des lois, épousa l'autre. C'est d'elle que vous est né le brouillon, le sycophante Démosthène. Ainsi, par son aïeul maternel, il serait déjà l'ennemi du peuple — car vous avez condamné ses ancêtres à mort; — par sa mère, c'est un Scythe, un Barbare, qui n'a d'un Hellène que le langage, aussi peu Athénien par sa naissance que par sa perversité.

Et quelle a été sa vie? Au sortir de sa triérarchie<sup>1</sup>, il se révèle logographe, parce qu'il a ridiculement laissé perdre son patrimoine. S'étant fait, même dans ce métier, la réputation d'un homme peu scrupuleux qui passait pour communiquer à la partie adverse les discours composés pour ses

1. Voir p. 50. n. 1.

clients, il s'installe d'un bond à la tribune. Mêlé à la politique, il en tira des sommes énormes, et ne mit que peu de chose de côté. Aujourd'hui cependant, l'or du roi a couvert ses dépenses; mais cela même ne suffira pas : quelle fortune a jamais résisté aux désordres de la conduite? Somme toute, il vit, non de ses revenus, mais de vos dangers. Pour la sagesse et l'éloquence, que trouvez-vous en lui? Il parle bien, et il vit mal. Et à cela que gagne la cité? Les discours sont beaux; les actes sont mauvais.

De son courage je ne vous dirai qu'un mot. S'il niait sa lâcheté, ou si vous ne la connaissiez vous-mêmes, je m'arrêteraï à vous la prouver. Mais comme il en fait l'aveu dans vos assemblées, comme vous savez très bien ce qu'il en est, je me contente de vous rappeler les lois établies contre les gens de cette espèce. Solon, le législateur de nos pères, crut devoir infliger la même peine au réfractaire, au déserteur, et au lâche : car il y a aussi des accusations publiques de lâcheté. Quelqu'un de vous pourrait s'en étonner : quoi! poursuivre en justice le naturel? Oui, sans doute. Et pourquoi? Pour que chacun de nous, redoutant les peines légales plus que l'ennemi, soit à la patrie un plus intrépide défenseur. Ainsi le législateur interdit au réfractaire, au lâche, au déserteur, de franchir les limites marquées autour de l'Agora par les vases d'eau lustrale; ils ne peuvent être ni couronnés, ni admis aux sacrifices offerts par l'État. Et toi, Ctésiphon, celui auquel la loi interdit les couronnes, tu veux nous le faire couronner! Ton décret appelle sur le théâtre, pendant le concours de tragédie, u



homme qui en est légalement exclu, et introduit dans le sanctuaire de Dionysos celui dont la lâcheté a livré tous nos sanctuaires!

Mais je crains de vous égarer loin de mon sujet. Voici seulement ce que je vous prie de ne pas oublier, quand il se dit l'ami du peuple : examinez, non ses harangues, mais sa vie; non ce qu'il dit être, mais ce qu'il est.

#### IV

#### Fragment de la péroraison.

(§§ 255-260)

Ce morceau forme, en quelque sorte, la contre-partie de celui qui termine le discours *Sur l'Ambassade*. Accusé, Eschine avait fait paraître à ses côtés ses parents et ses amis : accusateur, il prévient les juges contre ceux qui vont prêter leur appui à Démosthène.

Pensez donc, en délibérant, qu'il s'agit, non d'une ville étrangère, mais de la vôtre. Ne prodiguez pas les honneurs, accordez-les avec discernement, et réservez vos récompenses à des personnages plus estimables et plus dignes. Ne vous bornez pas à écouter; ouvrez les yeux pour voir quels sont ceux d'entre vous qui intercéderont en faveur de Démosthène. Les amis de sa jeunesse? Ses compagnons de chasse ou de gymnase? Mais, par Zeus Olympien! ce n'est pas à la chasse au sanglier, ni aux exercices du corps qu'il a passé sa vie, c'est à étudier l'art de prendre dans ses filets les citoyens opulents. Songez plutôt à sa jactance, quand il vous dira que, par une simple ambassade, il a arraché Byzance des mains

de Philippe, qu'il a soulevé l'Acarnanie, et que ses harangues ont transporté les Thébains : il vous suppose devenus assez simples pour l'en croire, comme si Athènes possédait en lui, non un sycophante, mais la Persuasion elle-même.

Et lorsque, arrivé à la fin de son discours, il appellera auprès de lui à titre de synégores<sup>1</sup> les complices de sa vénalité, imaginez que vous voyez rangés à mes côtés, à cette tribune où je parle, et prêts à repousser leur audace, les citoyens qui ont bien mérité de la République. Solon, dont les admirables lois ont réglé notre démocratie, Solon, philosophe et grand législateur, vous prie, avec simplicité comme il convient à un homme tel que lui, de ne pas préférer le beau langage de Démosthène à vos serments et aux lois. Aristide, qui fixa les contributions des Hellènes, et dont les filles furent, après sa mort, dotées par le peuple, Aristide s'indigne de voir la justice ainsi traînée dans la boue, et vous demande s'il ne vous semble pas honteux que vos pères jadis, pour punir Arthmios de Zéleia, qui avait apporté en Grèce l'or des Perses, qui se trouvait dans notre ville, et qui avait le titre de proxène<sup>2</sup> du peuple athénien, aient été sur le point de le mettre à mort et l'aient en réalité banni d'Athènes, banni de tout notre empire : tandis que ce Démosthène, qui n'a pas seulement apporté chez nous l'or des Perses, mais qui l'a reçu pour prix de ses trahisons, et qui le détient encore entre ses mains, vous allez lui décerner une couronne d'or ! Et Thémistocle, et les morts de Marathon et de Platées, et les tombeaux mêmes de nos

1. Voir p. 162, n. 1.

2. Voir p. 172, n. 1.

ancêtres, pensez-vous qu'ils ne gémissaient pas, si l'homme qui, de son propre aveu, fait cause commune avec les Barbares contre les Hellènes, recevait une couronne?

Pour moi, ô Terre, Soleil, Vertu, et vous, Intelligence, Éducation, qui nous faites discerner le bien et le mal, j'ai lutté, j'ai dit. Si mon accusation a été ce qu'elle devait être, si elle a répondu au crime, j'ai parlé comme je l'ai voulu ; si elle est restée au-dessous, j'ai fait du moins ce que j'ai pu. Vous, Athéniens, rappelez-vous ce que j'ai dit, suppléez à ce que j'ai pu omettre : et puisse votre arrêt s'inspirer de la justice ainsi que de l'intérêt de la cité!



# IV

## HYPÉRIDE

---

### POUR EUXÉNIPPE

(III)

#### ARGUMENT

Le discours *Pour Euxénippe* est le seul discours d'Hypéride qui nous soit parvenu en son entier. Ce n'est, il est vrai, qu'une *deutérologie* <sup>1</sup>. Hypéride ne fait que compléter la défense de l'accusé. Mais nous y gagnons de l'entendre parler en son nom, de le voir donner de sa personne. Comme les questions qu'il aborde sont de nature assez différente, il se montre à nous sous plusieurs aspects, avec toute la richesse, toute la variété de son tempérament. Enfin, quelques-unes de ces questions ont, au point de vue historique, une grande importance : il est intéressant de voir avec quelle largeur d'esprit Hypéride les pose et les résout.

L'objet du procès est lui-même curieux. Après la bataille de Chéronée, Philippe avait donné aux Athéniens le territoire d'Oropos. En vertu d'un décret, ce

1. Titre donné au discours que prononçait le Synégore. (Voir p. 162, n. 1.)

territoire fut partagé en cinq lots et un tirage au sort répartit les lots entre les dix tribus groupées deux à deux. Le partage fait, on découvrit qu'un de ces lots, celui des tribus Acamantide et Hippothontide, appartenait au héros Amphiaraios, honoré à Oropos. On ne pouvait, sans impiété, dépouiller Amphiaraios : d'autre part, les deux tribus faisaient valoir leurs droits. Pour trancher la difficulté, il fut décidé qu'Euxénippe, citoyen riche, considéré, et déjà âgé, irait à Oropos avec deux compagnons. Tous trois devaient passer la nuit dans le temple d'Amphiaraios et rapporter fidèlement à leurs concitoyens ce qu'ils auraient vu et entendu. C'était là une des manières de consulter les oracles.

Mais les oracles ne répondaient pas toujours avec une netteté parfaite, surtout lorsque leurs intérêts étaient en jeu. Le récit que fit Euxénippe du songe qu'il avait eu, dut être assez ambigu pour ne mécontenter ni le héros ni les tribus <sup>1</sup>. Comme il fallait prendre une résolution, Polyeucte, citoyen du dème de Kydantides, proposa de restituer au dieu le domaine contesté et de demander pour les deux tribus ainsi dépouillées un dédommagement aux huit autres. Le décret fit l'objet d'une *γραφή παρανόμων* <sup>2</sup> et valut à son auteur une amende de vingt-cinq drachmes. Cette amende était légère; néanmoins, Polyeucte irrité de son échec se retourna contre Euxénippe et lui intenta une *eisangelie* <sup>3</sup>, sous prétexte qu'il s'était laissé corrompre et n'avait pas rapporté fidèlement au peuple l'oracle du

1. On a cru pouvoir prouver, d'après les §§ 14 et 15 du discours, tantôt que la réponse de l'oracle était favorable aux tribus, tantôt qu'elle leur était défavorable. Il ne me paraît pas possible de conclure ni dans un sens ni dans l'autre. Les considérants du décret de Polyeucte (§ 16), proposé à l'occasion du songe et du récit d'Euxénippe, semblent indiquer que celui-ci s'était, dans sa réponse, référé prudemment aux décisions des commissaires chargés de la répartition.

2. Voir p. 159, n. 2.

3. L'*eisangelie* était une forme particulière de procédure criminelle suivant laquelle une affaire était portée soit devant le Conseil, soit devant l'Assemblée.

héros. C'est cette *eisangélie* qui fait l'objet du discours.

La procédure de l'*eisangélie* s'appliquait-elle bien au cas d'Euxénippe<sup>1</sup>? Hypéride le conteste, non sans raison. D'après le texte de la loi, l'*eisangélie* atteignait tout orateur qui était convaincu de n'avoir pas conseillé les mesures les plus favorables au peuple et d'avoir pour cela touché de l'argent. En admettant qu'Euxénippe se fût vendu et n'eût pas dit la vérité, il restait qu'il l'avait fait comme simple particulier et non comme orateur. Il devait donc être à l'abri de la poursuite. C'est ce qu'Hypéride établit dans une argumentation très serrée, qui rappelle la manière de Lysias, mais avec quelque chose de plus libre et de plus simple. Il élève la question et dénonce, avec exemples à l'appui, l'abus qu'on fait de l'*eisangélie*. Cette procédure, qui n'était, dans le principe, applicable qu'aux délits les plus graves dans l'ordre politique, est maintenant appliquée aux faits les plus divers, sans discernement ni mesure. Sous prétexte que violer une loi c'est attaquer les institutions de la cité, on intente une *eisangélie* à Diognidès et à Antidoros pour avoir loué trop cher des joueuses de flûte, ou à Agasiclès du Pirée pour s'être fait inscrire sur le registre d'Halimonte! Exagérations dangereuses qui faussent l'esprit de la législation et ruinent la démocratie.

Ce n'est pas là le seul avertissement donné par Hypéride à ses concitoyens. A plusieurs reprises, Polyeucte a insinué qu'Euxénippe était riche, espérant entraîner sa condamnation par l'appât d'une confiscation. Toute considération de justice mise à part, est-ce là un moyen d'enrichir l'État? N'est-ce pas pour un profit immédiat, mais de mince importance, détruire la confiance des citoyens dans l'État et du même coup supprimer l'esprit d'initiative et tarir les véritables sources de la richesse? Qu'on regarde plutôt ce qui s'est passé pour les mines! Des sycophantes ont voulu faire condamner des concessionnaires qui s'étaient enrichis dans leur exploitation. Si on les avait écoutés, l'État aurait réalisé, sur

1. Le motif que critique Hypéride n'était probablement pas le seul et, pour justifier son *eisangélie*, Polyeucte invoquait peut-être une autre raison plus solide. Cf. § 19, p. 193.

le moment, certains bénéfiques. Mais, la sécurité n'étant plus garantie aux concessionnaires, les adjudicataires auraient été moins nombreux; la valeur des mines aurait diminué et un des revenus les plus considérables de l'État aurait été réduit à rien. Aussi a-t-on sagement fait de repousser les accusations des sycophantes. Grâce à la sagesse que les juges ont montrée contre eux, la confiance a augmenté : les adjudicataires se présentent plus nombreux et la valeur des concessions s'est accrue.

De telles vues sont d'un homme d'État et honorent Hypéride. On verra, en lisant les extraits qui suivent, avec quel art elles sont rattachées à l'objet du procès. Très libre dans l'argumentation, Hypéride ne s'écarte cependant pas de sa cause. Nulle part les transitions n'apparaissent : un développement amène l'autre et le discours touche aux objets les plus divers sans jamais surprendre. La trame en est à la fois légère et solide. Le style a la même fermeté et la même aisance. Toujours clair et net, abondant et mesuré, il s'élève à l'occasion sans rien perdre de sa grâce familière. Une certaine véhémence, du pathétique même par endroits, rehaussent le ton. Hypéride, arrivé à sa maturité, donne dans ce plaidoyer la mesure de ses meilleures qualités.

Nous ignorons quelle fut l'issue du procès. Il est même difficile d'en déterminer exactement la date. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il est postérieur à la mort d'Alexandre d'Épire et antérieur à celle de Lycurgue. Il doit donc être placé entre 330 et 324.

## I

**Exposé et discussion des faits.**

(§§ 14-23)

[Une *deutérologie* ne comportait pas, à proprement parler, d'*exorde*. Dans un court préambule, Hypéride dénonce, non sans ironie, l'abus qu'on fait de l'*eisangelie*; puis, examinant le texte de la loi relative à cet



procédure, il montre que son client peut, quoi qu'en dise Polyeucte, l'invoquer pour sa défense. Enfin, il établit le droit qu'il a de se présenter lui-même comme *synégore*, §§ 1-13.]

... C'est que, comme tu le dis dans ton accusation, ce qu'il a fait est horrible et mérite la mort. Voyez donc, juges, et examinez en détail chacun des faits. Le peuple avait ordonné à Euxénippe d'aller avec deux autres au temple <sup>1</sup> pour s'y coucher. Euxénippe y dort, et dit y avoir eu un songe, qu'il rapporte au peuple. S'il te semblait qu'il fût sincère et qu'il rapportât au peuple ce qu'il avait réellement vu en songe, en quoi est-il coupable d'avoir transmis aux Athéniens les ordres mêmes du dieu? Si tu croyais, au contraire, comme tu le soutiens aujourd'hui, que cette prétendue révélation divine était une imposture et qu'il avait, pour se faire bien voir de quelques-uns, rapporté au peuple des choses qui n'étaient pas vraies, il ne fallait pas présenter un décret à propos de ce songe, mais, ainsi que te le disait celui qui a parlé avant moi, envoyer à Delphes pour demander la vérité au dieu. Tu n'en as rien fait, mais tu as, sans l'autorisation du Conseil, déposé un projet de décret funeste à deux tribus, décret absolument injuste, et de plus en contradiction avec lui-même. C'est pour cela que tu as été convaincu d'illégalité et non par la faute d'Euxénippe.

Mais voyons ce qu'il faut penser de ce décret. Les tribus s'étaient partagé deux à deux les collines du territoire d'Oropos, ainsi que le peuple en avait décidé. La colline en question était échue aux

1. Il s'agit du temple d'Amphiaraios.

tribus Acamantide et Hippothontide. Or, ton décret ordonnait à ces tribus de restituer à Amphiaros et la colline et la valeur des produits qu'elles en avaient déjà retirés, sous le prétexte qu'auparavant les cinquante commissaires préposés à la délimitation l'avaient réservée au dieu et exclue du partage, de telle sorte que les deux tribus ne la possédaient pas en légitime propriété. Mais, un peu plus loin, tu proposes dans le même décret que les huit autres tribus donnent à ces deux-ci l'équivalent du lot restitué et les indemnisent de leur perte, pour qu'elles ne se trouvent pas moins bien partagées. Et pourtant, de deux choses l'une : ou tu as frustré les deux tribus d'une colline qui était bien à elles, et il y a lieu de s'en indigner ; ou elles n'avaient aucun droit sur ce domaine, qui appartenait au dieu : et alors pourquoi faut-il, suivant ton décret, que les autres tribus leur payent en sus une somme d'argent ? Elles devaient s'estimer heureuses d'avoir simplement à restituer au dieu sa propriété, sans payer en outre une amende.

C'est ainsi que ton décret, examiné par le tribunal, ne lui parut pas régulier, et que les juges le condamnèrent. Ainsi donc, si tu avais été acquitté. Euxénippe n'aurait pas outragé le dieu par un mensonge : mais comme tu as eu le malheur de perdre ta cause, il faut qu'il périsse ! Toi, pour avoir proposé un pareil décret, tu n'as eu à payer que vingt-cinq drachmes ; et lui, pour être allé se coucher dans le temple, ainsi qu'il en avait reçu l'ordre du peuple, ne pourra même recevoir une sépulture en Attique !

Mais oui, dis-tu, car il s'est conduit d'une

manière inqualifiable dans l'affaire de la patère, en tolérant qu'Olympias suspende cette offrande à la statue d'Hygie. C'est là, en effet, que tu vas chercher des armes pour le procès. Tu espères, grâce à ce nom, jeté dans le débat, et par une accusation mensongère de flatterie, soulever contre Euxénippe la haine et la colère des juges. Mais ce n'est pas, mon cher, en mettant en avant les noms d'Olympias et d'Alexandre qu'il faut chercher misère à un citoyen : c'est quand ces personnages adressent au peuple athénien des demandes injustes ou déplacées, c'est alors qu'il faut se lever, répondre dans l'intérêt de la ville, plaider contre leurs envoyés la cause de la justice, et aller au congrès des Hellènes pour y soutenir les droits de la patrie. Mais jamais, dans ces circonstances, on ne t'a vu te lever, jamais sur ces questions tu n'as pris la parole et si tu fais aujourd'hui profession de haïr Olympias, c'est pour perdre Euxénippe, que tu représentes comme un flatteur et de cette reine et des Macédoniens. Or si tu prouves qu'il soit jamais allé en Macédoine, qu'il ait jamais reçu secrètement des Macédoniens chez lui, que jamais il se trouve en relations ou se rencontre avec quelqu'un de là-bas ; que, dans un atelier, ou sur l'Agora, ou ailleurs, il ait dit quoi que ce fût sur ce sujet ; qu'en un mot il ne se borne pas à faire honnêtement et modestement ses affaires, comme tout autre citoyen : eh bien, alors, que les juges le traitent comme ils voudront

Si les faits dont tu l'accuses étaient vrais, tu ne serais pas le seul à les savoir, mais ils seraient connus de tout le monde dans la ville, comme il arrive pour tous ceux qui servent les Macédoniens

par leurs discours ou par leurs actes. Car non seulement ces gens ont conscience de leur rôle, mais tous les Athéniens, même les enfants des écoles, connaissent et les orateurs à la solde de la Macédoine et les citoyens capables d'offrir l'hospitalité à ses envoyés, de les accueillir dans leur maison, d'aller à leur rencontre quand ils arrivent. Or, tu ne trouveras nulle part, à côté d'un seul de ces noms, celui d'Euxénippe. Et cependant tu ne cites ni ne mets en jugement aucun de ceux qui, au su de tout le monde, agissent ainsi, et c'est Euxénippe que tu accuses de flatterie, Euxénippe, dont la vie repousse cette imputation!

[Soulever cette discussion, c'est commettre une faute politique. Ce n'est pas au moment où Olympias conteste aux Athéniens le droit d'envoyer une théorie à Dodone et de rendre des honneurs à la statue de Dioné qu'il convient de lui reprocher une offrande faite à celle d'Hygie, §§ 24-26.]

## II

### Procès politiques intentés par Hypéride.

(§§ 27-30)

[L'orateur, tout en opposant sa conduite à celle de son adversaire, revient à la discussion de la procédure que celui-ci a suivie.]

Mais il n'est rien, ce me semble, Polyeucte, où tu ne vois matière à accusation. Cependant, puisque tu t'es mis en tête de jouer un rôle politique — et par Zeus! rien ne t'en empêche, — tu devrais, non pas mettre en jugement les simples particuliers ni

signaler contre eux ta vaillance; mais, un orateur se met-il en faute, l'appeler devant les tribunaux; un stratège n'a-t-il pas fait son devoir, le poursuivre d'une eisangélie : car ce sont eux qui peuvent nuire à l'État, quand ils le veulent, ce n'est pas Euxénippe, non plus qu'aucun de ceux qui nous jugent. Et l'on ne peut pas dire que, si je te conseille d'agir ainsi, on m'ait vu moi-même, dans ma carrière politique, agir autrement. Le fait est que jamais de la vie je n'ai cité en justice un simple citoyen tandis qu'à plus d'un j'ai déjà prêté assistance dans la mesure de mes moyens.

Quels sont donc les hommes que j'ai accusés et fait comparaître devant les juges? Aristophon d'Azénia, dont le rôle fut considérable dans l'État, et qui, dans ce même tribunal, n'échappa à la condamnation que grâce à une majorité de deux voix; Diopithe de Sphèttos, qui passait pour être un de nos plus redoutables concitoyens; Philocrate d'Hagnonte, qui montra en politique une audace et une impudence sans bornes. Contre celui-ci je déposai une eisangélie pour les services qu'il rendait à Philippe au préjudice d'Athènes, et je le convainquis dans le tribunal : la plainte, conforme à la justice et à la loi, portait que « Philocrate, étant orateur, ne donnait pas les conseils les plus utiles au peuple athénien, parce qu'il recevait de l'argent et des présents des ennemis d'Athènes ». Et je ne me contentai pas de cette formule générale de l'eisangélie; j'ajoutai un peu plus loin : « Voici ce qu'il conseilla, contrairement à l'intérêt du peuple, parce qu'il avait reçu de l'argent », et au-dessous je citai son décret; puis encore : « Autre conseil donné par

lui contrairement à l'intérêt du peuple, parce qu'il avait reçu de l'argent », et je citai un second décret. Et je recommençai cinq ou six fois, persuadé que la procédure comme la sentence devaient être conformes à la légalité. Mais toi, qui accuses Euxénippe d'avoir donné des conseils contraires à l'intérêt du peuple, tu n'as pu en citer un seul dans ton éisangélie ; et tu le mets en jugement, lui qui n'est qu'un simple particulier, comme s'il figurait au nombre des orateurs.

[Au lieu de s'en tenir au texte de la loi, Polyeucte dirige contre Euxénippe des accusations étrangères au procès, § 31.]

### III

#### **Insinuations de Polyeucte relatives à la fortune d'Euxénippe. Courte péroraison.**

(§§ 32-41)

Mais de tout ce que contenait ton discours, voici ce qui m'a paru le plus odieux : c'est quand, avec une arrière-pensée que tu croyais dissimuler, mais qui était fort claire, tu répétais plusieurs fois, hors de propos, dans le cours de ta harangue, qu'Euxénippe était riche, pour ajouter peu après qu'il avait acquis ces grandes richesses par des moyens malhonnêtes. Et d'abord il n'importe à aucun degré, en cette affaire, de savoir si Euxénippe possède beaucoup ou peu de fortune. Ensuite il y a là, de la part de l'orateur, une singulière méchanceté, et, à l'égard des juges, un injurieux soupçon, comme s'ils étaient capables d'arrêter leur esprit à toute autre

chose qu'à la question même, qui est celle-ci : l'accusé a-t-il, oui ou non, des torts envers vous ?

Vous me paraissez mal savoir, Polyeucte, et toi et tous ceux qui partagent ta manière de voir, qu'il n'y a pas, dans le monde entier, une seule république, un seul souverain, un seul peuple qui soit plus magnanime que le peuple athénien. Voit-il des citoyens, seuls ou réunis, en butte aux attaques des sycophantes ? loin de les abandonner, il leur vient en aide. Ainsi, pour citer un premier exemple, Tisis d'Agrylè avait dénoncé comme appartenant à l'État la fortune d'Euthycrate, qui était de plus de soixante talents ; et, après celle-là, il se déclarait prêt à en dénoncer une autre, celle de Philippe et de Nausiclès, qui s'étaient enrichis, disait-il, du produit de mines exploitées sans déclaration. Mais le tribunal se montra si peu disposé à accueillir cette dénonciation et à convoiter le bien d'autrui, qu'il frappa aussitôt d'atimie<sup>1</sup>, en lui refusant la cinquième partie des suffrages, le sycophante qui avait tenté une pareille manœuvre.

Et, dis-moi, cette autre sentence rendue naguère par les juges — elle est du mois dernier — ne mérite-t-elle pas de grands éloges ? Lysandre avait dénoncé la mine d'Épicratès de Pallène, en alléguant que celui-ci, pour l'exploiter, empiétait sur la concession voisine. Il y avait trois ans déjà qu'Épicratès y faisait travailler, et ses associés étaient peut-être les plus riches d'Athènes. Lysandre promettait de faire gagner à la ville trois cents talents — c'était, d'après lui, ce que rapportait la mine ; —

1. Voir p. 136, n. 1.

LES MINES SAISONNIÈRES DES JEUNESSES de l'Académie ont été récemment découvertes. Ce qui était resté de l'ancien droit de mine appartenait bien aux citoyens, mais le peuple s'est emparé également : à la fois la source de leurs biens et le siège de l'exploitation. Les mines sont donc toutes, sans aucune délaissée par l'État, sous le pied des citoyens en pleine activité, et la ville voit à son profit les revenus qu'elle en tire. Mais que se passe-t-il maintenant ? Ils étaient diminués par les impôts et les dépenses : le peuple et dépouillé de ses jouissances de ces mines. C'est qu'en effet, plus le bon moyen n'est pas celui qui, pour la mine de l'État, qu'il procure à la communauté, ne fait perdre plus qu'il ne lui donne, et qui, pour l'avantage immédiat d'un gain injustement perçu, tarit la source de ses revenus légitimes : non, c'est l'homme qui se préoccupe aussi pour l'avenir des intérêts de la cité, celui qui a souci de la concorde des citoyens et de votre réputation. Mais il est des gens qui s'inquiètent fort peu de tout cela : ils dépouillent ceux qui travaillent, et prétendent enrichir d'autant l'État, alors qu'ils l'appauvrissent. Si, en effet, on ne peut plus, sans péril, ni acquérir, ni épargner, qui en voudra courir le risque ?

Peut-être n'est-il pas facile d'empêcher ces sycophantes de faire leur métier. Mais vous, juges, qui avez déjà sauvé tant de citoyens injustement accusés, venez de même en aide à Euxénippe ; ne l'abandonnez pas, alors qu'il est poursuivi pour une cause aussi futile et par la procédure d'une eïsangéle, qui non seulement ne lui est pas applicable en fait, mais qui est, en principe, illégale, et qui,



de plus, se trouve en quelque sorte détruite par l'accusateur lui-même. Polyeucte, en effet, accuse Euxénippe « de n'avoir pas tenu le langage le plus conforme aux intérêts du peuple athénien, s'étant laissé corrompre par l'argent et par les présents des ennemis d'Athènes ». Or, s'il eût désigné hors de la ville, quelques hommes dont Euxénippe aurait reçu les présents pour servir leurs intérêts, on eût compris qu'il vous dit : « Les coupables sont trop loin pour que le châtement puisse les atteindre ; il faut donc punir ceux qui se font ici leurs instruments. » Mais non : « Ce sont, dit-il, des Athéniens qui ont corrompu Euxénippe par des présents. » Eh quoi ! ayant sous la main dans cette ville les ennemis du peuple, tu ne les fais pas châtier, mais c'est à Euxénippe que tu t'en prends !

Quelques mots encore sur le vote que vous allez émettre, et je descends de la tribune. Au moment de vous prononcer, ordonnez, juges, au greffier de vous lire et le texte de son eisangélie et la loi qui régit cette procédure, ainsi que le serment des héliastes. Oubliez alors tout ce que nous avons pu dire les uns et les autres ; voyez seulement, d'après l'eisangélie même et d'après la loi, ce qui vous semble juste et conforme à votre serment et proclamez-le par votre vote.

J'ai fait pour toi ce que j'ai pu, Euxénippe. Il te reste à implorer les juges, à appeler tes amis, à faire monter ici tes enfants.

## CONTRE ATHÉNOGÈNE

(V)

### ARGUMENT

Ce plaidoyer a été retrouvé, il y a dix ans environ, en Égypte, sur un papyrus à peu près complet. Il était auparavant impossible de se faire une idée de ce qu'avait été Hypéride comme logographe. Les anciens citaient, comme ses chefs-d'œuvre en ce genre, ses discours pour Phryné et contre Athénogène. L'Égypte nous rendra peut-être aussi le premier.

Un métèque, c'est-à-dire un étranger domicilié à Athènes, nommé Athénogène, possédait trois boutiques de parfumerie gérées par des esclaves à lui. C'était ce que nous appellerions un homme d'affaires (ἀγοραστής), et par-dessus le marché un logographe<sup>1</sup>. On sait que ce métier n'était pas toujours fort honorable, et qu'on y rencontrait beaucoup d'étrangers et beaucoup de gens peu recommandables. Athénogène était évidemment de ceux-ci. A la tête d'une de ses boutiques était un esclave nommé Midas, père de deux enfants. Un bon bourgeois, nommé Épicratès, se prit de la plus vive affection pour l'un d'eux, et, afin de pouvoir se l'attacher, offrit :

1. On sait que les *Logographes* étaient des écrivains de profession qui composaient des discours pour les plaideurs. Ceux-ci étaient obligés en effet de soutenir eux-mêmes leur cause devant le tribunal.

Athénogène de lui payer son affranchissement. L'autre flaira une bonne affaire et refusa. Les désirs du bonhomme n'en devinrent que plus violents : il offrit davantage. Athénogène refusa encore, mais cependant il dépêchait secrètement à Épicratès une femme, Antigona, peut-être sa maîtresse, en tout cas aussi fourbe que lui, et qui avait fait et faisait encore les plus vilains métiers. La rusée amena Épicratès à des offres magnifiques : il consentit à payer l'affranchissement de Midas et de ses deux fils. Mais cela ne suffisait pas encore. Au moment de conclure l'affaire, Athénogène feignit de se raviser dans l'intérêt d'Épicratès, et au lieu d'affranchir ses esclaves en sa faveur, moyennant finance, il les lui vendit<sup>1</sup>. Il semble même — bien que les savants ne soient pas d'accord sur ce point — qu'il lui vendit le fonds de boutique en sus. Dans le contrat, prêt d'avance et signé séance tenante, il avait inséré que ses esclaves avaient quelques petites dettes, qui incomberaient naturellement à l'acheteur. Au bout de quelque temps, Épicratès s'aperçut que ces dettes montaient fort haut, que des sociétés avaient placé dans la boutique des sommes qu'il fallait leur rendre. Bref, pour quarante mines, il avait acheté cinq talents de dettes. Il essaya de faire annuler le contrat : c'est le sujet du procès.

Épicratès, peu capable de lutter seul contre Athénogène, fourbe et habile logographe, s'adressa à plus habile que lui encore et alla chercher Hypéride. L'affaire était difficile à plaider. La loi était formelle : tout contrat régulier est exécutoire ; c'était à Épicratès à prendre ses précautions et ses renseignements. Hypéride tourna la difficulté et chercha à démontrer qu'il y avait eu dol et tromperie sur la qualité de la marchandise. Encore y fallait-il beaucoup d'habileté, car il ne semble pas que la loi athénienne admit la résiliation d'un contrat pour dol. L'avocat devait donc faire oublier aux juges le point de droit, et attirer leur attention uniquement sur les machinations dont le pauvre Épicratès avait été victime.

1. Épicratès nous explique lui-même (§ 7) la différence qu'il y avait entre ces deux façons de procéder et le piège que recouvrait la seconde.

Hypéride s'est acquitté de sa tâche avec une verve qui a été pour nous une révélation. Il ne manque pas de tableaux de mœurs dans les plaidoyers anciens : on a pu en lire plus haut tirés de ceux de Lysias ; il n'en existe pas de plus vivant. La crédulité du bonhomme, qu'une seule passion domine, et qui mord si bien aux appâts des deux compères, est rendue avec une naïveté extrêmement habile. Les juges durent se moquer d'Épicratès, mais avoir pitié de lui. Il n'y a pas lieu de faire ici une analyse du plaidoyer : nous en avons extrait les récits les plus piquants, ne laissant de côté que deux ou trois passages où Hypéride s'efforce de donner le change aux juges sur le point de droit, en assimilant des cas fort différents. La langue y est partout si claire, si naturelle, le ton y est si enjoué, la narration si amusante, qu'on lira sans peine ces pages tant goûtées des anciens, et dont de longues années d'admiration n'ont pas gâté pour nous la fraîcheur.

Les indications manquent pour dater ce discours avec précision : on voit seulement par l'un des derniers paragraphes (§ 32) qu'il est postérieur à 330.

## I

**Exposé des faits.**

(§§ 1-12)

La première partie de cet exposé est malheureusement perdue ainsi que l'exorde. Le papyrus commence avec le morceau cité ici.

... Quand je lui eus dit ce qui en était, qu'Athénogène se montrait intraitable avec moi, et qu'il ne voulait me faire aucune concession raisonnable, elle me répondit qu'il était toujours ainsi, mais qu'il ne fallait pas me décourager, car elle me soutiendrait elle-même de tout point. Et tout en par-

tant ainsi, elle prenait l'air le plus sérieux du monde, jurant ses grands dieux que ce qu'elle en disait, c'était par bienveillance pour moi, et en toute sincérité; si bien, juges — car il faut dire la vérité, — que je m'y laissai prendre. Tant il semble que l'amour chasse le naturel de l'homme, quand il prend pour auxiliaire la méchanceté d'une femme! Le fait est que celle-là, avec tous ses artifices, trouva encore à gratter pour elle, afin de se payer une petite servante, une somme de trois cents drachmes en reconnaissance de ses bons offices. Peut-être après tout, juges, n'y a-t-il rien d'étonnant à ce que je me sois ainsi laissé mener comme un enfant par Antigona<sup>1</sup>?... Eh bien, la femme qui à elle seule se tirait de telles intrigues, que pensez-vous qu'elle puisse faire aujourd'hui, quand elle s'est assuré le concours d'Athénogène, un logographe, un homme d'affaires et, ce qu'il y a de mieux, un Égyptien? Enfin, pour être bref, elle me fit encore revenir une autre fois, et me dit qu'après avoir dépensé beaucoup d'éloquence auprès d'Athénogène, elle l'avait à grand-peine persuadé d'affranchir à mes frais Midas et ses deux fils, moyennant quarante mines, me conseillant de fournir la somme au plus vite, avant qu'Athénogène se ravisât. Je ramassai donc de l'argent de tous côtés, j'ennuyai mes amis, et, les quarante mines déposées à la banque, je fus chez Antigona.

Alors elle nous réunit, Athénogène et moi, nous

1. Hypéride rapportait ici quelqu'un des exploits d'Antigona. Mais le passage est rendu à peu près inintelligible par les lacunes du papyrus.

fit faire la paix, et nous engagea à vivre en bons termes à l'avenir. Je lui répondis que pour ma part je le voulais bien, et Athénogène ici présent, prenant la parole, déclara que je devais être reconnaissant à Antigona de ce qui s'était fait. « Maintenant, ajouta-t-il, je vais par complaisance pour elle, te montrer tous les avantages que j'entends te faire. Tu venais verser ton argent pour la liberté de Midas et de ses enfants : moi, je te les vends par un contrat en bonne et due forme, afin que, d'une part, personne ne puisse ni chercher misère à Midas ni le corrompre et que, d'autre part, la crainte que tu leur inspireras les empêche de se mal conduire. Voici enfin le plus avantageux : actuellement ils auraient l'air de me devoir leur liberté ; si, au contraire, après les avoir achetés par un contrat en règle, tu veux, plus tard, quand bon te semblera, les affranchir, ils te devront double reconnaissance. Ils ont seulement quelques dettes : le prix de certains parfums à l'avoir de Pankalos et de Proclès, et peut-être aussi diverses sommes déposées à la parfumerie, comme il arrive, par toi ou tel client : c'est toi, ajouta-t-il, qui prendras cela à ta charge. C'est d'ailleurs fort peu de chose, et il y a, dans le magasin, des marchandises pour une somme bien supérieure : de l'huile parfumée, des alabastres, de la myrrhe — il disait encore je ne sais quels autres noms, — qui acquitteront facilement toutes ces dettes. »

C'est là, à ce qu'il paraît, juges, qu'était le piège et la grande tromperie. En effet, en versant l'argent pour leur mise en liberté, je ne perdais que ce que je lui donnais, sans qu'il m'arrivât rien de fâcheux.

mais, si je les achetais par contrat régulier, après m'être engagé à endosser le passif, que je regardais, faute de prévoyance, comme peu important, il se réservait de lancer contre moi par la suite, quand je serais pris dans le traité, les créanciers et les bailleurs de fonds. C'est bien ce qu'il fit. A peine, en effet, avais-je déclaré souscrire à sa proposition, que, prenant sur ses genoux une pièce écrite à l'avance, il se mit à la lire. C'étaient des conventions à passer avec moi; tandis qu'il en donnait lecture, je prêtais bien l'oreille, mais j'étais tout occupé d'en finir avec l'affaire qui m'avait amené. Lui, sans plus attendre, sans même sortir de la maison, il met le contrat sous scellés, pour éviter que quelqu'un de sensé n'en connût la teneur. Il avait fait signer avec moi Nikon de Képhisia. Après être passés à la parfumerie, nous allons déposer la pièce chez Lysiclès de Leuconoé; moi je verse les quarante mines, et conclus le marché. La chose faite, je vis arriver les créanciers à qui l'on devait chez Midas, ainsi que les bailleurs de fonds. Nous nous expliquons ensemble, et en trois mois, tout le passif était dévoilé. Avec les cotisations déposées, cela faisait, ainsi que je le disais tout à l'heure, une somme de près de cinq talents.

Quand je compris tout mon malheur, je me hâtai de rassembler mes amis et mes proches, et nous lûmes la copie des conventions. On y trouvait expressément inscrits les noms de Pankalos et de Polyclès<sup>1</sup>, ainsi que la mention de la somme qui

1. Le même, sans doute, qui est désigné plus haut sous le nom de Proclès. Le copiste a dû commettre une erreur dans l'un des deux passages.

leur était due pour l'huile parfumée. C'était peu de chose, et mes deux compères pouvaient dire que l'huile du magasin représentait une valeur équivalente à cette somme. La plupart des dettes, au contraire, et les plus importantes, n'étaient pas mentionnées nominativement ; on avait seulement ajouté en appendice, comme s'il ne s'agissait de rien : « et tout ce qui peut être dû par Midas. » Pour les fonds de cotisation, un seul dépôt, dont il restait encore trois versements à faire, au compte de Dicéocratès ; quant aux autres, dont Midas avait reçu le total et qui avaient été versés récemment. Athénogène ne les avait pas mentionnés dans les conventions, et les avait passés sous silence.

On se consulta, et l'on résolut d'aller trouver l'homme que vous voyez, et d'entrer en pourparlers. Nous le rencontrons devant les parfumeries, et nous lui demandons s'il n'avait pas honte de mentir, et de nous avoir tendu un piège dans ses conventions, en ne nous prévenant point des dettes. Il nous répondit qu'il ne connaissait point les dettes dont nous parlions, qu'il ne nous écoutait point, et qu'il avait, à ce sujet, un acte en forme avec moi. Comme la discussion avait lieu dans l'Agora, beaucoup de gens s'assemblaient et écoutaient l'affaire, menaçant d'écharper mon individu, et nous engageant à l'appréhender comme un traitant d'esclaves. Mais nous ne crûmes point devoir agir ainsi, et nous le citâmes devant vous conformément à la loi. On va donc d'abord vous lire ces conventions : c'est l'écrivain même qui vous fera connaître la fraude.

[Sans doute la loi oblige à observer les conventions (ὅσα ἂν ἕτερος ἐτέρῳ ὁμολογήσῃ, κύρια εἶναι). Mais elle



n'entend parler que des conventions justes. La preuve, c'est qu'une loi enjoint ἀψευδεῖν ἐν τῇ ἀγορᾷ, une autre oblige de déclarer les tares d'un esclave mis en vente, sous peine d'action rédhibitoire; d'autres ne reconnaissent comme valables les conventions des fiançailles et des testaments que si elles sont justes et ont été obtenues sans pression. Ce n'est pas le cas ici : les conventions sont injustes et ont été arrachées par la ruse d'Athénogène et d'Antigona, §§ 13-18.]

## II

**Fragment de l'argumentation.**

(§§ 19-22)

... Et tandis que moi, qui n'ai jamais rien entendu aux choses de l'Agora, j'ai pu, sans me remuer, connaître dans l'espace de trois mois, toutes les dettes et tous les dépôts, lui, fils et petit-fils de parfumeurs, qui passe dans l'Agora tous les jours que Dieu fait, qui possède trois boutiques de parfumerie, et qui, chaque mois, recevait ses comptes, il ignorait les dettes! Ainsi, dans les autres affaires, ce n'était pas le premier venu, et, avec son propre esclave, le voilà devenu à ce point naïf! Il connaissait, à ce qu'il paraît, quelques-unes des dettes, et il dit ignorer les autres — toutes celles qu'il trouve bon d'ignorer.

Tenir un tel langage, juges, ce n'est pas se défendre, c'est avouer que je n'ai pas à acquitter les dettes. Car s'il prétend qu'il n'était pas au courant de toutes les sommes dues, il ne peut pas soutenir en même temps qu'il m'avait fait connaître le passif. Or, les dettes que je n'ai pas connues par le vendeur, ce n'est pas, en bonne justice, à moi de les payer. Mais

la preuve, Athénogène, que tu savais que Midas devait ces sommes, elle ressort pour tous, à mon avis, de ce fait entre beaucoup d'autres, que tu avais demandé à Nikon de se porter garant pour moi. Tu savais que sans lui et à moi tout seul, je ne saurais suffire aux dettes contractées.

Je n'insiste pas cependant, et je veux entrer dans ton raisonnement. Tu ignorais tout, tu ne savais ni qui avait déposé de l'argent, ni ce qui avait été déposé, ni ce que représentait chacune des dettes prise à part. Soit, procédons de cette manière. Si c'est par ignorance que tu ne m'as pas prévenu de toutes les dettes, et si moi, de mon côté, j'étais convaincu en concluant la convention, que celles que j'avais entendu énoncer étaient les seules, qui de nous deux doit payer? le dernier venu, l'acquéreur? ou bien l'autre, celui qui était propriétaire au moment de l'emprunt? Eh bien, à mon avis, c'est toi. Et si maintenant il y a contestation là-dessus, prenons pour arbitre la loi, la loi qui n'a été établie ni par des amoureux ni par des gens qui guettaient le bien d'autrui, mais par l'homme le plus dévoué au peuple, par Solon. Sachant qu'il se conclut beaucoup de marchés dans la ville, il a établi cette loi, juste aux yeux de tous, que tous les dommages causés par des esclaves, les dépenses faites par eux doivent être à la charge du maître sous lequel l'esclave commet le délit. Et cela à bon droit. Si, en effet, un esclave fait quelque chose de bien, s'il découvre quelque nouvelle industrie, le profit en revient à son maître. Mais toi, tu laisses là la loi, et tu disputes sur des conventions injustement faites. Solon estime qu'un décret, même

juste, ne saurait prévaloir contre aucune loi, et tu crois, toi, qu'une convention injuste doit avoir plus de valeur que toutes les lois.

[Dans la suite du plaidoyer, Épicratès explique à nouveau comment il fut amené par Athénogène à prendre, outre l'enfant, le frère, le père et le fonds de commerce. Le reste est fort mutilé, sauf un passage où, selon l'habitude, le plaideur incrimine toute la vie privée et publique de son adversaire, citant surtout sa lâcheté et sa fuite à Trézène lors de la bataille de Chéronée. Il ne reste plus grand'chose de la péroraison.]

## Oraison funèbre

(VI)

### ARGUMENT

L'Ἐπιτάφιος λόγος d'Hypéride, retrouvé sur un papyrus, il y a une cinquantaine d'années, est pour nous d'un intérêt très particulier, parce que c'est le seul spécimen authentique d'un genre très florissant dans la Grèce classique. L'oraison funèbre de Gorgias est un exercice d'école; celle de Thucydide, si belle, ne reproduit pas exactement les paroles de Périclès; celle de Lysias et celle de Démosthène sont faussement attribuées à ces auteurs, et n'ont jamais été prononcées: l'*Méneuxène* de Platon est une piquante raillerie du genre. Seule l'oraison funèbre d'Hypéride a été réellement prononcée, et dans une circonstance critique de l'histoire d'Athènes.

Autrefois, le chef des familles faisait après chaque campagne l'éloge de ses parents morts. Puis il y eut, dans les cités, des poètes officiels chargés de ce soin. A Athènes la poésie fit bientôt place à l'éloquence. Seul entre toutes les villes grecques, elle institua de brillantes cérémonies pour honorer ses morts. Après toutes les guerres, on réunissait dans dix larges bières les restes des membres des dix tribus que l'on avait pu retrouver, et l'on ajoutait une onzième bière vide pour les disparus. Les funérailles se faisaient magnifiques, au milieu d'un grand concours de peuple, et un orateur, choisi officiellement, faisait l'éloge des morts. Toutefois, vers le IV<sup>e</sup> siècle, la solennité eut lieu tous les ans, qu'il y eût eu campagne ou non, et il fallut, tous les an-

prononcer une oraison funèbre. Le genre devint rapidement faux et banal, la forme conventionnelle. Mais, en une circonstance spéciale, un grand orateur pouvait cependant trouver des accents nouveaux.

C'est ce qui arriva à Hypéride. Il fut orateur désigné l'année où Athènes avait fait un suprême effort pour son indépendance et pour la liberté de la Grèce, l'année de la guerre Lamiaque (323). On sait que cette guerre fut le dernier soulèvement de la Grèce contre la domination macédonienne, la ligue de presque toutes les nations contre Antipater après la mort d'Alexandre, ligue puissante tant que Léosthène l'Athénien fut à sa tête, malheureusement désagrégée et affaiblie après sa mort. C'est l'éloge de Léosthène et de ses compagnons que prononce Hypéride, avant la défaite de son successeur Antiphilos et la triste paix imposée à Athènes. Ce sont ces guerriers, dignes successeurs des héros des guerres Médiques, qu'il eut à louer devant Athènes enthousiasmée.

Hypéride, chef avec Démosthène du parti antimacédonien, se tira à sa gloire de cette noble tâche. Asservi au cadre traditionnel des oraisons funèbres, il sut en briser la monotonie par les accents du patriotisme le plus vaillant. Tout en composant, selon les règles, un discours de forme très châtiée et presque impeccable, il l'anima d'un souffle guerrier que nous sentons encore. Athènes n'eût-elle fait que lancer en tombant ce noble cri de victoire, elle aurait mérité de rester éternellement au souvenir de l'humanité. Et si, dans le discours d'Hypéride, quelqu'un s'offense de quelques procédés connus, de lieux communs déjà vus, d'exagérations pour nous étranges, il oubliera vite ces légères taches, en songeant que celui qui avait encouragé et qui célébrait si fièrement ce dernier et brillant réveil de la gloire athénienne allait l'expié dans quelques mois en succombant sous les coups des sicaires d'Antipater, avant de voir sa courageuse mais trop légère cité, tombée dans une servitude malheureusement définitive <sup>1</sup>.

1. Voir le chapitre consacré à ce discours par M. J. Girard, dans ses *Études sur l'éloquence attique*.

## I

**Éloge de Léosthène et de ses soldats.**

(§§ 6-16)

[*Exorde* sur la difficulté du sujet : les oublis de l'orateur seront réparés par la mémoire des auditeurs. *Plan* : éloge de la cité, des morts, de leur chef Léosthène. Mais l'éloge de la cité serait trop long à faire en détail ; après quelques généralités, l'orateur passe à celui des guerriers morts, §§ 4-5.]

Mais je ne veux, comme je l'ai annoncé, rien dire de ce qui est l'œuvre commune de la cité : je parlerai seulement de Léosthène et des autres. Par où cependant commencer ? Et que rappellerai-je d'abord ? Dois-je faire la généalogie de chacun d'eux ? Ce serait, j'imagine, montrer quelque naïveté. Ah ! s'il s'agissait de louer un autre peuple, formé de colons qui se fussent rassemblés de divers points pour habiter une seule ville, où ils auraient apporté chacun leur nationalité distincte, il faudrait bien remonter à chacune de ces origines : mais, lorsqu'on parle d'Athéniens, qui doivent à leur commune origine d'autochtones une noblesse incomparable, ce serait, à mon avis, chose superflue que de faire successivement pour chacun d'eux en particulier l'éloge de sa race. Parlerai-je de leur éducation ? Dirai-je qu'ils ont été dès leur enfance nourris et élevés dans des sentiments de haute modération et qu'ils ont reçu l'éducation que nous avons coutume de donner ? Mais vous le savez tous, je suppose, si l'on élève ainsi les enfants, c'est pour qu'ils

deviennent des hommes de cœur. Ceux donc qui, à l'âge d'hommes, ont fait preuve dans les combats d'une rare vaillance, ne montrent-ils pas par là même qu'ils ont reçu dans leur enfance une éducation irréprochable?

Le plus simple est, à ce qu'il me semble, de vous rappeler combien, en cette guerre, ils ont déployé de bravoure, et tout ce que leur doit, non seulement leur patrie, mais encore l'Hellade entière. Je commencerai par le général, et c'est justice. Voyant la Grèce entière abaissée, tremblante, perdue par les traîtres qui vendaient leurs patries à Philippe et à Alexandre, comme il fallait à Athènes un homme et à la Grèce une ville qui pût se mettre à la tête du mouvement, Léosthène s'est donné à sa patrie et a donné sa patrie à la Grèce pour marcher à la liberté. Déjà chef d'un corps de mercenaires qu'il avait réunis, mis à la tête des forces d'Athènes, les premiers ennemis de l'indépendance hellénique qui s'offrirent à lui, Béotiens, Macédoniens, Eubéens, ainsi que leurs autres alliés, il leur livra bataille et les vainquit en Béotie. De là il marcha sur les Thermopyles, s'empara des passages par où les Barbares avaient jadis pénétré en Grèce, arrêta ainsi la marche d'Antipater, le surprit lui-même dans ces parages, le battit, et l'enferma dans Lamia, dont il fit le siège. Thessaliens, Phocidiens, Étoliens, et tous les peuples de cette contrée devinrent ses auxiliaires : et les hommes, dont la soumission forcée faisait la gloire de Philippe et d'Alexandre, acceptèrent de leur plein gré le commandement de Léosthène. Il réussit en ce qui dépendait de sa volonté : mais il n'était pas en son pou-

voir de triompher du destin. Aussi faut-il lui sacrifier, non seulement de ce qu'il a fait lui-même, mais de l'heureux combat qui suivit sa mort et des autres succès obtenus par les Grecs dans cette expédition : car c'est sur les fondements posés par Léosthène que nous élevons aujourd'hui l'édifice de l'avenir.

Et qu'on ne m'accuse pas d'oublier les autres citoyens, de n'avoir d'éloges que pour Léosthène : le louer pour ses combats, c'est louer tous les autres avec lui. Le mérite de concevoir un beau plan de bataille appartient au général, et celui de vaincre en combattant, aux braves qui payent résolument de leurs personnes : en sorte que célébrer notre victoire, c'est rendre hommage en même temps qu'au commandement de Léosthène à la vaillance de ses soldats. Et qui donc ne louerait justement les citoyens morts dans cette campagne, donnant leur vie pour affranchir les Grecs, persuadés qu'ils le pouvaient mieux attester aux yeux de tous les Grecs que de rendre à la Grèce son indépendance, que s'ils mouraient en combattant pour elle ?

[Ce qui augmente leur gloire, c'est qu'ils ont combattu en Béotie, devant les ruines de Thèbes et les souvenirs des colères d'Alexandre, qui étaient de nature à les décourager. Quant au combat des Thermopyles, il éternisera leur mémoire : deux fois par an, en se réunissant en cet endroit, les Amphictyons se souviennent d'eux. Sans eux, la terre entière obéissait à un seul maître, et on peut juger de ce qui serait arrivé par les exemples que l'on a déjà des insolences des Perses, et de ce roi qui fait adorer sa personne comme une divinité et ses domestiques comme des dieux. §§ 17-22.]



## II

**Grandeur du but poursuivi par Léosthène  
et ses soldats. Félicité qui les attend.**

(§§ 23-30)

Aucune expédition ne mit jamais plus en lumière que celle-ci le courage de ceux qui y prirent part : il fallut se mettre en bataille chaque jour et livrer dans cette seule campagne plus de combats que n'en ont jamais livré tous les combattants des temps passés; il fallut opposer à la rigueur des hivers, à tant et à de si cruelles privations supportées chaque jour, une si énergique résistance que la parole a peine à la rendre! Mais le chef, Léosthène, qui a déterminé ses concitoyens à soutenir sans faiblesse de telles épreuves, et les hommes qui se sont généreusement offerts pour seconder un tel général, ne devons-nous pas les trouver plus heureux d'avoir montré tant de courage que malheureux d'avoir perdu la vie, puisque, au prix d'un corps périssable, ils ont acquis une gloire immortelle, et qu'ils ont affermi, chacun par sa valeur, l'indépendance commune des Hellènes?... Il faut, en effet, que le bonheur dépende non des menaces d'un homme mais de la voix seule de la loi; que des âmes libres redoutent, non l'accusation devant les tribunaux mais les reproches de la conscience publique; que la sécurité des citoyens repose, non sur ceux qui calomnient les citoyens et flattent les puissants, mais sur la confiance que les lois inspirent. Voilà en vue de quels biens ces hommes, acceptant

épreuves sur épreuves, et, par le péril d'un jour, affranchissant à jamais des craintes de l'avenir leur patrie et la Grèce, ont donné leur vie pour que nous vivions avec honneur.

Par eux, leurs pères sont comblés de gloire, leurs mères attirent les regards de la foule, leurs sœurs trouvent ou trouveront, sous la protection des lois, des unions honorables, leurs fils auront pour viatique et comme titre à la bienveillance du peuple la vertu de ces héros qui, je ne dirai pas, sont morts — le mot ne convient pas à des braves qui renoncent à vivre pour atteindre un but si glorieux — mais qui ont échangé la vie contre une condition que rien ne leur ôtera. Si, en effet, la mort, qui pour les autres est si dure à supporter, a été pour eux le principe de grands biens, ne doit-on pas les estimer heureux et croire qu'ils ont, non pas cessé de vivre, mais obtenu plutôt une seconde naissance plus précieuse que la première? Celle-ci n'avait fait d'eux que des enfants privés de raison : aujourd'hui ils sont nés à la gloire des hommes vaillants... En quel temps ne parlera-t-on pas de leur valeur? En quel lieu ne seront-ils pas un objet d'imitation et des plus glorieuses louanges? Dans la prospérité publique? Mais ces biens, qu'il nous auront procurés, à qui, si ce n'est à eux, vaudront-ils les louanges et le souvenir d'Athènes? Dans le bonheur de la vie privée? Mais c'est à eux que nous en devons la paisible jouissance.

## III

**Les exploits de Léosthène et de ses soldats comparés à ceux des héros qui les ont précédés.**

(§§ 35-40)

Demandons-nous maintenant quels sont ceux qui, dans les enfers, feront accueil à leur chef. Ne nous figurons-nous pas Léosthène reçu avec bienveillance et admiration par la foule des héros qui marchèrent contre Troie? Ses actions sont sœurs de leurs actions, et telle est même sa supériorité sur eux, que, tandis qu'avec les forces de toute la Grèce ils ont pris une seule ville, lui, avec sa patrie seule, il a humilié cette puissance qui commande à l'Europe et à l'Asie. C'est de l'injure d'une seule femme qu'ils furent les vengeurs; les outrages qu'il a empêchés menaçaient toutes les Grecques. Il a repris l'œuvre de ces hommes qu'il retrouve aujourd'hui dans la tombe et qui, venus après ces illustres guerriers, se sont montrés, par leurs exploits, dignes de leur vaillance; je veux dire les compagnons de Miltiade et de Thémistocle, tous ceux qui, en délivrant la Grèce, ont rendu leur patrie glorieuse et leur propre vie illustre? Mais combien il les a surpassés en courage et en prudence! Ils avaient repoussé l'invasion des Barbares, il l'a prévenue. Ils avaient vu, sans trembler, l'ennemi porter les armes dans leur patrie; lui, il a vaincu ses adversaires sur leur propre territoire.

Je pense aussi que ces hommes qui affirmèrent avec tant de fermeté dans leur dévouement au

peuple leur mutuelle affection, c'est Harmodios et Aristogiton que je veux dire, ne se considèrent comme liés avec personne par des liens aussi étroits qu'avec Léosthène et ses compagnons de lutte, et qu'il n'est personne dont ils aimeraient davantage à se rapprocher dans les enfers. Rien de plus juste, en effet : car les actions que ceux-ci viennent d'accomplir ne sont pas inférieures aux leurs, elles sont même, s'il faut le dire, plus grandes : ce ne sont pas seulement les tyrans de la patrie qu'ils ont renversés, ce sont les tyrans de toute la Grèce. O quelle merveilleuse et incroyable audace ont déployée ces hommes ! Quelle glorieuse et sublime résolution ils ont prise !

## IV

**Péroraison.**

( §§ 41-43 )

Cette péroraison, depuis longtemps célèbre, nous a été conservée par Stobée.

Sans doute, il est difficile de consoler ceux qui sont frappés de telles afflictions. Ni la raison ni la loi n'endorment les deuils, mais c'est le naturel de chacun et son affection pour le mort qui donnent la mesure de son chagrin. Toutefois il faut prendre courage, modérer sa douleur autant qu'on le peut, et penser non seulement à la mort de ceux qu'on a perdus, mais à la réputation d'honneur qu'ils laissent après eux. Leur sort est moins digne de regrets que leurs actions ne sont dignes d'

louanges. S'ils n'ont pas joui d'une vieillesse sujette à la mort, ils ont acquis une gloire qui ne vieillira jamais et le parfait bonheur. Les uns sont morts sans postérité : leur gloire répandue dans la Grèce sera pour eux comme une immortelle famille. Les autres ont laissé des enfants : la bienveillance de la patrie servira de tutrice et de gardienne à ces orphelins. En outre, si mourir est la même chose que n'être pas, ils sont délivrés des maladies, des chagrins et des autres misères qui fondent sur la vie humaine. Si, au contraire, on conserve dans les enfers le sentiment, si l'action vigilante de la divinité s'y exerce encore, et c'est notre croyance, nous pouvons nous dire que ceux qui ont défendu leurs honneurs profanés, trouvent auprès des dieux la plus grande sollicitude.

FIN



# TABLE DES MATIÈRES

---

	Pages.
AVERTISSEMENT .....	VII

## I

### LYSIAS

SUR L'OLIVIER (VII).....	1
I. Exorde et exposé des faits (1-14).....	4
II. Argumentation (vraisemblances et indices) (12-29).....	7
CONTRE ÉRATOSTHÈNE (XII).....	13
I. Exorde et exposé des faits (1-25).....	16
II. Réfutation : examen des « vraisemblances » (26-36).....	22
III. Argumentation « extra causam ». La poli- tique de Thérémène (62-78).....	26
IV. Péroration. Appel aux deux partis (92-100)...	31
POUR L'INVALIDE (XXIV).....	34
POUR UN SUSPECT (XXV).....	45
Fragment d'argumentation (7-27).....	48
CONTRE DIOGITON (XXXII).....	56
Exposé des faits (4-18).....	59

## II

### ISOCRATE

PANÉGYRIQUE (IV).....	63
I. Influence civilisatrice d'Athènes (19-50).....	67
II. Puissance militaire d'Athènes. Les guerres médiques (71-99).....	76

ARÉOPAGITIQUE (VII).....	86
I. Nécessité de reviser la constitution (9-18)....	89
II. La démocratie au temps de Solon et de Clis- thène (19-35).....	92
III. L'Aréopage, gardien de la démocratie (36-55).	98
SUR L'ÉCHANGE (XV).....	105
I. L'enseignement de la parole : sa méthode, son domaine (180-192).....	109
II. Eloge de la parole : principe sur lequel repose la Philosophie (251-257).....	111
III. Critique de l'Éristique : définition précise de la Philosophie (261-271).....	116
IV. Comment l'étude de la parole peut devenir une Philosophie (274-290).....	120
TRAPÉZITIQUE (XVII).....	125
Exorde et exposé des faits (1-23).....	127

## III

## ESCHINE

SUR L'AMBASSADE (II).....	135
I. Récit de la première ambassade (20-24; 34-54).	140
II. La famille d'Eschine. Réponse à quelques calomnies de Démosthène (146-152).....	149
III. Portrait de Démosthène (153-158).....	152
IV. Fragment de la péroraison (179-184).....	155
CONTRE CTÉSIPHON (III).....	158
I. Affaire d'Amphissa. Eschine pylagore (107- 124).....	163
II. L'Alliance thébaine (132-158).....	169
III. La famille de Démosthène (168-176).....	179
IV. Fragment de la péroraison (255-260).....	183

## IV

## HYPÉRIDE

POUR EUXÉNIPPE (III).....	187
I. Exposé et discussion des faits (14-23).....	190
II. Procès politiques intentés par Hypéride (27- 30).....	191



TABLE DES MATIÈRES.

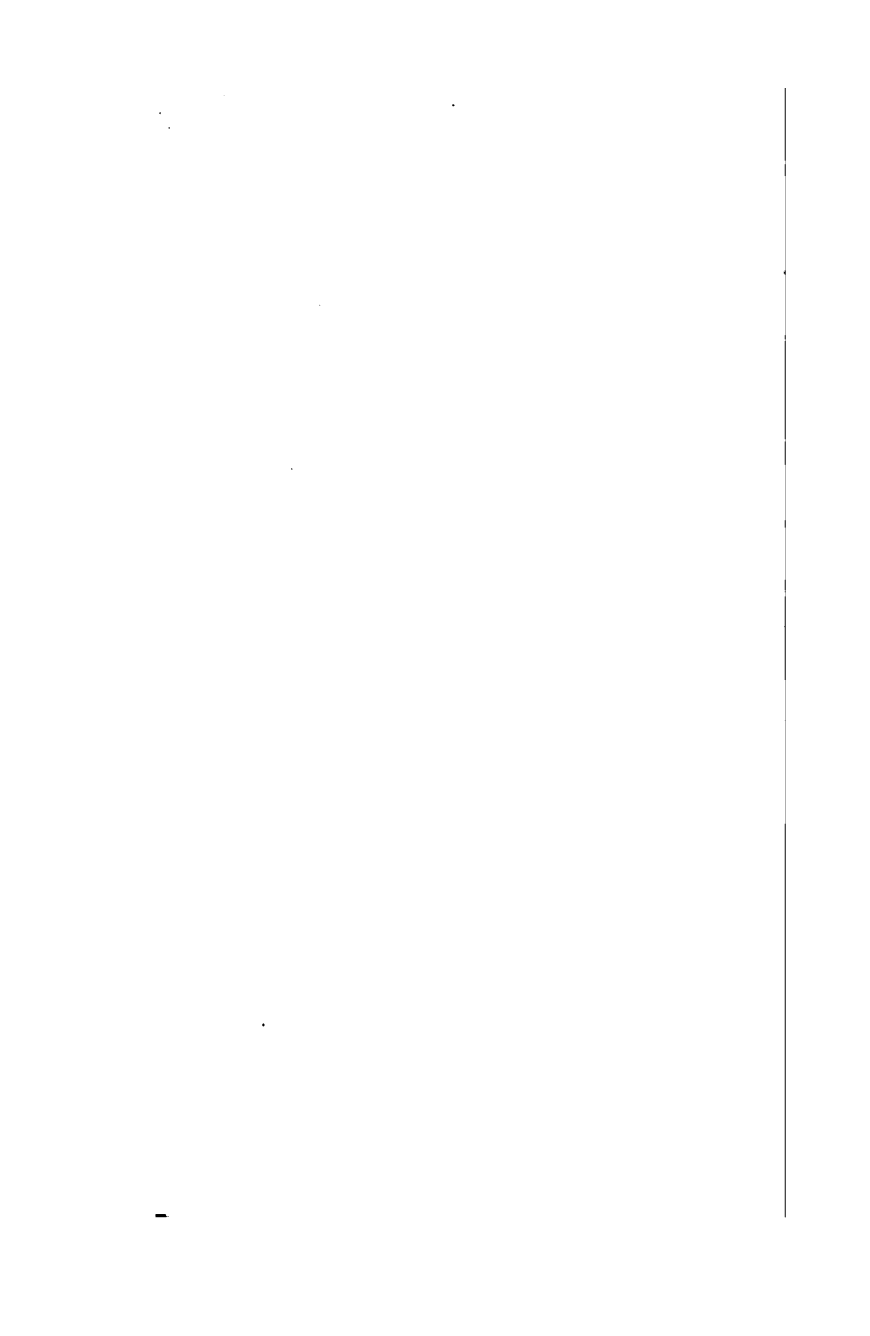
223

III. Insinuations de Polyeucte relatives à la fortune d'Euxénippe. Courte péroraison (32-41).	196
CONTRE ATHÉNOGÈNE (V).....	200
I. Exposé des faits (1-12).....	202
II. Fragment de l'argumentation (19-22).....	207
ORAISON FUNÈBRE (VI).....	210
I. Éloge de Léosthène et de ses soldats (6-16)...	212
II. Grandeur du but poursuivi par Léosthène et ses soldats. Félicité qui les attend (23-30)...	215
III. Les exploits de Léosthène et de ses soldats comparés à ceux des héros qui les ont précédés (35-40)..	217
IV. Péroraison (41-43).....	218

20

25





This book should be returned to  
the Library on or before the last date  
stamped below.

A fine of five cents a day is incurred  
by retaining it beyond the specified  
time.

Please return promptly.

JAN 24 '63 H

